



HAL
open science

La restructuration du secteur de l'eau au Kenya et en Tanzanie face au problème des quartiers pauvres (capitales et villes secondaires)

Anne Bousquet

► **To cite this version:**

Anne Bousquet. La restructuration du secteur de l'eau au Kenya et en Tanzanie face au problème des quartiers pauvres (capitales et villes secondaires). Géographie. 2000. dumas-01312989

HAL Id: dumas-01312989

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01312989>

Submitted on 9 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La restructuration du secteur de L'eau
au Kenya et en Tanzanie face au probleme
des Quartiers Pauvres

IFRA LIBRARY
Accession No. IFRA 003252
Date: 26.09.01
Class No. EA 346.0469122 BOU

Anne Bousquet
DEA Aménagement
Institut Français d'Urbanisme, Paris VIII
Sous la direction de Mme S. Jaglin

septembre 2000

**LA RESTRUCTURATION DU
SECTEUR DE L'EAU POTABLE AU
KENYA ET EN TANZANIE FACE
AU PROBLEME DES QUARTIERS
PAUVRES (CAPITALES ET VILLES
SECONDAIRES)**

IFRA



N^o. d'inventaire

IFRA003252

Date 26:09:2001

Cote. EA/BOUT 346.0469122

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. INTERROGATIONS SUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'EAU	
POTABLE.....	5
A. PREMIER AXE DE RECHERCHE : RESTRUCTURATION ET UNIVERSALISATION DE L'ACCÈS À L'EAU.	5
B. DEUXIÈME AXE DE RECHERCHE : ATOMISATION GESTIONNAIRE ET FRAGMENTATION URBAINE.	10
C. DÉMARCHE.....	13
II. LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'EAU AU KENYA ET EN TANZANIE	
FACE AU PROBLEME DES QUARTIERS PAUVRES (CAPITALES ET VILLES	
SECONDAIRES)	18
A. LA SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DE L'EAU	19
B. LA RESTRUCTURATION DU CADRE LÉGISLATIF DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE	29
C. CE QUE L'ON SAIT DE LA DESSERT EN EAU DES POPULATIONS PAUVRES À NAIROBI ET À DAR ES	
SALAAM.	46
III. SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.....	63
INTRODUCTION.....	63
A. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	64
B. COMPRENDRE QUELS SONT LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DU SECTEUR DE L'EAU ET QUELLES	
SONT LEURS POLITIQUES.....	73
C. LES SERVICES RESTRUCTURÉS DES VILLES SECONDAIRES	90
IV. COMPLETER L'INFORMATION ET PRODUIRE SES PROPRES DONNEES.....	97
A. COMPLÉTER L'INFORMATION.....	97
B. LES ENQUÊTES DANS LES QUARTIERS PAUVRES.....	99
C. PLAN DE TRAVAIL	101
CONCLUSION	103
V. BIBLIOGRAPHIE.....	104
A. LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES DU SERVICE PUBLIC, LE DEBAT SUR LA	
DEREGLEMENTATION.....	104
B. L'URBANISATION DANS LE TIERS MONDE.....	106
C. LES SERVICES URBAINS DANS LES PED.....	108
D. LA VILLE : SERVICES URBAINS ET GESTION URBAINE, ENTRE COHESION ET	
ARCHIPELLISATION,.....	110

E. LA QUESTION DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES PED	112
F. BIBLIOGRAPHIE SUR LE KENYA	119
G. BIBLIOGRAPHIE SUR LA TANZANIE.....	128
VI. ANNEXES.....	141
TABLE DES MATIERES.....	1

Anne Bousquet

septembre 2000

DEA Aménagement, Institut Français d'Urbanisme, Paris VIII

Sous la direction de Mme S. Jaglin, Maître de Conférences à l'IFU.

DEA AMENAGEMENT

**LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE
L'EAU AU KENYA ET EN TANZANIE FACE AU
PROBLEME DES QUARTIERS PAUVRES
(CAPITALES ET VILLES SECONDAIRES)**

Introduction

La gestion des services urbains marchands connaît depuis le début des années quatre-vingts une profonde mutation. Née dans les pays développés, une vague de « privatisation » touche depuis bientôt deux décennies les pays en développement. Le terme de privatisation, pourtant couramment employé, n'est pas tout à fait approprié. On parle également de déréglementation mais cela n'est pas vraiment le cas non plus car le passage à une gestion privée d'un service public (sous diverses formes) s'accompagne le plus souvent d'une nouvelle réglementation, dont de nouvelles formules de régulation se portent garantes. On peut employer le terme générique de restructuration, qui permet de dégager les grandes constantes des réformes, quelles que soient leurs formes (transformation d'une administration en société publique de droit privé, délégation au privé, privatisation stricto-sensu, etc.).

Parmi les services urbains marchands, (énergie, transports, télécommunications, etc.) il convient de consacrer une place toute particulière au secteur de l'eau potable. Le débat sur ce qu'est un bien marchand par rapport à un service public prend une résonance particulière quand il s'agit d'un bien vital comme l'eau. On ne soulignera jamais assez, que si l'on peut se passer d'électricité ou de téléphone, on ne peut en revanche pas se passer d'eau, et que la mauvaise qualité de l'eau est

responsable de millions de morts chaque année dans le tiers-monde. C'est pourquoi, nous nous sommes intéressés au problème de l'accès à l'eau et des conséquences de la restructuration de ce service.

Celle-ci est largement encouragée par les bailleurs de fonds internationaux, et en premier lieu la Banque mondiale, mais aussi par la France qui y voit, entre autres, un instrument de pénétration de ce vaste marché par ses grands groupes de l'eau (tels que Vivendi-Générale des Eaux, Lyonnaise des Eaux, etc.). Il faut préciser avant toute chose que l'intervention du privé n'est pas un fait nouveau. De facto, nombre de services urbains ont vu apparaître un secteur informel juxtaposé au dispositif légal, ayant « cassé » depuis les années quatre-vingts le monopole public légal ou du moins officiel (il pouvait s'agir également de micro-entreprises concurrençant la grande entreprise privée ou publique). C'est ce que R. Stren appelle la « privatisation artisanale », qui a explosé dans les années quatre-vingts, notamment à la suite de la fermeture des bornes-fontaines pour le secteur de l'eau potable (travaux de A. Morel à l'Huissier sur le Cameroun).

La recherche s'est jusqu'à présent surtout intéressée aux formes institutionnelles qu'ont prises ces mutations, mais beaucoup moins, par manque de recul en raison du caractère récent de ce mouvement, à ses conséquences en aval.

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE

I. INTERROGATIONS SUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE

A. Premier axe de recherche : restructuration et universalisation de l'accès à l'eau.

Jusqu'à présent, il s'est surtout agi d'apprécier si les nouvelles formes de régulation permettraient de produire à moindre coût. La question de savoir à moindre coût pour qui et pour quoi a été peu abordée. Elle n'a été que brièvement évoquée, à propos des transferts entre gestionnaires, salariés, contribuables et usagers dont s'accompagnent tous les changements de régulation. Or ces transferts cachent des réalités très différentes d'un cas à l'autre. De deux choses l'une : ou bien ces transferts financiers sont d'une ampleur limitée. Dans ce cas, on peut arguer qu'ils ont peu d'importance si la collectivité dans son ensemble devient plus productive. Ou bien ces transferts affectent profondément la vie de ceux qui sont perdants. Leur signification est alors toute autre¹.

Il s'agirait d'évaluer, dans le cadre d'un service de l'eau restructuré, voire «privatisé», les conséquences à long terme en matière d'universalisation du service pour les populations les plus pauvres. On entend par universalisation un accès à tous à un service minimal. La notion de service universel vient de la Communauté Européenne², qui en donne la définition suivante : un service de base offert à tous, dans l'ensemble de la communauté (donc souci d'équité territoriale) à des conditions tarifaires abordables et avec un niveau défini de qualité. Il faut donc définir pour chaque cas ce que doit être ce service minimal,

¹ Voir : STOFFAES, C. « Efficacité, équité et participation », in *Services publics, questions d'avenir*, Odile Jacob, La Documentation Française, Paris, 1995, 437p, p 233-p285.

² M. Long, « L'évolution du service public », in FLUX n°31/32, janvier-juin 1998, p7-p11.

partant du principe généralement reconnu que l'accès à l'eau est un service essentiel pour la dignité humaine, mais en tenant compte du fait que les dispositifs permettant l'accès à tous peuvent être différents. C'est ce qui différencie la généralisation de l'universalisation d'un service. Jusqu'aux années quatre-vingts, la production, la gestion et la distribution de l'eau étaient assurées par l'Etat dans la plupart des pays en développement. Plusieurs raisons expliquent le recours à une gestion publique. Le secteur de l'eau potable est un secteur monopolistique car le coût unitaire de production diminue avec l'augmentation de la production. Produire et distribuer l'eau par un opérateur unique permet donc des économies d'échelles substantielles. On parle donc de « monopole naturel ». de plus, les investissements dans les infrastructures sont très importants et sont irréversibles : le capital investi ne peut être réalisé, c'est-à-dire récupéré par l'investisseur initial. Enfin, la fourniture d'eau potable est traditionnellement une tâche des autorités publiques (au niveau national ou local), car il s'agit d'un bien vital, et donc d'un service public. Le fonctionnement du secteur selon les seules règles de marché ne peut être envisagé, car il ferait courir le risque d'absence de desserte aux segments du marché les moins solvables (secteurs géographiques peu denses, périphériques, ou quartiers défavorisés peu ou pas solvables). Ainsi, dans beaucoup de pays en développement, une gestion publique s'est mise en place, dont les principes fondateurs s'explicitaient dans le jeu des solidarités.

Les Etats avaient tenté de mettre en place des mécanismes devant faire jouer les solidarités entre les riches et les pauvres, entre les habitants des périphéries urbaines et ceux des quartiers plus denses ou encore entre la ville et la campagne, par le biais de mécanismes de péréquation. Les principaux dispositifs de péréquation sont les suivants :

l'unicité du tarif sur l'ensemble du territoire qui permettait de desservir les secteurs géographiques déficitaires (souvent les villes secondaires) grâce aux excédents réalisés en général dans la capitale.

- La tarification progressive: les gros consommateurs payant le m³ d'eau plus cher que les petits consommateurs
- Les politiques de branchements sociaux, à coût réduit voire nul, subventionnées par l'Etat.

Les subventions croisées d'exploitation entre secteurs et les transferts budgétaires de l'Etat.

Cependant, ces dispositifs ont le plus souvent été voués à l'échec. D'une part, les Etats se sont montrés incapables de suivre la progression de la croissance démographique et urbaine, faute, entre autres, de capitaux suffisants. D'autre part, la plupart des mécanismes de solidarité ont été détournés au profit des classes moyennes, voire des plus aisés. En effet, pour bon nombre de la population, soit le branchement subventionné revient encore trop cher, soit, même gratuit, les abonnés pauvres, tirant le plus souvent leurs ressources du secteur informel, sont dans l'incapacité de payer de « grosses » factures tous les un ou deux mois. Ceci est lié au caractère aléatoire des revenus informels, mais aussi aux habitudes de micro-paiement des populations, qui y voient un moyen de contrôler leur dépenses. En revanche, pour les classes moyennes, qui sont finalement les seules catégories vraiment solvables (avec les plus aisées), ces subventions de branchement sont très intéressantes, car elles sont ensuite capables de payer leurs factures.

Avec les nouvelles formes de régulation, ces mécanismes sont remis en cause, entre autres parce qu'ils ont échoué à couvrir les besoins des plus pauvres. L'objectif d'une entreprise commerciale est avant tout de réaliser des profits sans se préoccuper, spontanément, d'équité. Les réformes mettent au premier plan les considérations d'efficacité de la production. Or, du point de vue des théories économiques qui fondent les nouvelles régulations, il est inefficace de peser sur les tarifs des biens et des services. Ces théories incitent à laisser s'établir des prix de marché partout où c'est possible, à défaut des tarifications adéquates de monopole là où celui-ci est admis. Elles préconisent d'opérer ensuite des redistributions entre agents économiques sous forme fiscale, sans affectation précise, chacun achetant les biens ou les services dont il a besoin selon ses préférences. Il y a donc opposition entre l'organisation efficace selon ces théories et les pratiques qui avaient été bien ancrées jusque là dans certains pays. Les réformes préconisent de verser une allocation forfaitaire aux démunis (ou aux citoyens placés défavorablement par rapport aux services), tandis que les pratiques usuelles consistaient à faire payer le service bon marché à tout le monde.

Les divers promoteurs de la restructuration ont fondé leur démarche sur l'hypothèse d'une solvabilité potentielle de l'ensemble des couches sociales de la population des pays en développement car la recherche sur l'habitat dans les années quatre-vingts avait montré que même les couches les plus modestes

disposaient d'une certaine capacité³ à payer. C'est cette hypothèse que l'on peut remettre en question aujourd'hui : ce « pouvoir d'achat » est-il réellement disponible pour l'eau, dans la mesure où restructuration peut parfois rimer avec augmentation du coût de l'eau ?

Nous nous proposons donc de questionner l'idée dominante, qui est de considérer que la restructuration entraîne nécessairement la généralisation d'un service, à la lumière de ses conséquences pour les populations pauvres. Il semble en effet accepté par tous qu'une gestion commerciale ne peut que faire mieux que la gestion publique, mais la restructuration atteint-elle les objectifs qu'elle-même s'assigne ou que lui assigne la puissance régulatrice ? Peut-on financer les services urbains marchands par une gestion privée ? Qu'en est-il alors des populations pauvres ? Quand bien même celles-ci disposeraient d'une certaine capacité à payer (ce qui semble effectivement être le cas puisque les études ont montré que les pauvres paient leur eau plus cher que les autres catégories de la population), leur taux d'effort pour l'approvisionnement en eau est-il acceptable et comment évolue leur capacité à payer par rapport aux variations du prix de l'eau ? Nous n'ignorons pas qu'il existe un débat sur les termes de « capacité » et de « volonté à payer » mais nous utilisons sciemment le terme de « capacité » pour les raisons suivantes : nous nous demandons si parler de « volonté » à payer n'induit pas le risque de supposer une solvabilité sans condition. Les chercheurs mentionnent souvent qu'un taux d'effort pour l'eau de 5% est acceptable. Mais il n'a jamais été démontré que ce taux est réellement acceptable, et plutôt que de parler de « volonté », il vaudrait mieux poser la question en termes d'arbitrage. A partir de quel tarif y a-t-il un arbitrage entre l'achat de l'eau et les autres postes de dépenses, et quels sont ces autres postes de dépenses (la santé, la scolarisation des enfants, les transports, etc.) ? L'arbitrage est-il toujours possible, n'y a-t-il pas une certaine frange de la population pour laquelle la consommation d'une eau « douteuse » (marigot, puits, etc.) est le seul recours possible ? On peut par contre poser la question de la « volonté » de payer en ce qui concerne l'arbitrage entre les différents modes d'approvisionnement : J. Etienne a travaillé sur l'évaluation du « coût d'opportunité du temps », dans lequel interviennent le temps d'attente à la borne ou la durée du trajet pour s'y rendre, qui détermine le recours à tel ou tel mode d'approvisionnement (borne-fontaine, revendeurs à domicile).

³ Sur le terme de capacité à payer, voir le paragraphe suivant.

La question principale posée par notre recherche est la suivante : quel est le coût social réel de la restructuration du secteur de l'eau potable ? En d'autres termes, la restructuration favorise-t-elle ou non l'universalisation de l'accès à l'eau potable, avec quels dispositifs, quels résultats et dans quelles conditions ? Quels sont les problèmes que la gestion commerciale ne résout pas ? Il semblerait en effet que l'on se dirige vers ce que certains chercheurs appellent dorénavant et déjà « une externalisation de la question sociale » (S. Jaglin) : Les ménages insolvables font l'objet de dispositifs spécifiques. Pour les « libéraux », c'est aux pouvoirs publics de les solvabiliser. Mais comment les Etats en développement, en proie à de grandes difficultés financières, auxquelles s'ajoute une politique de réduction des dépenses publiques, pourraient-ils faire face à ces nouveaux besoins de financement ? On peut considérer que le recours à la gestion commerciale peut aller dans le sens d'une amélioration de la desserte des pauvres, dans la mesure où l'on reconnaît une segmentation des marchés auxquels on propose des solutions adaptées (Lyonnaise des Eaux, *Solutions alternatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement conventionnels dans les secteurs à faibles revenus*). Certains chercheurs (A. Morel à l'Huissier, A. Mathys) pensent effectivement que le recours à la gestion privée, allant de pair avec une amélioration de la qualité du service, ne peut qu'être dans ce cas favorable aux pauvres (sous réserve d'une régulation efficace). Si c'est le cas, il serait alors intéressant de mesurer quelle a été la demande induite par l'amélioration du service. Il s'agit par exemples d'anciens abonnés qui avaient interrompu leur abonnement en raison des défaillances de l'approvisionnement, et qui, en constatant (chez des voisins, etc.) que la qualité du services est devenue correcte, reprennent un abonnement. En effet, les opérateurs privés qui arrivent sur un marché doivent restaurer la confiance des populations envers le dispositif légal, et ceci passe, entre autres, par l'amélioration quantitative et qualitative du service. Pour les grands groupes, un système bien géré techniquement induirait une demande qui n'est pas la seule résultante de l'augmentation mécanique de la consommation.

Cependant, au vu des expériences européennes et sud-américaines (H. Coing), on est en droit de se demander si les Etats en développement se donneront réellement les moyens de faire respecter les clauses sociales, si elles existent, des contrats passés avec le privé, voire même tout simplement s'ils en ont les moyens. On verra d'ailleurs dans la deuxième partie, que nombre de contrats ont été signés

sans clause sociale particulière, et que des renégociations ont pu avoir lieu par la suite.

HYPOTHESE N°1 :

Le prix payé en termes de fracture sociale risque d'être disproportionné par rapport aux avantages d'efficacité engrangés.

La restructuration du secteur de l'eau potable n'est pas un facteur d'universalisation de l'accès au service, car

- L'investissement dans les quartiers pauvres est à la charge des autorités publiques et celles-ci n'en ont pas les moyens.
- Les incitations vis à vis du prestataire sont insuffisantes.
- Les Etats n'ont pas les moyens de réguler efficacement.

B. Deuxième axe de recherche : atomisation gestionnaire et fragmentation urbaine.

Le questionnement social de la restructuration se double d'un questionnement territorial et urbain : les réseaux techniques urbains, tels que celui de l'eau, ont des caractéristiques qui les différencient des réseaux de télécommunication car leur intensité capitalistique a pour conséquence un retour sur investissement beaucoup plus long. Leur très forte dimension territoriale et urbaine fait qu'ils sont étroitement liés à l'histoire du développement des villes et par là même à leur gestion. De ce fait, la régulation n'est pas seulement une affaire technique et ne concerne pas uniquement le marché. Elle englobe le gouvernement des villes et le politique.

Les réseaux matérialisent des solidarités (C. Stoffaès)⁴. Si ces solidarités sont ressenties, c'est parce qu'il peut paraître nécessaire d'être connecté à un réseau pour exercer une citoyenneté pleine et entière, ou à tout le moins pour faire partie d'une collectivité, tantôt locale, tantôt nationale. Dans les pays riches, la vision du réseau comme matérialisation de la liaison avec les autres membres de la société remonte probablement à l'époque de l'adduction d'eau, de l'électrification rurale, de la généralisation du téléphone, de l'installation du tout à l'égout. Les réseaux

⁴ Voir : STOFFAËS, C. « Efficacité, équité et participation », in *Services publics, questions d'avenir*, Odile Jacob, La Documentation Française, Paris, 1995, 437p, p 233-p285.

matérialisent deux types de solidarité : d'une part, c'est leur fonction de lien social qui justifie l'exigence de tarifier raisonnablement le service universel. Un tarif trop cher pour un service peut apparaître insupportable, surtout si certaines catégories attendent la gratuité. Non seulement les groupes sociaux concernés revendiquent un tarif modéré, mais ils peuvent être relayés par le reste de la société, ou une part suffisante de celle-ci, lorsqu'il existe un sentiment de solidarité. D'autre part, c'est aussi par souci de solidarité qu'on pratique pour les petits consommateurs, les mêmes prix que pour les gros consommateurs. Dans le premier cas, la solidarité vise surtout à lutter contre l'exclusion, dans le second elle est plutôt fondée sur la volonté de réduire les inégalités. Or, les réformes du secteur de l'eau tendent à remettre en cause ces solidarités (voir : état de la question). Que se passe-t-il si l'eau devient nettement plus chère ? Certains usagers, trop pauvres pour payer le nouveau tarif, vont être débranchés. Même s'il n'y a pas nécessairement une augmentation du prix du service, les autorités estiment qu'il est nécessaire de maintenir certains mécanismes de solidarité et d'appeler les populations à participer elles-mêmes à la construction des réseaux, quand cela est possible, et à la gestion (maintenance, collecte des redevances, etc.). Mais les nouvelles solidarités qui émergent, fonctionnent sur des périmètres beaucoup plus restreints que celui de la régulation.

La restructuration a encore complexifié la carte de la gouvernance, avec l'émergence de nouveaux acteurs dans la ville. En effet, une configuration courante est celle de la desserte du centre urbain gérée par le prestataire légal (entreprise nationale ou simple administration à capitaux publics, service municipal en régie ou en société autonome, ou encore entreprise privée délégataire) et des périphéries où se juxtaposent les territoires de multiples acteurs, tels que les organismes caritatifs extérieurs, les comités de quartiers, les vendeurs à domicile, les revendeurs, etc. Chacun de ces acteurs met en place un certain type de desserte, avec des « normes » (ou absence de normes !) techniques qui lui sont propres, son propre dispositif de tarification, etc. Ceci nous amène à poser une deuxième question : quelles peuvent être les conséquences d'un tel découpage de la ville sur la cohésion de celle-ci, sur la représentation en termes de citoyenneté pour les habitants des quartiers de gestion différente ? Comment les réseaux peuvent-ils et doivent-ils répondre aux demandes de cohésion sociale et territoriale ? Comment les entreprises de réseaux peuvent-elles se transformer en partenaire territorial ?

Les ONG qui interviennent dans les quartiers pauvres présupposent l'existence de communautés d'intérêts, de groupes, de solidarités. Ces groupes existent-ils ? Les nouvelles modalités de gestion permettent-elles encore de faire jouer les solidarités (M.F Shapira, travaux sur les nouvelles fractures de la pauvreté en Amérique Latine)? N'y a-t-il pas un risque d'atomisation gestionnaire et le cas échéant, l'atomisation institutionnelle ou gestionnaire ne risque-t-elle pas d'entraîner une « archipellisation » ou fragmentation du territoire urbain (S. Jaglin)? Il est vrai que la stratégie des grands groupes est de ne pas favoriser une telle atomisation gestionnaire, dans la mesure où l'intervention d'autres acteurs économiques limitent à terme leur part de marché. On sait aujourd'hui que l'objectif de la Décennie Internationale de l'Eau Potable, lancée dans les années quatre-vingts par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), qui était la couverture totale des territoires nationaux par le branchement des particuliers, n'est plus à l'ordre du jour. Certains grands groupes, comme la Lyonnaise des Eaux, ont pris conscience qu'il sera impossible dans les prochaines décennies de desservir l'ensemble de la population par les solutions conventionnelles et qu'il faut par conséquent mettre en place dès à présent des solutions alternatives fondées sur des modalités de complémentarité entre les acteurs sous l'égide d'une puissance régulatrice. Cela passe, entre autres, par la légalisation de l'économie informelle de l'eau, comme la revente d'eau à domicile à Abidjan en Côte d'Ivoire. Mais que se passe-t-il lorsque qu'une telle régulation échoue ? Le problème de la cohésion gestionnaire et administrative, avec ses conséquences sur le plan politique, existe à des échelles différentes : d'une part à l'échelle de l'agglomération entre le centre et les périphéries ou entre les quartiers, d'autre part entre la capitale et les villes secondaires qui représentent souvent des marchés beaucoup moins rentables pour le secteur privé (tout dépend du type de contrat signé entre l'Etat et les repreneurs).

Nombreux sont les chercheurs qui s'alarment quant au fait que dans certains pays (par exemple au Venezuela), des quartiers aisés ont fait sécession car ils ne voulaient plus que leurs ressources soient ponctionnées au profit de quartiers plus pauvres. Mais peut-on démontrer que des espaces, des quartiers sont traités inégalement soit par insuffisance de réseaux, soit par effet cumulé du débranchement des habitants ? Peut-on progresser dans la compréhension des liens entre l'existence d'architectures institutionnelles éclatées et une production spatiale éclatée ? Nous ne proposons pas une analyse purement sociologique mais

plutôt de voir concrètement ce que la fourniture d'un service peut apporter à l'intégration d'un quartier dans la ville et de vérifier ou d'infirmier l'atténuation des disparités socio-spatiales par les nouveaux dispositifs gestionnaires.

HYPOTHESE N°2 :

Les réseaux sont fréquemment perçus comme un véritable lien par les consommateurs des prestations qu'ils véhiculent : comme une sorte de matérialisation des solidarités. Une différenciation des niveaux de service, tout comme l'absence d'infrastructures, peut faire éclater une cohésion urbaine et nationale, déjà bien difficile à mettre en place, en faisant des villes et un territoire à deux vitesses.

C. Démarche

1. Les types de démarche possibles.

Pour répondre à ces deux questions fondamentales qui sont liées, nous retenons une méthode d'approche fondée sur la confrontation de plusieurs cas de figure. En effet, une confrontation de plusieurs cas permet de tester des hypothèses, même ou a fortiori si les situations sont contrastées, et cela permet également d'identifier ce qui est spécifique et au contraire ce qui est généralisable, ce qui n'est pas possible si on se limite à un cas de figure. Etudier plusieurs exemples montre la diversité des solutions proposées à différentes échelles. Au tout début de notre réflexion, nous avons envisagé plusieurs types de démarches.

- Confronter deux systèmes institutionnels : le modèle public, où l'ensemble du secteur de l'eau potable reste aux mains de la puissance publique, et le modèle privé ou certains secteurs du service sont confiés à un ou plusieurs opérateurs privés. Cela permettrait d'évaluer l'efficacité réelle des mécanismes de régulation et des « filets » sociaux qui sont mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de la privatisation et de les comparer aux mécanismes de péréquation prévalant dans le cadre du secteur public. Il s'agira donc dans les deux cas, entre autres, d'analyser l'offre de service et de mesurer le taux d'effort des différentes couches de la population, ainsi que le « coût social » des défaillances du secteur (maladies hydriques, pénibilité de l'approvisionnement en eau, perte de temps, etc.). Quant au bilan économique pour l'entreprise elle-même, nous proposons de

l'analyser selon trois critères. Le premier critère est celui de l'amélioration de l'efficacité, c'est-à-dire de la productivité (c'est une approche purement économiste sur laquelle il existe plusieurs travaux, comme ceux de Rivera pour la Banque mondiale). Le second critère est la qualité du service en termes de fiabilité, continuité, etc (M.H Zérah, travaux sur la gestion de l'eau en Inde). Enfin, l'extension du service constitue un bon indicateur des performances car elle repose sur le dégagement de bénéfices et sur la stratégie du gestionnaire quant au risque qu'il est prêt à prendre en matière d'investissements.

- Confronter deux exemples de privatisation dans deux pays, dont les types de contrat diffèrent. On pourrait aussi examiner un cas de privatisation récente en l'éclairant de l'exemple d'une privatisation ancienne, pour évaluer si les objectifs fixés sont réalistes ou si les termes du contrat sont appropriés, etc. Cette démarche est peut-être la plus à même d'aboutir à des conclusions généralisables (toujours dans une certaine mesure) sur la privatisation, mais elle a l'inconvénient de laisser de côté la gestion publique et de ne plus faire porter le débat que sur les modalités de la gestion privée.
- Examiner, dans le cadre de pays de tradition anglo-saxonne, la restructuration du secteur de l'eau selon les réformes prônées par la Banque mondiale. Il s'agit essentiellement de la transformation d'un service public en société publique fonctionnant selon les principes de gestion commerciale. Ce qui différencie les pays anglo-saxons des pays africains francophones est le périmètre de service : la gestion des services se fait traditionnellement à l'échelle de la « commune », tandis que dans les pays francophones, il s'agit de sociétés nationales.
- Dans un même pays, confronter les situations de plusieurs villes secondaires, examiner quelles ont été dans chacune les solutions retenues ou encore retenir pour chaque ville une caractéristique permettant de tester une hypothèse. Il ne s'agirait pas d'une confrontation terme à terme mais plutôt, pour chaque question, d'apporter une réponse en prenant l'exemple d'une ou deux villes qui sont les plus pertinents pour montrer les diversités des situations.

N.B : pour chacun des types de confrontation, l'analyse se fera selon la démarche présentée dans le premier cas.

2. Problèmes, évolution de la démarche.

Pour la première démarche, il faut que le choix des deux pays soit pertinent. Cela suppose donc de travailler d'une part sur un pays où le secteur de l'eau soit encore aux mains de l'Etat et dont la situation économique de l'entreprise ne soit pas « déplorable » et, d'autre part, sur un pays où la privatisation soit relativement ancienne, étant entendu que ces deux pays doivent être comparables tant en termes de population que de niveau de développement. De plus, les pays dont le secteur de l'eau demeure public mais relativement efficace se font de plus en plus rares : nous avons pensé au Ghana, au Burkina Faso. Cependant, cette démarche ne nous a pas paru satisfaisante. Il s'est avéré que de nombreuses recherches avaient déjà été effectuées sur le pays que l'on cite le plus souvent comme un exemple de réussite de délégation : la Côte d'Ivoire. Quant aux autres pays où il y a une délégation au privé (Gabon, Mozambique, Guinée), leurs situation très particulière aurait rendu difficile une généralisation des conclusions de nos recherches. Par exemple, le Gabon est sous l'emprise de la rente pétrolière, la Guinée se débat dans les affres d'un contrat mal négocié⁵. Quant au Sénégal, la délégation du secteur de l'eau fait déjà l'objet d'une thèse en cours, dont une partie recoupe nos projets de recherche. Après discussion sur le champ géographique des recherches avec plusieurs chercheurs et spécialistes de la gestion de l'eau, il nous a finalement paru tout aussi intéressant de nous pencher sur le cas des restructurations. En effet, ce sont les mêmes questions qui se posent, puisque les sociétés publiques se doivent de fonctionner comme des entreprises privées. Au niveau institutionnel, les questions des clauses contractuelles et de la régulation restent valides, tandis qu'en aval, la question de l'impact sur les pauvres se pose dans les mêmes termes. Partant de là, se pencher sur la situation de pays anglophones nous a paru plus judicieuse, car en soi, ce sont des pays peu étudiés. De plus, cela nous ouvre des possibilités ultérieures de comparaison entre Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est. En effet, il semblerait que J. Etienne (Responsable Afrique de l'Ouest à l'Agence Française de Développement) soit disposée à coopérer avec nous pour une telle extension du cadre géographique. Nous pourrions disposer des informations disponibles à l'AFD et construire une base de données sur l'Afrique de l'Est qui soit comparable avec celles-ci. Il ne s'agirait

⁵ Ces renseignements nous ont été donnés par D. LOGAN, responsable Afrique à la SAUR-INTERNATIONAL.

pas d'études aussi approfondies, étant entendu que les deux pays d'Afrique de l'Est resteraient les terrains d'investigation privilégiés.

Dans le cadre de la restructuration par transformation en société publique, les cas du Kenya et de la Tanzanie se sont révélés extrêmement intéressants. Nous avons en effet appris lors d'entretiens avec des responsables des différents grands groupes de l'eau (A. MATHYS pour la Lyonnaise des Eaux, D. LOGAN pour la SAUR et A. TRONCHE pour la CGE) que des appels d'offre ont été lancés au printemps 2000 dans ces deux pays pour une délégation des services de l'eau des deux capitales. Jusque là, le service était assuré par des sociétés publiques municipales fonctionnant selon les principes de gestion commerciale. Ces deux pays ont vu en effet une libéralisation très brutale de leur économie, sous la pression de la Banque mondiale qui avait même suspendu ses aides pendant deux ans à la Tanzanie, dont on ne mesure pas encore les effets concrets pour la population (mais qui au premier regard semblent assez durs). Ainsi, nous avons deux exemples de restructuration assez anciennes du secteur de l'eau qui semblent avoir été assez poussées au point d'intéresser les grands groupes français. Cela nous permet donc de voir les effets de la restructuration, puis, après signature du contrat, nous pourrions également examiner les modalités de la délégation et éventuellement ses premières incidences. Cependant, nous devons signaler que jusqu'à présent, les appels d'offre ont échoué, aucun candidat n'offrant satisfaction. Cependant, les soumissionnaires français nous ont affirmé que de nouveaux appels d'offre auront lieu dans un avenir proche et qu'ils feront encore acte de candidature. Si, par le plus grand des hasards, aucun marché n'était passé, il serait tout de même intéressant de comprendre pourquoi les offres n'ont pas abouti.

Nous venons de voir quelle est la problématique générale de la restructuration des services urbains, en particulier dans le domaine de l'eau. Nous allons maintenant nous pencher sur les cas du Kenya et de la Tanzanie. Il est vrai que nous passons d'une réflexion très générale à une étude de cas particulier. L'objet de cette partie est de présenter le cadre général de la gestion de l'eau dans ces deux pays, que nous avons choisis comme champ géographique car ce sont deux pays, comparables, qui ont lancé un processus de restructuration de leur secteur de l'eau conforme aux desiderata de la Banque mondiale. Cette partie présente les principaux résultats de nos premières investigations de terrain réalisées au mois de

juillet 2000. Etant donné le temps qui nous était imparti pour traiter la masse considérable d'informations que nous avons recueillies, nous ne présentons ici qu'un « état des lieux » : notre but est de montrer l'intérêt que représente l'exemple de ces pays, et nous soulevons les premières questions que posent les réformes kenyanes et tanzaniennes. L'objectif de la thèse qui suivra ces travaux est de confronter ces deux cas et d'en faire ressortir les spécificités et les points communs. Ce n'est pas l'objet de la partie qui suit, bien que nous ayons choisi de ne pas présenter séparément les deux cas d'études : le plan adopté ne sera pas celui de la thèse mais il nous a paru intéressant de mettre en parallèle le cadre institutionnel et les conditions de desserte en eau dans les villes des deux pays, ainsi que les trois registres des réformes qui s'y appliquent et, enfin, la gestion du réseau dans les deux capitales face au problème des quartiers pauvres.

<p style="text-align: center;">DEUXIEME PARTIE : ETAT DE LA SITUATION</p>
--

II. LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'EAU AU KENYA ET EN TANZANIE FACE AU PROBLEME DES QUARTIERS PAUVRES (CAPITALES ET VILLES SECONDAIRES)

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la situation actuelle du secteur de l'eau au Kenya et en Tanzanie : nous verrons quels en sont les acteurs institutionnels, quels sont les problèmes que connaissent ces opérateurs ou gestionnaires des réseaux d'eau.

Dans une seconde partie, nous nous interrogerons sur les facteurs qui ont conduit à une telle situation : nous examinerons l'évolution du contexte politique de la gestion des services urbains et les difficultés rencontrées par les gouvernements pour assurer la desserte en eau de l'ensemble des populations urbaines. Confrontés à un important manque de moyens, pressés par la Banque mondiale, les gouvernements se sont alors lancés dans des réformes visant à impliquer le secteur privé dans la desserte en eau des populations.

Ces réformes peuvent se révéler cruciales dans les capitales qui concentrent la pauvreté urbaine. Or, c'est là qu'elles prennent leur forme la plus radicale : concession de tout ou partie du secteur de l'eau au secteur privé, délégation de la gestion et de l'exploitation (à Nairobi), voire de la propriété (à Dar es Salaam) des points d'eau dans les quartiers informels.

A. La situation actuelle du secteur de l'eau

1. Le secteur de l'eau au Kenya.

La gestion urbaine de l'eau est devenue une priorité pour le gouvernement kenyan. Les centres urbains⁶ ont connu une croissance rapide en termes de population et d'activités économiques au cours des vingt dernières années. La population urbaine devrait passer de 5,3 millions d'habitants en 1995 à 11,5 millions en 2010, ce qui représenterait 30,7 % de la population totale. Cette croissance va encore accentuer la pression sur les ressources naturelles et en particulier sur la ressource en eau et les infrastructures existantes. Pour faire face à ces besoins, les investissements requis se répartissent de la sorte : 9 milliards de Kshs⁷ pour la réhabilitation immédiate des réseaux existants, 19 milliards de Kshs pour le renforcement et l'achèvement des projets en cours et 32 milliards de Kshs pour la mise en place des projets prévus.

1. Cadre institutionnel et dysfonctionnements du secteur urbain de l'eau au Kenya : Quels sont acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de l'eau en zones urbaine et périurbaine ?

Ils sont au nombre de trois. Le ministère des Ressources en Eau (*Ministry of Water Resources*) exploite, par le biais de la direction des Ressources en Eau, 89 réseaux urbains locaux produisant 1,7 millions de m³ d'eau, ce qui représente 42 % de la production urbaine totale⁸.

La corporation nationale de conservation de l'eau et des réseaux (*National Water Conservation and Pipeline Corporation*) est un organisme para-étatique sous la responsabilité du ministère des Ressources en Eau. Elle gère 32 réseaux urbains mais ceux-ci ne représentent que 2,8% de la production urbaine d'eau. Il s'agissait

⁶ Les centres urbains sont définis comme « toute collectivité locale, municipalité, commune, centre marchand et ville d'au moins 2000 habitants comptabilisés lors du Recensement National de 1989 et ayant un potentiel de croissance future. », d'après la définition tirée de *CARE Study on National Water Master Plan in the Republic of Kenya*, 1998.

⁷ Ksh : Shilling Kenyan, 1 Franc Français équivalant à 10 Shillings Kenyans.

⁸ Source : *REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESSOURCES. *Water sector Actors Survey, Draft. Final Report*, Consultancy Services Tender n°. WSAS 1/ 96-97, prepared by SEURECA, Regional Office for East and Soutern Africa, March 1998, 161 p., vol. 1, Main Report.

d'une première tentative de restructuration du secteur par introduction progressive de principes marchands.

Enfin, des autorités locales fournissent l'eau en régie dans 20 centres urbains, parmi lesquelles 11 seulement se sont vues dotées par le ministère du plein statut d'entreprise de l'eau (*Water Undertakership*), dans les villes de Nairobi, Kisumu, Kitale, Eldoret, Kericho, Nakuru, Thika, Nanyuki, Nyahururu, Naivasha et Nyeri (voir carte en annexe). Ces collectivités locales sont pleinement responsables de la production et de la distribution de l'eau dans leur juridiction. Ils produisent 54 % de l'eau urbaine. On notera que de semblables réformes ont été appliquées en Tanzanie : il serait intéressant de comparer leurs contenus respectifs, pour voir si au-delà d'un esprit commun, ces réformes ont été adaptées aux situations locales et au contexte urbain de ces deux pays.

Une évaluation annuelle de leurs performances est faite, par la section « exploitation et maintenance » du ministère de la Ressource en Eau, selon des critères technique et opérationnel, commercial et financier, humain et institutionnel, enfin environnemental.

Leurs performances sont comparées à celles des réseaux gérés directement par le ministère. Pour mémoire, nous reprendrons ici les principaux résultats⁹ :

Le secteur de l'eau au Kenya se caractérise par une grande proportion d'eau non-comptabilisée, entre 40 et 70 %, et ce pour différentes raisons (fuites, branchements clandestins, etc.). La mesure des consommations par compteurs est rare voire inexistante. A Nairobi, par exemple, seuls 25 % des consommateurs possèdent un compteur. Cela entraîne des distorsions dans les charges des consommateurs et des pertes de revenus. Le relevé régulier des compteurs et la facturation fondée sur la consommation réelle ne sont que très rarement pratiqués. On peut noter entre autres, qu'une partie des fonds qui devraient être destinés à la maintenance des réseaux sont détournés au profit des salaires des conseillers municipaux. Ces fonds sont d'ailleurs très maigres puisque non seulement le taux de pertes techniques est en moyenne de 50 %, et que seuls 60 % de l'eau restante sont facturés et leurs revenus collectés.

Ceci est principalement dû aux défaillances du fichier-clients, combinées à une facturation inefficace. C'est pourquoi les revenus sont généralement insuffisants pour étendre le service et entretenir le réseau. En outre, les tarifs ne reflètent pas

⁹ Source : Op.cit.

les coûts de production, ce qui ajoute aux problèmes financiers. Les effectifs pléthoriques expliquent en partie la faible productivité des services : des ratios de 25 à 50 employés pour 1000 branchements ne sont pas rares. Enfin, les responsabilités en termes de régulation ne sont pas clairement définies. Le ministère des Ressources en Eau (*Ministry of Water Resources, MoWR*), qui est censé être le régulateur, exploite par ailleurs directement certains services, ce qui crée des conflits de compétence.

2. La desserte en eau des populations pauvres

La rapide croissance des villes, et en particulier le bourgeolement des quartiers informels et l'urbanisation de la pauvreté (70% de la population sont considérés comme pauvres), a placé les autorités en charge de la desserte en eau dans l'impossibilité de fournir l'eau à ces populations¹⁰. Ceci a conduit les populations non desservies à faire appel aux revendeurs d'eau et aux kiosques privés, dont les prix sont très élevés. Quand ce prix dépasse un certain seuil ou est hors de portée de certaines catégories de la population, celles-ci doivent se résoudre à utiliser des sources polluées ou à vandaliser des sections vulnérables du réseau. Les citoyens pauvres payent donc leur eau à des prix extrêmement élevés, pouvant représenter jusqu'à la moitié de leur revenu, pour une eau d'une qualité douteuse. Il faut ajouter à ce prix le prix « social » de l'eau : les maladies hydriques sont en effet responsables d'une forte surmortalité infantile dans ces quartiers pauvres et d'un état sanitaire très médiocre (la dernière épidémie de choléra a éclaté en 1998 dans le district de Migori, région centrale du Kenya, faisant plusieurs centaines de victimes.). Les revendeurs, en répondant à une demande marchande, ne font qu'exploiter les défaillances du système public. Ils sont également présents dans les zones où la politique officielle est de décourager les extensions urbaines non-planifiées en refusant de les desservir ou d'y autoriser le développement des infrastructures. Malheureusement, un prix élevé de l'eau entraîne une réduction des standards d'hygiène des familles, ce qui occasionne une recrudescence des

¹⁰ Source : *REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT. Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes, vol. II, (Background Information and Appendixes), Nairobi, October 1997, 67p.

maladies hydriques¹¹. En somme, en plus de ce coût social, il faut également prendre en compte le coût économique de l'eau. La plupart des études montrent que les pauvres paient en moyenne leur eau 10 fois plus cher que leurs riches voisins, qui ont des branchements particuliers et qui parfois ne paient même pas l'eau qu'ils consomment : l'analyse globale de cette situation suppose non seulement d'apprécier le coût économique de ce bien pour les pauvres, mais aussi son coût social.

3. Les tarifs officiels.

Les tarifs officiels sont très variables d'une ville à une autre, mais d'une manière générale ils ne reflètent pas les coûts de production. Afin de réduire le coût de l'eau pour les populations défavorisées, des péréquations tarifaires ont été mises en place. Trois catégories de consommateurs sont identifiées : les consommateurs domestiques, les consommateurs institutionnels et gouvernementaux et les industries et les commerces. Pour chacune de ces catégories, la tarification est progressive (0-10 m³, 11-20 m³, 21-40 m³, plus de 60 m³). Cependant, ces mécanismes visant à assurer une certaine solidarité entre les petits et les gros consommateurs ont échoué¹². Dans la mesure où le système est globalement dépourvu de compteurs et que la tarification est inférieure aux coûts, les consommateurs aisés qui consomment le plus jouissent de la plus grande part des subventions. En outre, les plus pauvres sont rarement connectés car il n'existe pas de subvention au branchement et les quartiers pauvres sont peu raccordés aux infrastructures.

Face à cette situation, sous l'impulsion de la Banque mondiale, le gouvernement kenyan, a engagé dans le cadre de réformes concernant l'ensemble de l'économie et du secteur public, une série de réformes concernant le secteur de l'eau, dont certains aspects concernent tout particulièrement la desserte en eau des quartiers pauvres. Globalement, ces réformes visent à restructurer le secteur en le libéralisant et jouent sur trois registres : introduction de principes marchands et autonomisation de certains services dans les villes secondaires, délégation de la

¹¹ D'après : Daily Nation, Unicef, RWSG-ESA (Banque mondiale), sources non précisées.

¹² Pour une analyse de l'échec des ces péréquations, se référer aux travaux de A. Morel à l'Huissier.

gestion commerciale de l'eau pour la ville de Nairobi et gestion privée communautaire des réseaux dans les quartiers pauvres. Nous ne rentrerons pas dans le détail de toutes les mesures prises depuis 1974, nous nous contenterons de les citer (elles feront l'objet d'une analyse précise dans des travaux ultérieurs) et d'étudier plus en détail celles qui concernent les quartiers pauvres.

2. La situation actuelle du secteur de l'eau en Tanzanie.

1. Les acteurs institutionnels

Le secteur de l'eau en Tanzanie connaît depuis deux décennies une restructuration progressive (dont nous verrons la tendance et les composantes dans la deuxième partie), ayant conduit à une configuration institutionnelle complexe¹³.

Le ministère de l'Eau a en charge la politique générale du secteur de l'eau. Il comporte plusieurs divisions, notamment ¹⁴:

Au sommet de la hiérarchie, la division de la planification et de la politique établit la liste des projets prioritaires et le programme d'investissement correspondant. Elle a également pour mission de créer un cadre législatif approprié à la politique gouvernementale, notamment un cadre favorable à la participation du secteur privé.

Le deuxième niveau de la hiérarchie se subdivise en trois secteurs : le contrôle de la ressource, l'hydraulique rurale et l'hydraulique urbaine.

Le secteur de l'hydraulique urbaine a une mission de supervision des services d'eau indépendants des villes secondaires, et assure l'exploitation et le fonctionnement des services d'eau des villes secondaires demeurés sous sa responsabilité.

A terme, le ministère ne jouera plus qu'un rôle de législateur, de régulateur et de contrôle (si les réformes en cours aboutissent au résultat escompté).

Au niveau des collectivités locales, deux cas de figure se présentent. Certains départements de l'eau (*Urban Water and Sewerage Department*, UWSD) restent gérés et exploités par le ministère, soit ce sont les municipalités qui ont la compétence de la desserte et qui l'assurent par le biais de sociétés publiques de

¹³ source : **MINISTRY OF WATER**. *Medium Term Strategic Plan 1999 – 2004*, Draft Report, September 1999, 46 p. appendices.

¹⁴ voir organigramme en annexe n°1.

droit privé (*Urban Water and Sewerage Authorities, UWSA*), étant financièrement plus ou moins indépendantes du ministère (voir paragraphe suivant).

A Dar es Salaam, c'est également une société publique de droit privé, la DAWASA (*Dar es Salaam Water and Sewerage Authority*), qui a en charge la desserte en eau de la ville : nous consacrerons la dernière partie à l'étude de la desserte dans la capitale.

Mais revenons à présent sur la situation *UWSA* dans les villes secondaires, qui nous intéressent au premier plan car ce sont ces services qui ont été restructurés.

2. Les services d'eau des villes secondaires

Comme nous le verrons, les départements eau et assainissement de certaines villes secondaires ont accédé à un statut de plus ou moins grande autonomie selon leur catégorie. Depuis 1998, un expert de la Communauté Européenne suit l'évolution des indicateurs de performance de ces villes. Il a également été procédé à des enquêtes plus précises, dans le cadre du même projet, dans cinq de ces villes (Mwanza, Iringa, Mbeya et Mtwara) (voir carte en annexe 10). Le projet est intitulé « Renforcement Institutionnel pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement en Tanzanie ». Ce volet comporte trois parties essentielles : une étude de la volonté et capacité de payer des ménages, une étude de la structure des tarifs et des propositions pour de nouvelles structures tarifaires¹⁵. Depuis la mise en place des réformes, la capacité financière des services de ces villes s'est améliorée, grâce à l'application du principe de l'usager-payeur. Cependant, de nombreux usagers ne sont toujours pas facturés ou s'ils le sont, c'est encore sur une base forfaitaire. La structure tarifaire demeure donc inadaptée, la facturation défailante et la capacité de collecte des revenus inégale.

L'étude a mis en exergue le fait que de nombreux ménages pauvres de ces cinq villes ne sont pas connectés au réseau et que la principale raison avancée est le coût prohibitif du branchement. Ces ménages se déclarent en revanche prêts à

¹⁵ Nous reviendrons sur la qualité de ces enquêtes dans la partie sources et méthodologie.

Source : **THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Institutional Strengthening for Urban Water and Sewerage Improvements in Tanzania ; Tariff Study*, prepared by HYDROARCH S.R.L Consulting Engineers, for the European Commission (Project n° 7.ACP.TA.102), November 1999, 50 p.

payer (« willing to pay ») une facture mensuelle. Le prix de la connexion peut en effet varier de 100 000 à 300 000 Tshs¹⁶. Il comprend non seulement la taxe de connexion, mais aussi la rémunération de la main d'œuvre et le matériel nécessaire au raccordement à la conduite la plus proche, parfois très éloignée. Beaucoup de ménages ont déclaré pouvoir payer la taxe de connexion, mais pas le coût de l'installation. En ce qui concerne les factures mensuelles, la majorité des ménages paient entre 2000 et 3000 Tshs. à Iringa, Mbeya et Mwtara, et entre 4000 et 6000 à Mwanza. Dans cette dernière ville, deux usagers payaient des factures étonnamment élevées, au delà de 14000 Tshs., qui semblent liées au fait que ces ménages possèdent un compteur. Ceci peut paraître anecdotique, mais peut se révéler préoccupant dans l'avenir car les réformes prévoient l'installation de compteurs pour tous les branchements : que se passera t'il si les factures augmentent considérablement de ce simple fait (à cela, il faut ajouter les risques d'augmentation des tarifs) ? Nombre d'usagers ont également recours aux kiosques, mais beaucoup estiment ne pas avoir assez d'eau avec les quelques jerricans qu'ils achètent chaque jour. Ce sont les personnes qui résident dans des quartiers mal desservis qui ont le plus recours aux kiosques, les autres préférant se fournir, parfois gratuitement, chez un voisin. Les kiosques sont également utilisés lors des périodes de pénurie. Les enquêtes sur la dépense en eau des utilisateurs de kiosques ont montré qu'elle était considérablement supérieure à celle des abonnés¹⁷. Par exemple, à Mwanza, le prix du jerrican de 20 litres est de 20 Tshs, ce qui représente 1000 Tshs/m³, tandis que le tarif domestique (pour les abonnés ayant un compteur) est de 105 Tshs/m³. Cependant, tout dépend de la structure tarifaire : pour les ménages ne disposant pas de compteurs, le forfait mensuel est 5600 Tshs. Si l'on considère qu'un ménage de Mwanza compte 12 personnes (toujours selon les résultats de cette même enquête) et que chaque personne consomme 20 litres d'eau par jour (consommation non tirée de l'enquête mais couramment observée dans le tiers-monde), le coût mensuel total est de 7200 Tshs.

Par ailleurs, on note que plus de la majorité des usagers estime que le prix de l'eau est trop élevé.

En ce qui concerne la constance du service ou fiabilité (le nombre d'heures par jour ou de jours par semaine, où l'eau arrive effectivement au branchement), c'est

¹⁶ 1 franc français=100 shillings tanzaniens (Tshs)

¹⁷ source : op. ibid.

très variable en fonction, entre autres, de l'état du réseau et de la quantité de ressources en eau. Par exemple à Mwanza où le réseau est en bon état, plus de 60 % des ménages connectés ont de l'eau en permanence. Par contre, à Mbeya où le réseau est également en bon état mais où il y a pénurie et donc rationnement, à peine 30 % des usagers ont de l'eau en permanence.

Les kiosques à eau jouent donc un rôle considérable dans la desserte des populations. Ils sont officiellement gérés de deux façons : soit par des particuliers qui emploient une personne pour assumer la tâche de fontainier ; soit par des fontainiers payés par le service d'eau de la ville qui gère le kiosque. Cependant, beaucoup de particuliers pratiquent aussi la revente illicite de l'eau, sans autorisation du service, qu'ils aient ou non construit un kiosque.

Les kiosques sont donc gérés en concession avec, selon les villes, des structures tarifaires différentes : à Mwanza, la consommation d'eau est mesurée par compteur pour la plupart des kiosques tandis que pour les autres, la facture est forfaitaire. Les tarifs appliqués aux fontainiers correspondent à ceux des ménages, soit 5600 Tshs par mois pour le forfait, soit 105 Tshs./m³. Dans certains quartiers de la ville, les kiosques sont les seules sources d'eau. Le tarif de vente au kiosque est de 10 Tshs par seau de 20 litres. Certains d'entre eux peuvent être gérés par des communautés. En général, les points d'eau légaux pratiquent des tarifs inférieurs aux points de vente illégaux, mais ces derniers présentent l'avantage d'avoir des temps d'attente moins longs. Les modalités de gestion sont sensiblement les mêmes dans les différentes villes étudiées, en revanche les tarifs sont variables.

A Iringa, le forfait est de 10 000 Tshs. par mois, mais il est réduit de moitié lorsque l'approvisionnement n'a pas été constant. La structure tarifaire est donc en général liée à la présence de compteurs : lorsqu'il y a un compteur, le prix du m³ (pour l'abonné) dépend de la catégorie d'usagers (domestique, commercial, industriel, institutionnel, et parfois expatrié). Selon les cas, les kiosques sont considérés comme des usagers domestiques ou commerciaux. Quand il n'y a pas de compteurs, le forfait dépend de la densité de la zone: le forfait est moins élevé dans les zones denses, considérées comme plus pauvres que les zones peu denses. La densité est mesurée par la taille moyenne d'une parcelle : plus la parcelle est grande, plus la densité est faible. Le forfait pour les usagers industriels, commerciaux et institutionnels ne dépend pas de la zone. On peut se poser la question de l'équité d'une telle tarification. Cependant, le projet de la

Communauté européenne prévoit d'instaurer des subventions croisées par le biais de deux mécanismes, étant entendu que tous les branchements devront posséder un compteur : instauration de catégories d'usagers et, pour chaque catégorie, tarification progressive de la consommation. Ainsi, cela permettrait de faire jouer des « solidarités » entre les catégories d'usagers (la règle étant de favoriser les ménages) et entre petits et gros consommateurs. Il est donc important de suivre la mise en place des nouvelles tarifications, qui auront certainement un impact sur le prix de l'eau pour les pauvres.

Voyons à présent quelle est l'évolution des indicateurs de performance de l'ensemble des services de villes secondaires, évolution qui nous renseigne sur l'état du secteur de l'eau en Tanzanie¹⁸.

Nous ne reprendrons ici que les principaux résultats de l'analyse détaillée des indicateurs de performance effectuée pour chaque ville dans le cadre du projet européen. Malgré les affirmations du ministère de l'Eau, les performances des services ne progressent que très lentement, elles ont même enregistré pour l'année 98 – 99, un net recul par rapport à l'année 97 – 98. Ceci est lié à plusieurs raisons : sureffectifs, faible nombre de compteurs, faible efficacité de la collecte des revenus, forte proportion d'eau non-comptabilisée.

Cependant, il faut mentionner quelques progrès accomplis en matière de collecte des revenus : le but est d'assurer un recouvrement des frais d'exploitation et de maintenance (salaires, électricité pour faire fonctionner les pompes, etc.). Des progrès restent à accomplir : pour certains services, le seul montant des factures d'électricité dépasse parfois les sommes collectées. L'expert de la Communauté préconise soit d'améliorer la collecte, soit d'augmenter les tarifs.

On constate également que les services dépensent (paradoxalement) beaucoup moins que ce qui est annoncé dans leur budget annuel et par conséquent sont largement excédentaires ! Par exemple, les services classés en catégories A et B ont plus d'argent que ce qu'il leur faudrait pour payer leurs factures d'électricité. Ils n'ont donc pas d'excuse pour ne pas payer ces factures et ne devraient pas toucher des subventions pour l'extension et l'entretien de leurs réseaux, (selon

¹⁸ Source : MINISTRY OF WATER. Annual Report for Urban Water Supply and Sewerage Authorities, July 1998 – June 1999, by Urban Water Supply and Sewerage Division, March 2000, 39 p., appendices.

l'expert de la CEE¹⁹). En fait, certains services classent sous la rubrique « autres » (que factures d'électricité, produits chimiques, etc.) plus de 50 % de leurs dépenses. L'utilisation de ces fonds demeure confuse et il semble qu'une grande partie des revenus ne soit pas utilisée à des fins d'entretien, ni d'exploitation, ni encore d'extension des réseaux.

Les performances des services sont en outre très variables d'une ville à l'autre. Les services des villes de la catégorie A se sont révélés plus efficaces, dans le sens où ils tendent à couvrir leurs frais d'entretien et d'exploitation, grâce à une amélioration de la collecte des revenus (facturation, etc.), une augmentation des tarifs, etc. Cela se traduit-il par une amélioration du service, en particulier pour les pauvres, et à quel prix ?

3. Les projets

Voici une liste des différents projets intervenant dans le secteur urbain de l'eau. Il est important de les mentionner car les organismes qui les mènent fournissent de précieuses informations que les administrations ne possèdent pas toujours, mais aussi car ils renseignent sur l'évolution du secteur²⁰.

Projet	Contenu	Pour le compte de	Autres acteurs	Bailleurs
Projet de réhabilitation du secteur urbain dans 8 villes (Arusha, Moshi, Tanga, Morogoro, Mwanza, Iringa, Tabora, Dodoma)	Superviser les opérations de réhabilitation, mettre au point et suivre des indicateurs de performance, fourniture de matériaux de construction, formations pour améliorer la qualification du personnel.	Les services (UWSAs)	Municipalités direction de l'Administration et du Personnel, unité d'Analyses Hydriques	Gouvernement de la Tanzanie, KfW, Banque mondiale.
Approvisionnement en eau des villes (Arusha, Moshi, Tanga)	Conseils de gestion et aide technique	Les services (UWSAs)	Municipalités	KfW
Projet de la Banque Africaine de Développement de réhabilitation et expansion à Mbeya, Kigoma, Lindi, Mwtara, Sumbaganwa, Buboka, Musoma et Shinyanga	Améliorer l'exploitation et la maintenance des réseaux de 8 villes et soutien au ministère. Programmes de financement.	Les services (UWSAs)	Les 8 municipalités	Gouvernement de la Tanzanie, ADB.
Fond urbain de l'eau	Etablir un fond de prêts aux services.	Les services (UWSAs)	Municipalités	Gouvernement de la Tanzanie
Bilan des performances des 18 services	Evolution des performances des services.	Les services (UWSAs)	Municipalités	Gouvernement de la Tanzanie, Banque mondiale, ADB.
Réhabilitation et extension des Services d'Iringa et projet		Les services (UWSAs)	Municipalités	Gouvernement de la Tanzanie, Communauté Européenne.

¹⁹ Source : entretien personnel avec M. F. Luisi, expert de la CEE pour le projet de « Renforcement Institutionnel pour l'Amélioration des Services d'Eau en Tanzanie », juillet 2000.

²⁰ Source : MINISTRY OF WATER. Medium Term Strategic Plan 1999- 2004, Draft Report, September 1999, 46 p. appendices.

d'urgence assainissement de Mwanza				
Réhabilitation et extension de la desserte en eau de Dodoma	Développement des ressources en eau Remplacement d'une partie du réseau Renforcement des compétences du personnel.	Les services (UWSAs)		Gouvernement de la Tanzanie, Chine.
Réhabilitation et extension des réseaux d'autres villes		Les services (UWSAs)		Gouvernement de la Tanzanie.
Etudes de la KfW sur les ressources en eau de Songea	Etudier, prospecter et développer les ressources en eau. Définir et mettre en place les projets.	Les services (UWSAs)		Gouvernement de la Tanzanie, KfW.
Technique de collecte de l'eau de pluie.	Sensibiliser les communautés à développer et utiliser un système de collecte des eaux de pluie.	Les communautés	direction des Ressources en Eau	Gouvernement de la Tanzanie, UNDP, UNICEF.

B. La restructuration du cadre législatif du secteur de l'eau potable

1. Le Kenya

1. Bref historique de la gestion de l'eau au Kenya depuis l'indépendance

Immédiatement après l'avènement de l'indépendance en 1963, le nouveau gouvernement kenyan lança le texte fondateur de sa nouvelle politique « Sessional Paper n° 10 of 1965 on African Socialism and its Application to Kenya²¹ ». Ce document exposait la politique du gouvernement à propos des priorités concernant les Noirs, comme étant la pauvreté, l'analphabétisme et les mauvaises conditions sanitaires. Cette politique signifiait que les services de base principaux devaient être gratuits or subventionnés par le gouvernement. Cela impliquait la nationalisation de tout ou partie de ces services.

Au début des années 1970, le gouvernement prit conscience du rôle crucial du secteur de l'eau dans la croissance économique générale du pays. C'est pourquoi en 1974, le gouvernement éleva le département de l'Eau du ministère de l'Agriculture au rang de ministère du Développement de l'Infrastructure Hydraulique (*Ministry of Water Development*) avec pour mission de diriger les activités du secteur de l'eau. Sous l'égide de ce nouveau ministère, un nouveau plan d'action fut établi, ayant pour but d'injecter plus de ressources dans le

²¹ « Document de Session n°10 de l'année 1965 sur le Socialisme Africain appliqué au Kenya »

secteur, afin d'améliorer l'efficacité et d'étendre le service au plus grand nombre de citoyens possible. Ceci eut d'ailleurs pour conséquence d'étendre considérablement la desserte des zones rurales. Néanmoins, ce dynamisme ne put être soutenu en raison de la contraction des fonds publics.

Pour assurer le succès de sa nouvelle politique, le gouvernement mit au point un ambitieux programme et prit le contrôle de plusieurs réseaux, qui étaient auparavant gérés par les autorités, les communautés locales et autres institutions publiques ou privées. La corporation nationale pour la conservation de l'eau et des réseaux était créée.

Ce scénario fut abrégé lorsque le gouvernement se rendit compte que les ressources pour maintenir les services n'affluaient plus. L'économie du pays était clairement sur le déclin lorsqu'en 1985 l'inflation atteignit son maximum depuis l'indépendance. Il était temps pour le gouvernement de réfléchir à une nouvelle stratégie. Dans le même temps, le dynamisme lié au commencement de la Décennie Internationale de l'Eau (et les fonds en provenant) était aussi en train de s'essouffler, en raison de la récession économique générale et de l'adoption de stratégies non-durables.

Ainsi, au cours de la troisième décennie d'indépendance du Kenya, le gouvernement lança un nouveau texte fondateur, le « Sessional Paper n° 1 of 1986 on Economic Management and Renewed Growth ». Sous cette politique, le gouvernement identifiait plusieurs stratégies pour plusieurs objectifs, parmi lesquels la fourniture des services de base, ayant pour but d'accélérer la croissance économique et de réduire l'inflation.

Enfin, un troisième changement de politique eut lieu au début des années 1990, sous l'influence des bailleurs de fonds, et entraîna de profondes réformes du secteur public, dont celle de la gestion des services urbains de l'eau. Ceci correspond à un véritable revirement, puisqu'on passe progressivement d'une économie administrée en vertu des principes socialistes, à une libéralisation assez brutale de l'économie. Le document dont nous tirons ces informations (Source : **REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESOURCES. Study Team 1 : Commercialization and Private Sector Participation**, by FAMA Resources Ltd, 1998, 60 p., annexes) ne dit rien de l'arrêt des prêts des bailleurs de fonds internationaux et des pressions exercées par ceux-ci pour l'accélération et l'application des réformes.

Source : REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESOURCES. *Study*

Team 1 : Commercialization and Private Sector Participation, by FAMA Resources Ltd, 60 p.,
annexes

REFORME, MESURE ET POLITIQUE (ordre chronologique)	OBJECTIFS
Création du ministère des Ressources en Eau (1974)	<ul style="list-style-type: none"> Planifier et gérer les ressources en eau et coordonner les efforts gouvernementaux en faveur des services d'eau pour satisfaire les demandes sectorielles. Rendre efficaces et efficientes les exploitations des différents services d'eau qui étaient gérés par différentes institutions.
Programme de Réforme du Service Public, Programme de Rationalisation des effectifs du ministère des Ressources Naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les actions du ministère en vue de créer des structures efficaces et efficientes de gestion.
Création de la Corporation Nationale de la Conservation de l'Eau et des Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Commercialiser les opérations du secteur de l'eau. Assurer l'autonomie financière des exploitations. Améliorer les performances des réseaux. Réduire la dépendance vis à vis des fonds publics de ces organismes « indépendants ».
Projet urbain de la GTZ pour la gestion de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les performances des entreprises locales de l'eau en créant des sociétés autonomes.
Création du Fonds Indépendant pour l'Eau des Entreprises Urbaines de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> Assurer que le revenu de la desserte en eau soit utilisé dans le secteur de l'eau, dans le respect des lois.
Projet de Gestion de l'Eau de Malindi	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la facturation et la collecte des revenus du réseau de Malindi. Fournir une aide à la gestion au service.
Projet de réduction des fuites du Nairobi City Council/ SEURECA	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les pertes d'eau de 25 à 20 % sur la période du projet.
Transfert de responsabilité de la desserte en eau à 11 villes avec création des Entreprises Locales de l'Eau (Water Undertakership)	<ul style="list-style-type: none"> Décentraliser la compétence en matière de fourniture d'eau au niveau des autorités locales. Améliorer l'efficacité opérationnelle et financière pour la fourniture des services d'eau et d'assainissement.
Reconnaissance du statut d'entrepreneurs privés pour les opérateurs de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser et reconnaître légalement les exploitations privées en vue de les superviser pour l'intérêt public.
Desserte en eau de la région côtière	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux problèmes en eau des villes côtières. Soutenir l'industrie du tourisme dans la région côtière.
Projet de desserte en eau de la ville de Nairobi	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter et rendre plus sûres les capacités de l'approvisionnement en eau de Nairobi par extension des ressources afin de répondre à la demande d'ici les années 2003/2005. Améliorer la satisfaction des besoins de base et les conditions sanitaires des citoyens pauvres en étendant la couverture par réseau aux groupes à bas revenus. Aide au maintien des standards sanitaires de la ville. Améliorer l'efficacité opérationnelle et financière du département de l'Eau et de l'Assainissement de la Municipalité de Nairobi (Water and Sewerage Department of the Nairobi City Council).
Politique gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des tarifs permettant le recouvrement des coûts dans les

sur les tarifs de l'eau dans les villes	<p>viles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'autosuffisance économique des services urbains d'eau.
Politique gouvernementale encourageant la participation du secteur privé dans la desserte urbaine (rédaction de la Politique Nationale de l'Eau)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité opérationnelle et financière des services d'eau et d'assainissement. • Améliorer progressivement la qualité du service et la couverture des réseaux d'eau. • Désengager le gouvernement des fonctions exécutives de fourniture d'eau et consacrer ses fonctions au rôle de législateur et de régulateur. • Réduire le fardeau que représente le secteur de l'eau et de l'assainissement sur le budget public.

Nous ne savons pas précisément les dates de ces réformes, mesures et politiques (dont les publications constituent des sources que nous devons nous procurer) mais nous pouvons affirmer qu'elles ont eu lieu dans les deux dernières décennies (à l'exception de la création du ministère des Ressources en Eau qui date de 1974). Certaines ne sont pas encore appliquées ou n'ont pas encore abouti (par exemple, la politique gouvernementale sur les tarifs).

2. Kenya : La participation du secteur privé comme solution ? les réformes en cours

Introduire la commercialisation et la participation du secteur privé dans la desserte en eau des zones urbaines et périurbaines au Kenya n'est plus une question qui se pose, si ce n'est en termes de méthode. La population urbaine du Kenya devrait atteindre 11,5 millions de personnes en 2010, ce qui représenterait 30,7 % de la population totale du pays. Actuellement, seulement 67 % des citoyens ont accès à une eau propre à la consommation. Comme dans beaucoup de pays en développement, le secteur de l'eau au Kenya est en proie à de nombreux dysfonctionnements.

Il semble clair pour le gouvernement kenyan que l'intervention du secteur privé est la solution. « What is clear is that commercialization and private sector participation is the way forward. »²². L'Etat n'a pas été capable et ne sera pas capable d'allouer suffisamment de financements pour permettre aux services²³ d'atteindre leurs objectifs. Le total annuel d'investissements requis se porte à 8,7

²²MINISTRY OF WATER RESOURCES. *Water Sector Actors Survey*, Workshop Document, Consultancy Services Tender n°WSAS 1/96-97, prepared by SEURECA, June 1998, 83 p.

²³ Nous utiliserons le mot « service » pour traduire le mot anglais « utilities » qui désigne à la fois le service public (le fait de fournir tel ou tel service) et l'organisme, quelque forme qu'il puisse recouvrir, qui le fournit.

milliards de shillings kenyans²⁴, tandis que le budget annuel d'investissement est de 4,5 milliards. L'intervention du secteur privé s'accompagne d'une séparation entre propriété et exploitation des infrastructures et implique un changement de gestion du secteur.

Jusqu'à présent, le Gouvernement s'est montré plutôt favorable à la restructuration du secteur, ce qu'il a montré en produisant la « National Water Policy », mais celle-ci n'a pas été suivie par une application systématique des principes définis. De plus, la commercialisation et la participation du secteur privé n'y sont pas assez clairement abordées. Les réformes proposées sont donc les suivantes :

- Restructurer le rôle et les responsabilités du ministère des Ressources en Eau afin qu'il n'assume plus que la définition des politiques, la planification, la surveillance et l'évaluation des performances des services et qu'il transfère son rôle d'opérateur.
- Municipaliser la gestion des services et décentraliser la prise de décision.
- Transformer la Corporation nationale de la conservation de l'eau et des réseaux (NWPC) en fonds d'investissement et la relever de ses fonctions d'opérateurs.
- Créer une institution de régulation indépendante.

3. La restructuration des services dans les villes secondaires

Voici un tableau résumant les différentes réformes proposées en fonction des types de zones urbaines :

ZONE URBAINE	PROPOSITION	COMMENTAIRES DU LEGISLATEUR
Villes de plus de 1 million d'habitants. (cette réforme ne concerne vraiment que Nairobi dans un premier temps)	Contrat de concession entre la NWPC ou le ministère et un partenaire international	<ul style="list-style-type: none"> • Rentable si chaque zone possède au moins 30 000 connexions avec un gros potentiel de développement. • Potentiel limité de réponse aux besoins des pauvres. • Les villes peuvent se regrouper en syndicats pour atteindre la masse critique.
Villes secondaires avec plus de 1500 connexions et un potentiel d'expansion de la clientèle (villes de plus de 100 000 habitants)	Contrat de concession ou d'affermage avec des partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Cela développe la capacité de gestion du service local. • Evite la capture de l'opérateur par les politiques ou autres. • Grand potentiel de réponse aux besoins

²⁴ 1 franc français équivaut approximativement à 10 shillings kenyans (juillet 2000).

		des groupes vulnérables.
Petits centres urbains (au dessous de 100 000)	Commercialisation avec contrat de gestion pour tâches de sous-traitance	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîne l'autonomie. • Quand un centre s'agrandit, il peut changer de système de gestion pour une concession ou un affermage • Très grand potentiel de réponse aux besoins des groupes vulnérables.
Zones périurbaines	Organisations communautaires, ONG, « mini-contracteurs »	<ul style="list-style-type: none"> • Très grand potentiel de réponse aux besoins des groupes vulnérables.
Zones industrielles	BOT/BOO	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires sont purement privés et l'investissement doit être apporté par le privé. • Ne répond pas aux besoins des groupes vulnérables.

Source : REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESOURCES. Study Team 1 : Commercialization and Private Sector Participation, by FAMA Resources Ltd, 60 p., annexes.

Ce tableau appelle un commentaire. On remarque qu'il y a une déclinaison des modalités de restructuration des services d'eau en fonction de la taille de la ville. Chacune de ces modalités s'accompagne d'une appréciation sur sa capacité de réponse aux besoins des pauvres. Ceci est un bon exemple du « déterminisme institutionnel » que l'on note dans les recommandations de la Banque mondiale. Ce n'est pas le type de contrat ou de modalité de gestion qui peut se révéler plus ou moins favorable aux pauvres : c'est les clauses que ces contrats contiennent. Si un contrat de concession est bien négocié, le système peut améliorer la desserte des quartiers pauvres. Par exemple à Abidjan, où la gestion de l'eau a été déléguée à un privé, les pauvres bénéficient de branchements subventionnés, qui n'existaient pas au Kenya ni en Tanzanie dans des contextes de gestion publique. Il est donc intéressant de voir si les modalités choisies répondent bien aux attentes du législateur.

Nous voulons revenir à présent sur les réformes concernant les services de 11 des villes secondaires. Il s'agit de la commercialisation (*corporatization*) des services de l'eau en zones urbaines et périurbaines. Qu'entend-on par *corporatization* ? Cela consiste en la formation de société de service de droit privé (à capitaux publics) prenant en charge la desserte en eau et l'assainissement dans les centres urbains. Cette restructuration implique l'application de principes commerciaux. Ces sociétés ont des objectifs ciblés et explicites, des budgets bien définis à partir des revenus collectés auprès des abonnés, et jouissent d'une autonomie gestionnaire et financière. Les directeurs peuvent être tenus responsables des

performances. La Tanzanie a mis en place de telles réformes moins tardivement que le Kenya et il semblerait que les conséquences quant aux performances des sociétés se soient révélées positives. Depuis l'établissement des autorités urbaines pour l'eau et l'assainissement (*Urban Water and Sanitation Authorities*), des améliorations significatives en termes de qualité du service et de collecte des revenus ont eu lieu²⁵. L'amélioration de ce dernier point est liée à :

- La remise à jour du fichier-client en s'assurant que tous les branchements sont enregistrés et que les clients paient leurs consommations.
- L'installation de compteurs pour les gros consommateurs.
- L'augmentation des tarifs.
- Des structures incitatives améliorant la productivité du personnel.
- La responsabilisation de la gestion des sociétés, sachant que la pleine autonomie ne peut être atteinte que par tarification au coût complet, ce qui doit nécessairement passer par une amélioration du service.

Nous allons maintenant voir quelles sont les dernières mesures et politiques en matière de gestion de l'eau.

Elles sont rassemblées dans la Politique nationale du Secteur de l'Eau de 1998, qui s'articule autour de deux aspects fondamentaux : le recouvrement des coûts (il est spécifié que les tarifs en zone urbaine doivent recouvrir tous les coûts, de capital, d'exploitation et de maintenance) ; le rôle des autorités locales (seules les municipalités qui possèdent les capacités techniques et administratives suffisantes seront autorisées à créer des sociétés de distribution d'eau).

²⁵ D'après une communication du ministère de l'Eau tanzanien faite au ministère de la Ressource en Eau kenyan en septembre 1998.

POLITIQUE	Contenu : la gestion urbaine des ressources en eau	Contenu : municipalisation et participation du secteur privé	Mesures prises
The Policy Framework paper Economic Reforms for 1996-1998	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit une législation pour amender la loi sur l'eau (Water Act). • Réaffirme la préparation de la Politique Nationale de l'Eau. • Réitère l'engagement du gouvernement à appliquer des tarifs urbains permettant le recouvrement des coûts de capital et d'amortissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat s'engage à déléguer tous les réseaux à des opérateurs alternatifs. • Les tarifs urbains doivent couvrir le coût d'exploitation et de maintenance. 	La loi sur l'eau est en train d'être révisée.
NDP 1997-2001	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses infrastructures requièrent une réhabilitation urgente, ainsi qu'une extension mais manquent de fonds • Besoin d'une approche intégrée et globale de la gestion et planification de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'appliquer les options alternatives gestionnaires et techniques, en vue d'assurer la durabilité économique des projets et le développement des ressources en eau par les différents acteurs. • Application de la politique tarifaire adéquate pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance, ainsi que l'amortissement du capital. 	Ayant réalisé qu'un département d'une municipalité ne pouvait être indépendant financièrement, le gouvernement a proposé la création de sociétés appartenant aux autorités locales mais gérées indépendamment. Trois villes-pilotes ont été choisies : Nyeri, Kericho et Eldoret.
National Water Policy 1998 by MoW	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement encourage la pleine participation des communautés et du secteur privé dans le développement des infrastructures. • Le gouvernement s'engage à adopter un rôle moins direct dans l'approvisionnement en eau. • Le rôle du gouvernement doit être redéfini en insistant sur sa fonction de régulation et la répartition des compétences. • Revoir la loi sur l'eau pour résoudre les problèmes de législation, en particulier quant au transfert des infrastructures entre institutions. • Les infrastructures doivent être gérées par des départements autonomes au sein des autorités locales. • Le cadre institutionnel doit faciliter la participation des communautés. • Le gouvernement promet que l'exploitation de tous les réseaux existants sera déléguée. 		

4. La délégation de la gestion commerciale du département de l'Eau et de l'Assainissement à Nairobi

Le Kenya a opté pour la délégation de la gestion commerciale, étant entendu que cela ne constitue qu'une première étape de délégation au privé de toute la gestion et l'exploitation du secteur de l'eau et de l'assainissement de Nairobi. Le processus a été engagé depuis 1996. La première étape a consisté en une étude des objectifs et des tâches à remplir pour le délégataire, ainsi que des options institutionnelles envisageables. Le bureau d'études SEURECA a été chargé de la réalisation de cette première étape²⁶. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Installation d'un logiciel de gestion du fichier-client et de la facturation et informatisation de tous les services.
- Amélioration du service aux clients.
- Augmentation de la collecte des revenus pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance, réhabiliter et étendre le réseau de distribution d'eau et le réseau d'assainissement, recouvrir les dettes.

Les tâches précises du délégataire seront les suivantes :

- Etablir le fichier-client et le tenir à jour.
- Recenser les compteurs et remplacer les compteurs défectueux.
- Installer des compteurs sur les principales conduites pour chaque district.
- Relever les compteurs.
- Etablir et envoyer les factures.
- Collecter les revenus, améliorer et gérer le recouvrement des arriérés de paiement, au besoin en déconnectant les mauvais payeurs.
- Gérer les recettes et les dépôts bancaires.
- Améliorer le service au client.
- Eliminer ou réduire les pertes dues aux branchements clandestins et aux compteurs défectueux.
- Gérer le personnel.
- Fournir tous les équipements nécessaires (ordinateurs, véhicules, etc.)

²⁶ Source : NAIROBI CITY COUNCIL, WATER AND SEWERAGE DEPARTMENT. Contract : WSD/15/96- Supply and implementation of billing and accounting software- the outsourcing option, December 1998, 9 p.

- Rôle de consultant sur les points suivants: structure tarifaire, investissements requis, programme pour le futur délégataire après expiration du contrat, réformes institutionnelles.

Des indicateurs de performance ont été fixés : ils concernent soit la municipalité, soit le délégataire.

	Résultats actuels	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Tache assumée par	Commentaires
Production d'eau (m3/jour)	340 000	+ 7 %		NCC	La production doit atteindre 500 000 m3/jour en 2007.
Consommation facturée (estimation) par jour	170 000			D	La demande va augmenter avec la croissance urbaine.
Ratio facturation/consommation	Environ 50%	75%	Plus de 75 %	D	
Tarif moyen (Ksh./m3)	30	30	30	NCC/D	Les tarifs seront revus à partir de la 5 ^{ème} année mais ne devront pas augmenter jusque-là.
Collecte de revenus (%)	58 %	75 %	Plus de 90%	D	Augmentation de 5 % tous les 6 mois pour atteindre 90 % ;
Eau non-comptabilisée					
Physiquement	50 %		20 % ou moins	NCC/D	Les bénéfices engendrés devront être investis en partie pour réduire les pertes.
Commercialement	26 %		Moins de 10 %		
Arriérés	Plus de 8 mois.	Moins de 90 jours.	Moins de 60 jours.	D	
Nombre de factures par année	5	12 ou autant que nécessaire	12 ou autant que nécessaire	D	
Enquêtes auprès des consommateurs	Moins d'une par an	Une par mois	Une par mois	D	

NCC : Nairobi City Council ; D : délégataire.

Nous savons que le groupe Vivendi a pris des contacts avec la municipalité de Nairobi et semble intéressé par le contrat (source : entretien avec M. Y. Picaud, Vivendi, responsable du développement en Afrique). Il semblerait que celui-ci se fera de gré à gré et non pas par appel d'offres. Un expert de Vivendi était présent à Nairobi en juillet 2000, mais nous ne savons pas où en sont les négociations.

2. Les réformes du secteur de l'eau en Tanzanie

1. Bref historique du contexte politique de la gestion urbaine après l'indépendance

Le secteur de l'eau en Tanzanie connaît depuis maintenant deux décennies de nombreuses réformes, qui tendent à faire éclater le monopole étatique établi depuis l'indépendance²⁷. En effet, en 1967, la Déclaration d'Arusha instituait une philosophie économique de type socialiste dans le pays, lancée par le Président Julius Nyerere. L'économie était administrée et le système était fortement centralisé. La Déclaration d'Arusha dénonçait les inégalités sociales et en particulier la domination des villes, où se concentrent richesses et infrastructures, sur les campagnes. Julius Nyerere lance alors la politique de l'Ujamaa en faveur des villages collectivistes. De 1974 à 1978, les autorités locales urbaines furent abandonnées au profit des districts et des régions, structures administratives du gouvernement central. Ces nouvelles autorités urbaines doivent alors répondre aux besoins et exigences d'un milieu urbain et d'un milieu rural en même temps. Lors de cette période, les investissements vers le milieu urbain furent insuffisants face à la pression démographique nourrie par un fort exode rural. Ceci engendra une dégradation des services urbains existants et limita l'extension des réseaux dans les quartiers. Ces choix politiques avaient pour but de limiter la croissance de Dar es Salaam et de réduire sa suprématie sur le reste du territoire. Le changement de capitale nationale au profit de Dodoma et la création des 9 pôles de croissance s'inscrivent également dans cette volonté politique de réduire l'influence politique mais surtout économique de Dar es Salaam.

2. L'esprit et les objectifs des réformes

Les réformes en cours se sont fixé des objectifs dont certains s'appliquent dès aujourd'hui. Ces objectifs concernent deux axes des réformes²⁸.

- Développer les compétences des services urbains d'eau et d'assainissement (UWSAs) pour la desserte en eau et l'assainissement.

Objectif	Stratégies	Cibles, performances à atteindre	Indicateurs-clés	de	Administr
----------	------------	----------------------------------	------------------	----	-----------

²⁷ source : MESSER, V. *La gestion de l'eau à Dar es Salaam*, Rapport d'étape, travaux de doctorat, Université Louis Pasteur de Strasbourg, département de géographie, laboratoire Image et Ville, 2000, 5 p.

²⁸ Source : **MINISTRY OF WATER**. *Medium Term Strategic Plan 1999 – 2004*, Draft Report, September 1999, 46 p. appendices.

			performances	ation, institution
Doter les UWSAs des compétences nécessaires pour fournir de l'eau propre à la consommation pour la population urbaine à hauteur de 68 à 75 % d'ici 2004.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité des UWSAs à fournir les services. Réhabiliter et entretenir les réseaux. Améliorer la collecte et le volume des revenus. Mobiliser les ressources financières. 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel minimum. Les 18 services restructurés doivent être pleinement opérationnels en 2004. 15 % des réseaux doivent être étendus de 70 % d'ici 2001. Mise en place d'un cadre tarifaire permettant le recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance d'ici 2001. Les proportions d'eau non-comptabilisée doivent être réduites de 52 % (taux actuel) à 32 % en 2004. Le système de facturation doit permettre d'atteindre une efficacité de 85 % et 75 % pour la collecte des revenus d'ici 2002. Un Mémoire doit être signé entre le gouvernement et les UWSAs sur les niveaux et les modalités de financement du secteur de l'eau d'ici la fin de l'an 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de production unitaire. % de réduction des pertes. Nombre de mois de retards dans la facturation. Nombre d'heures moyens par jour de fourniture d'eau. Nombre d'employés pour 1000 connexions. Efficacité de facturation. Efficacité de collecte des revenus. 	Direction des UWSAs.

- Promouvoir la participation du secteur privé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Objectif	Stratégies	Cibles, performances à atteindre	Indicateurs-clés de performances	Administration, institution
Mettre en place un code des investissements clair d'ici 2001.	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer tous les acteurs. Développer et diffuser le code de l'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un séminaire réunissant tous les acteurs de l'eau d'ici la fin de l'année. Mettre au point une formule incitatrice pour les investisseurs d'ici 2001 et la diffuser. Instaurer un cadre légal et une régulation adéquats pour la participation du secteur privé d'ici 2001. 	Nombre d'investisseurs recensés dans le secteur de l'eau.	Direction de la Planification SSA
Faciliter l'intervention du secteur privé, ONG incluses, dans la fourniture des services d'ici 2004.	Impliquer le secteur privé dans la desserte en eau, en développant les compétences des ONG et autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> Tous les Services Urbains Régionaux d'Eau devront être financés et développés par le secteur privé en partenariat avec le gouvernement d'ici 2004. Tous les acteurs de l'eau devront être représentés dans les conseils d'administration des services d'ici la fin de l'an 2000. Un certain nombre de délégués et d'ONG devront être formés et impliqués dans la gestion de l'eau d'ici 2004. 	Nombre de réseaux dont la gestion de l'exploitation est aux mains du secteur privé, y compris des ONG. Nombre de nouveaux réseaux financés par le secteur privé.	Direction des Services d'Eau et d'Assainissement
Mettre en place la concession de la DAWASA d'ici la fin	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer le secteur privé. Relancer l'appel d'offres. Réviser les 	<ul style="list-style-type: none"> Le délégué devra être choisi et un mémorandum signé d'ici la fin de l'an 2000. Le public devra être informé de la concession d'ici décembre 2000. Mise en place de nouveaux tarifs 	Préparation et signature du contrat de concession.	direction des services d'Eau et d'Assainissement

de l'année 2000.	tarifs. • Réhabiliter le réseau.	d'ici la fin de l'an 2000. • Réhabilitation du réseau achevée d'ici 2004.		
------------------	-------------------------------------	--	--	--

3. La création de services autonomes dans les villes secondaires

Face à la détérioration croissante du service de l'eau dans les villes secondaires et sous la pression de la Banque mondiale qui menaçait la Tanzanie de suspendre ses prêts car elle jugeait que le gouvernement n'exprimait pas assez de bonne volonté dans le processus de libéralisation de l'économie, une réforme majeure concernant la gestion de l'eau dans les villes secondaires a été lancée au début des années 1990²⁹. Dans un premier temps, le ministère de l'Eau, dont dépendaient tous les départements municipaux Eau et Assainissement (*Urban Water and Sewerage Departments, UWSD*), a conféré le statut de service semi-autonome de distribution d'eau aux municipalités d'Arusha, Moshi et Tanga en 1994. Ensuite en 1997, un amendement à la Loi sur la Régulation du secteur de l'eau permit au ministère de l'Eau d'instituer 18 services de l'eau et de l'assainissement (*Water and Sewerage Authorities*) totalement autonomes. En fait, ces 18 services sont divisés en trois catégories selon leur degré d'autonomie réelle et leur niveau de performances. La première vague de réformes concerna les villes de Mwanza, Dodoma, Shinyanga, Morogoro, Mbeya, Tabora, Mtwara et Iringa, puis vint le tour des villes de Kigoma, Buboka, Musoma, Songea, Lindi, Sumbawanga et Singida³⁰. La principale différence de statut entre les UWSDs et les UWSAs réside dans le fait que les UWSAs étaient de simples conseils consultatifs, tandis que les UWSDs ont des pouvoirs exécutifs, sont pleinement responsables de toutes décisions, concernant la fixation des tarifs tout autant que l'établissement du budget. Le document intitulé *Memorandum of Understanding, Ministry of Water and Urban Water and Sewerage Authorities*, (June 1998, 15 p., appendices) précise les responsabilités respectives des nouveaux services et du ministère. La catégorie A regroupe les services qui atteignent ou sont en passe de recouvrir leurs coûts d'exploitation et de maintenance, tels que les dépenses en énergie et les dépenses de personnel. Elle regroupe les villes d'Arusha, Moshi, Tanga et Mwanza. Les services de Tabora, Mbeya et Morogoro sont regroupés

²⁹ Source : **MINISTRY OF WATER**. *Memorandum of Understanding, Ministry of Water and Urban Water and Sewerage Authorities*, June 1998, 15 p., appendices.

³⁰ Source : **MINISTRY OF WATER**. *Annual Report for Urban Water Supply and Sewerage Authorities, July 1998 – June 1999*, by Urban Water Supply and Sewerage Division, March 2000, 39 p., appendices.

sous la catégorie B. Ces services recouvrent leurs coûts d'exploitation et de maintenance à l'exception des salaires du personnel. Enfin, les 11 services restants constituent la catégorie C. Ils dépendent toujours de l'Etat quant aux dépenses en énergie et pour les salaires du personnel. Cependant, ils assument les autres coûts de production, à savoir les produits chimiques, la maintenance des usines de production et des équipements ainsi que le salaire des employés temporaires. Un expert de la Communauté Européenne a été chargé de définir le mode d'évaluation des performances et suit l'évolution de ces indicateurs. Selon le ministère de l'Eau, il semblerait que des succès substantiels aient déjà couronné les efforts de restructuration : de nettes améliorations ont été faites dans la fiabilité du service et dans la collecte des revenus. Cependant, de nombreux problèmes demeurent : de fortes proportions d'eau non-comptabilisée, une extension du réseau faible voire nulle, un manque de main d'œuvre qualifiée et des arriérés de paiement de la part de la plupart des administrations et autres institutions. La délégation de la gestion de l'eau à Dar es Salaam doit servir de projet pilote pour les autres villes et la restructuration a pour but d'étendre la délégation de ces services au secteur privé dans un avenir proche. L'objectif à court terme est que tous les services recouvrent la totalité des coûts d'opération et de maintenance, et qu'ils puissent assumer les investissements. On peut donc se demander quels sont les progrès réels faits par les services et, le cas échéant, si ces progrès bénéficient un tant soit peu aux populations pauvres. S'il n'y a pas de réel progrès, les réformes ont-elles aggravé la situation des pauvres ?

4. Le transfert de la gestion des mini-réseaux aux communautés

La Tanzanie a une population de 30 millions d'habitants (estimations de 1996), dont 26 % sont concentrés dans la capitale et les 20 villes secondaires. 80% de cette population urbaine sont considérés comme pauvres, c'est-à-dire collectant des revenus inférieurs à 200 US dollars par an. Les caractéristiques de cette population pauvre sont des revenus très bas, une forte prévalence des maladies hydriques et un fort taux de croissance démographique, environ de 10 %³¹. A l'échelle nationale, la plupart des 80 % de citadins pauvres résident dans des quartiers périphériques ou informels. Les habitants

³¹Source : **MINISTRY OF WATER**. Water Utility Partnership Workshop, 17th – 19th April 2000, Provision of Water and Sanitation Services to Peri-urban Areas in Tanzania, Dar es Salaam, April 2000, 35 p.

des 15 villes secondaires sont parmi les plus pauvres citadins et ne sont que peu ou pas desservis par les réseaux. En 1993, on estimait que 63 % de la population urbaine avaient accès à de l'eau provenant du réseau, tandis que le reste de la population utilisait d'autres sources telles que les puits peu profonds, les puits traditionnels, les rivières, etc. Une enquête de 1998 révèle qu'en moyenne 68 % de la population urbaine est desservie. Cependant, ces mesures ne prennent en compte que la couverture du réseau (on ne sait s'il s'agit de branchement privé ou de desserte collective) et non la qualité du service. Une personne attendant trois heures pour avoir un jerrican de 20 litres d'eau peut être considérée comme « desservie » ! En outre, lorsqu'il y a des rationnements d'eau, ce sont ces populations qui en souffrent en premier lieu. Il faut noter que parmi la population pauvre des villes, les femmes et les enfants constituent le groupe le plus vulnérable. Ce sont eux qui sont chargés de la corvée d'eau et le budget consacré à l'eau peut parfois représenter jusqu'à 30 ou 40 % de leurs revenus.

Cette pauvreté n'est pas un fait nouveau. La Décennie internationale de l'Eau et de l'Assainissement (1981 – 1991) et le Programme tanzanien pour l'Eau et l'Assainissement (1971 – 1991) n'ont que très peu amélioré les conditions sanitaires des populations pauvres en Tanzanie. Ces programmes étaient essentiellement ciblés sur les populations rurales et la principale critique qui leur a été adressée est d'avoir créé une relation de dépendance et un comportement d'assistanat pour ces communautés.

Le gouvernement tanzanien espère pouvoir améliorer cette situation en lançant un programme de coopération entre les divers acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, avec l'implication du secteur privé. Pourtant, même si le gouvernement a déclaré que ces services comptaient parmi les trois priorités de développement, il y a jusqu'à présent peu investi, ne serait-ce que financièrement, puisque seuls 1,9 % du budget national des 10 dernières années y ont été consacrés. Ce faible taux d'investissement reflète la tendance générale au désengagement de l'Etat, que l'on observe entre autres pour la gestion des mini-réseaux des périphéries urbaines.

La stratégie du transfert des mini-réseaux aux communautés concerne en premier lieu Dar es Salaam, où les différents projets doivent servir de projets-pilotes. La sécheresse de 1997 et 1998 a créé une situation d'urgence que le projet d'alimentation en eau de la Ville de Dar es Salaam a dû prendre en compte. C'est pourquoi 400 forages ont été creusés aux abords des quartiers informels, des « squatts » et des quartiers à très forte densité. La plupart sont entièrement indépendants du réseau municipal. L'exploitation de ces forages nécessitait des pompes électriques et des réservoirs en hauteur. Ces

équipements supplémentaires dépassaient les capacités d'investissement de la DAWASA. A la fin du programme d'urgence, plusieurs scénarios ont été imaginés pour la gestion et l'exploitation de ces forages. Deux scénarios ont plus particulièrement retenu l'attention : l'implication des communautés ou la délégation à un gestionnaire privé. Finalement, selon le type de forage, différentes solutions ont été adoptées. Les forages de la catégorie B proches du réseau y ont été connectés, de manière à ce qu'il y ait une surveillance contre l'excès de pompage pouvant entraîner des pollutions et la salinisation de la nappe. Ces forages restent exploités directement par la DAWASA. En revanche, pour les forages éloignés du réseau de la ville, des mini-réseaux indépendants ont été mis en place, avec des réservoirs et des points d'eau collectifs. Au départ, l'exploitation et la collecte des taxes étaient opérées par la DAWASA elle-même mais sur le long terme, la gestion de ces mini-réseaux s'est révélée défectueuse. Leur gestion et leur maintenance ont été déléguées à un opérateur privé communautaire par « mini-contrat », avec parfois transfert de propriété. En ce qui concerne les forages situés dans les zones pauvres, ils ont été confiés à des particuliers. Le prix de l'eau a été conclu par un accord. Cependant, la DAWASA conserve, en théorie, la responsabilité des réparations les plus importantes ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau.

5. La délégation de la gestion de l'eau à Dar es Salaam au secteur privé

Enfin, le troisième volet des réformes concerne la DAWASA. A l'initiative de la Banque mondiale, qui fait miroiter au gouvernement des fonds pour la réhabilitation si nécessaire d'un réseau dont certaines parties remontent aux années 1930, le gouvernement a décidé de transférer la gestion et l'exploitation du réseau d'eau et d'assainissement de la ville au secteur privé. Il semblerait que le choix se soit porté sur la scission de la DAWASA en une société de patrimoine et une société de gestion, la première restant aux mains de la ville, la seconde étant transférée au secteur privé³². Cette réforme a débuté en 1996, avec une première prise de contact avec les soumissionnaires potentiels. En fait, le gouvernement avait fait procéder à plusieurs études sur les besoins de réhabilitation du réseau, la première ayant été effectuée par le gouvernement japonais, puis par son homologue italien et enfin par le gouvernement

³² Source : entretien personnel avec M. Materu, Chef de Projet pour la privatisation de la DAWASA, Dar es Salaam, juillet 2000.

canadien. La dernière étude date de 1995 et a été effectuée par le bureau d'études Howard Humphreys pour le compte de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le montant du projet de réhabilitation et d'extension du réseau se monte à 230 millions de US dollars. Cependant, aucun bailleur de fonds n'a voulu s'impliquer dans ce projet tant que la DAWASA n'avait pas été restructurée.

Le délégataire devra répondre aux objectifs suivants établis par le bureau d'études Howard Humphrey Consulting pour le compte du ministère de l'Eau³³ :

1. Réhabilitation ou remplacement des réseaux existants, afin d'augmenter la quantité d'eau fournie et de retarder la construction d'une nouvelle usine de traitement.
 - Renforcement des 57 km de réseau primaire.
 - Réhabilitation des 126 km de conduites principales.
 - Réhabilitation de 12 000 connexions.
 - Mise en place de compteurs
 - Réparation du réservoir de Kimara.
 - Achèvement des conduites de la rivière Ruvu.
 - Réhabilitation des usines de production.
2. Amélioration de la collecte des revenus de 35 % les 5 premières années, pour atteindre 100 % en 10 ans.

Un appel d'offres international pour la présélection des soumissionnaires a eu lieu en juillet 1997, auquel ont répondu les trois grands groupes français³⁴, ainsi que Biwater International (Royaume Uni). Puis deux ans ont passé sans que la commission présidentielle de la Réforme du Secteur Para-étatique ne poursuive la procédure. Finalement, le gouvernement a préféré rouvrir l'appel d'offres à tous les concurrents (autres que les quatre présélectionnés) qui avaient manifesté un intérêt pour la DAWASA. Ainsi, un nouvel appel d'offres de présélection a été renvoyé aux quatre premiers candidats, ainsi qu'à Thames Water et United Utilities (Royaume Uni). Cependant, le consortium Lyonnaise-Northumbria a préféré se retirer de l'appel d'offres et a proposé ses services en tant que consultant, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales basée à Dar es Salaam, Howard Humphrey Consulting. Un autre candidat s'est retiré de la compétition, United Utilities (pour des raisons que nous ignorons). Le

³³ Source : **PRESIDENTIAL PARASTATAL SECTOR REFORM COMMISSION**. *Proposal for investment through delegated management*, prepared by Northumbrian-Lyonnaise and Brown & Root Consortium, December 1997, 80 p.

dépouillement des premières offres a été effectué en juillet 1999. Les offres émanaient donc des trois derniers candidats en lice, Biwater International, Vivendi, Saur International. Thames Water n'a pas soumis d'offre. A l'unanimité, les 9 membres de la Commission chargée du dépouillement des offres ont retenu Vivendi et Saur International. Nous ne connaissons pas encore les critères de présélection. Les propositions de contrats de concession de ces deux candidats ont été remises en février 2000 mais toutes deux ont été rejetées. D'après certains documents de la Banque mondiale, il semblerait que leurs propositions d'investissement n'aient pas satisfait la Commission. Une des personnes rencontrées au cours de nos recherches a laissé entendre que les sommes proposées au gouvernement pour la reprise de la DAWASA n'étaient pas assez élevées. Un nouvel appel d'offres a été relancé.

Parallèlement à cette restructuration, il nous semble important de mentionner que la mairie de Dar es Salaam connaît une réforme depuis 1996. Face à la corruption et à la mauvaise gestion de la ville, le gouvernement a dissout le conseil municipal et a renvoyé tous les élus. Il a mis en place une City Commission responsable de la réforme de la municipalité. Dar es Salaam sera gérée par une mairie centrale et trois municipalités : Temeke, Ilala et Kinondoni. Le but de cette réforme est de renforcer les bureaux techniques de la municipalité et de limiter le rôle du politique pour éviter toute corruption et détournement de fonds. On peut donc se demander dans quelle mesure cette nouvelle division administrative va influencer la gestion de la ville : quelle sera la capacité de coordination des grands réseaux urbains de ces nouvelles municipalités ?

C. Ce que l'on sait de la desserte en eau des populations pauvres à Nairobi et à Dar es Salaam.

1. Le contexte urbain

³⁴ Source : op. ibid.

1. La ville de Nairobi

La ville fut créée au début du XX^e siècle comme halte et lieu de ravitaillement sur la ligne de chemin de fer anglaise allant de Kampala (Ouganda) à Mombasa (ville côtière du Kenya)³⁵. Nairobi se situe au sud du Kenya central, à une altitude de 1650 m. la topographie est en pente douce du Nord au Sud et d'Ouest en Est, ce qui est un avantage pour la desserte par gravité.

En 1900, 18 km² furent désignés pour être la future ville, siège de l'Administration Provinciale et de l'administration de la compagnie du chemin de fer. Le premier schéma directeur de la ville fut créé en 1948, après 3 ans d'études, par une équipe de planificateurs sud-africains. Jusque-là, le développement de la ville s'était fait de manière anarchique. Il y avait, toutefois, une politique officielle de ségrégation, qui empêchait les Africains et les Asiatiques de résider dans certaines zones telles que Westlands, Kilimani et Muthaiga. En 1926, les Européens possédaient 2700 acres (environ 1350 hectares) de propriétés résidentielles et les Indiens environ 300 acres (environ 150 hectares). A quelques exceptions près, aucune propriété résidentielle n'était allouée aux Africains. Ces circonstances originelles ont conduit à la formation des quartiers informels dans des zones telles que Pumwani, Kibera, Kawangare et Kangemi³⁶. Ces quartiers informels comptent parmi les zones les plus pauvres de la ville.

A la fin des années 1980 et au début des années 1990, le Kenya présentait l'un des plus forts taux de croissance démographique au monde, puis ce taux a décliné. Cependant, la ville de Nairobi continue de croître bien plus vite que l'ensemble de la population du Kenya. Le dernier recensement de la population date de 1989, les données plus récentes ne sont que des estimations. Voici un tableau résumant brièvement la croissance de la population de Nairobi par rapport à celle du Kenya.

Année	NAIROBI		KENYA	
	Population	Taux de croissance en %	Population	Taux de croissance en %
1989 (1)	1 325 000	4.7	21 400 000	3.4
1995 (2)	1 750 000	4.6	27 500 000	2.9

³⁵ Cette partie est tirée de : **WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE**. Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor ; a case of Nairobi, Kenya, prepared by F. Mohamed from World Bank, Nairobi, November 1999, 31 p.

³⁶ sur les quartiers informels de Nairobi, voir : **MATRIX DEVELOPMENT**. *Nairobi's Informal Settlements : an Inventory*, for USAID, REDSO, ESA, Nairobi, March 1993, 44 p., maps.

1998 (2)	2 000 000	4.6	29 700 000	2.6
2001 (3)	2 300 000	4.5	31 900 000	2.5
2005 (3)	2 700 000	4.4	35 100 000	2.3

Source : **WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE**. *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor ; a case of Nairobi, Kenya*, prepared by F. Mohamed from World Bank, Nairobi, November 1999, 31 p.

- (1) : Dernier recensement
 (2) : Estimations
 (3) : Projections

(pour les commentaires sur ces données, voir la partie « sources »)

Le taux de croissance démographique relativement élevé de la capitale est dû principalement à l'exode rural pour recherche de travail des jeunes personnes. Ces migrants s'installent dans la plupart des cas dans les quartiers informels, où le taux de croissance annuelle avoisine les 10 à 12 %. Plus de la moitié de la population de Nairobi réside dans les quartiers informels. Pendant les 20 ans qui ont suivi l'indépendance de 1963, la politique officielle du gouvernement a été de raser tout quartier spontané à Nairobi et dans les autres villes. Le département de l'Eau et de l'Assainissement de la mairie refusait de desservir ces quartiers par peur d'avoir à les régulariser. Depuis 1988, le gouvernement prône une politique de réhabilitation de ces quartiers dans le cadre de sa politique du logement, mais cette politique n'est que très partiellement appliquée. En 1990, deux vastes quartiers informels, Mworoto et Kibagare, ont encore été rasés par les autorités, obligeant 30 000 personnes à se déplacer. Il semblerait que la politique foncière soit très peu claire³⁷ : qui contrôle le terrain public à Nairobi ? Le gouvernement, la région ou la municipalité ? Très souvent, les terrains nus sont « alloués » sans que la municipalité ne soit au courant et de nouveaux bidonvilles prolifèrent. Des investigations plus poussées ont montré que la terre est souvent allouée par les représentants de l'autorité locale (chef de quartier ou autre) ou par l'administration régionale. L'absence de titres de propriété ou autre titre légal pour les occupants des « constructions » affecte le niveau de service fourni par la municipalité dans ces zones. Voici les principaux quartiers informels de Nairobi et leur nombre d'habitants, selon une estimation tirée de l'étude de Matrix Development, 1993 (voir carte en annexe 1).

³⁷ **MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS**. *Nairobi's Informal Settlements : an Inventory*, for USAID/REDSO/ESA, Nairobi, Kenya, March 1993, 44 p, maps.

District administratif	Population (en 1993)	Superficie de la zone en ha	Densité humaine en hab./ha
Dagoretti	186 300	375	497
Embakasi	31 900	75	425
Kasarani	158 100	230	688
Langata (Kibera)	251 100	230	1092
Makadara	102 500	85	1206
Parklands	7 400	25	296
Pumwari	111 900	15	793
Total, moyenne.	849 200	1035	723

Source : **MATRIX DEVELOPMENT**. *Nairobi's Informal Settlements : an Inventory*, for USAID, REDSO, ESA, Nairobi, March 1993, 44 p., maps.

2. La ville de Dar es Salaam

Dar es Salaam a une population d'environ 3 millions d'habitants. Les deux tiers de la ville sont constitués de quartiers informels. La croissance annuelle de la population est estimée à 8%. Dans le cadre de l'étude de la Banque mondiale dont nous tirons ces données³⁸, trois quartiers (*wards*) ont été analysés. Il s'agit de Mtoni, dans le district de Temeke, qui est un quartier spontané dans le centre-ville, de densité élevée, présentant une certaine mixité sociale. Le second quartier étudié est celui de Mwananyamala, dans le district de Kinondoni, quartier en partie planifié et en partie spontané dans le centre. Enfin, le dernier quartier est celui d'Ukongga, dans le district d'Ilala, quartier également en partie planifié et en partie spontané, en périphérie de la ville. Ces quartiers sont caractérisés par un environnement très dégradé et de pauvres infrastructures de services.

Quartier	Superficie (km ²)	Population
Mtoni	2,3	39 417
Mwananyamala	6	72 508
Ukongga	42,2	45 203

source : WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTER. *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor ; a case of Dar es Salaam, Tanzania*, prepared by A. Sykes for the World Bank, November 1999, 26 p.

Les ménages comptent en moyenne 5 à 6 personnes. Dans ces trois quartiers, 10 % seulement d'entre eux sont des migrants venant de l'extérieur de la ville (cela peut paraître peu : est-ce lié au fait que l'on aie deux quartiers centraux). Le revenu moyen

³⁸ source : WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTER. *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor ; a case of Dar es Salaam, Tanzania*, prepared by A. Sykes for the World Bank, November 1999, 26 p.

par personne dans ces quartiers est de 20 US dollars par mois. La croissance de la population de Dar es Salaam est résumée dans le tableau suivant.

Année	Population	Croissance annuelle moyenne en %
1978 (recensement)	843 090	10,8
1988 (recensement)	1 360 850	4,8 (changement de limites administratives)
1998 (estimation)	2 830 568	8

Source : Recensement de la Population, Bureau Central de la Statistique.

2. Desserte en eau

1. Nairobi

La plupart des habitants de Nairobi obtiennent leur eau du réseau de la ville, que se soit directement ou indirectement par les vendeurs d'eau. La plupart d'entre eux, surtout ceux qui résident dans les quartiers informels n'ont pas de branchement particulier. Ils se procurent l'eau aux kiosques à eau. Ce n'est pas la seule source alternative d'approvisionnement en eau : il existe également des forages privés et des livraisons par camion par des entreprises privées, le tout à petite échelle.

Les quartiers informels existent depuis la création de la ville, ils rassemblent environ 70 % de la population et ne sont pas provisoires. Les autorités gouvernementales ne veulent pas, et parfois ne peuvent pas les desservir en infrastructure de base. C'est pourquoi le rôle des fournisseurs indépendants à petite échelle de ces services (*Small scale independant providers of water and sanitation, SSIPs*) est essentiel et croît au même rythme que la population de ces quartiers. En général, l'existence de fournisseurs privés est liée à l'incapacité de la municipalité de faire face à la demande croissante en service, mais, dans certains quartiers riches, des entreprises privées de distribution d'eau ont un mandat légal de la municipalité.

Les ressources en eau de Nairobi proviennent des sources de Kikuyu et des rivières Ruiru, Chania et Thika. Le troisième Projet d'Approvisionnement en Eau de Nairobi, qui débuta en 1985, compléta les sources d'approvisionnement. Si la municipalité de Nairobi était capable de fournir toute l'eau en gros qu'elle capte, cela suffirait tout juste à répondre aux besoins de la ville. Cependant, les pertes réduisent la quantité disponible

d'eau en gros d'au moins 50 % et il est clair que la municipalité est incapable de répondre à la demande. Par ailleurs, la demande en eau augmenterait si l'accès à l'eau dans les quartiers informels était rendu plus aisé et moins cher. Alors que les doctrines libérales prônent les vertus d'une offre qui s'adapterait à la demande, les contraintes rencontrées pour le service municipal conduisent à une offre limitée.

En période de grande demande, la production d'eau est très insuffisante. Par exemple, lors de grandes manifestations annuelles se tenant aux mois de septembre et octobre, la municipalité rationne l'eau au profit des lieux de spectacle et des grands hôtels. C'est alors que les prix pratiqués par les vendeurs d'eau peuvent décupler. Ils peuvent alors atteindre 0,034 US dollars pour 20 litres, contre 0,003 US dollars³⁹ en temps normal.

A l'exception des quartiers de Karen et de Langata, qui disposent de leurs propres forages, la majorité des quartiers des classes moyennes et aisées sont desservis par le réseau municipal.

Dans les quartiers informels, les populations défavorisées connaissent de grandes difficultés pour s'approvisionner en eau potable, et n'ont pas d'autre choix que d'avoir recours à des fournisseurs privés.

D'après les enquêtes réalisées par le ministère de la Planification et du Développement Nationaux, dans le cadre du Rapport sur la pauvreté (nous ne disposons pas des indications précises quant à cet ouvrage), les différents types d'approvisionnement en eau et les populations concernées sont les suivants :

Type d'approvisionnement source	Non-pauvres * En %	Pauvres En %
Rivière	2.1	4.7
Lac, mare ou barrage	-	-
Source	-	-
Puits	0.7	-
Forage	-	-
Réseau	96.3	93.3
Autre	1	2
Total	100.1	100

*Selon le ministère du Plan et le Rapport National sur le Développement et la Pauvreté de 1998 (nous n'avons pas les références bibliographiques précises de ce document), le seuil de pauvreté est évalué à un revenu de 25 US dollars par mois par ménage.

³⁹ ces données sont fournies en US dollars américains par la Banque mondiale, ce qui n'est, en soi, pas très pratique. Ne connaissant pas le cours du dollar en novembre 1999, nous avons préféré laisser des indications telles quelles. Pour mémoire, rappelons qu'en juillet 2000, 1 US dollar équivalait à 73 Kshs.

Les pourcentages élevés concernant le réseau sont liés au fait qu'ont été comptabilisés de la même façon accès direct par branchement particulier, et accès indirect (kiosque à eau, revente à domicile, etc.). Il faut également noter que le tableau ne fournit aucune indication sur la demande non-satisfaite : Or, celle-ci peut se révéler très importante en période de rationnement et dans les quartiers informels où, en raison de l'accès difficile et du prix de l'eau, il y a un auto-rationnement des ménages.

La plupart des ménages des quartiers informels se procurent de l'eau aux kiosques à eau. Les prix s'échelonnent d'environ 0,02 à 0,05 US dollars pour 20 litres. Le prix le plus courant est de 0,03 US dollars. La distance moyenne entre l'habitation et le kiosque est de 40 m.

Les statistiques officielles pour 1998 issues du Bureau Central de la Statistique de Nairobi indiquent que 97% des non-pauvres et 93 % des pauvres ont accès à une eau potable, sachant qu'on entend par eau potable, l'eau provenant du réseau, mais aussi l'eau de pluie recueillie sur les toits et l'eau des sources et puits protégés. On mesure donc toute l'incertitude pesant sur ces données, remarquablement élevées. Si ces statistiques étaient réellement fiables, il n'y aurait pas vraiment de problème d'eau à Nairobi !

Les situations paraissent très variées en fonction du statut d'occupation des résidents. A Kawangware, un quartier pauvre mais sans problème de statut d'occupation, les propriétaires font souvent installer les réseaux, sous forme de robinets collectifs, pour leurs locataires. Le prix de l'eau est alors compris dans les charges du loyer. Pour cette raison, mais aussi à cause du rationnement de l'eau, les propriétaires limitent la consommation à 60 litres par ménage par jour. Très souvent, les résidents doivent compléter leur consommation en se procurant de l'eau aux kiosques.

Dans certaines zones (*villages*) du district de Pumwani, l'eau est distribuée gratuitement aux bornes-fontaines communales. Mais cela est rare, c'est pourquoi de longues files d'attente se forment à ces endroits. Certains vendeurs font la queue pour leurs clients, auxquels ils revendent l'eau à 0,2 US dollars les 20 litres.

Ainsi, pour l'ensemble de la ville de Nairobi, plusieurs acteurs se partagent le marché de l'eau, représentant des niveaux de service et des types d'approvisionnement variés.

L'existence de fournisseurs privés est liée à l'incapacité de la municipalité de répondre à toute la demande. Dans certains quartiers aisés, sur des terrains autrefois réservés aux plantations de café, les riches zones résidentielles sont desservies par des opérateurs

privés légaux qui possèdent un mandat officiel. D'autre part, dans les quartiers informels, les revendeurs pratiquent leur activité commerciale au risque que le quartier soit un jour rasé par les autorités. On peut aussi imaginer, même si la probabilité est faible, que la ville investisse et étende le réseau dans ces quartiers et par là vienne concurrencer le secteur informel de l'eau.

2. Dar es Salaam

Comme on l'a vu, la période d'immédiate post-indépendance favorisa le développement des campagnes au profit des villes : l'Etat concentrait ses investissements au profit des campagnes et les villes avaient perdu leur statut de collectivité locale.

A partir de cette époque, Dar es Salaam a connu un sous-équipement quasi permanent. Malgré le rétablissement des autorités urbaines locales, la ville continua d'être dépendante des investissements du gouvernement central, la municipalité n'ayant pas les ressources propres suffisantes. Face à la crise économique, l'Etat et la municipalité se sont désengagés de la gestion urbaine. Ce désengagement public explique en partie la situation de crise que connaît aujourd'hui la ville et les mutations actuelles de la gestion urbaine, en particulier la redistribution des rôles et des compétences.

La desserte en eau de Dar es Salaam

L'eau provient essentiellement de la rivière Ruvu située au nord de l'agglomération. C'est le service d'eau et d'assainissement de Dar es Salaam (*Dar es Salaam Water and Sewerage Authority*, DAWASA) qui a la responsabilité de ce secteur. Il a été créé en février 1997 par la Loi n°8 de 1997, amendant la Loi sur les Services Urbains Nationaux d'Eau (*National Urban Water Authorities*, NUWA) de 1981. Le nombre de connexions est de plus de 80 000 pour toute la ville, mais la proportion de branchements équipés de compteur est très faible. L'eau produite et conduite à la ville est actuellement insuffisante par rapport à la demande, les besoins de la ville étant estimés à 355 000 m³ par jour, tandis que la capacité de production des trois usines n'est que de 270 000 m³ par jour. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait : des aménagements datant de plus de 20 ans avec un taux de fuite très élevés de 50 %, des investissements faibles et une croissance démographique importante. Il faut cependant noter que 128 forages récents

en périphérie produisent environ 32 millions de m³ par jour⁴⁰. Seuls 53 % de la production d'eau sont effectivement facturés, les 47 % ne le sont pas en raison des fuites, des branchements clandestins mais aussi du mode et de l'efficacité de la facturation elle-même, par montant fixe variable selon le type et le niveau social de logement.

Une grande partie des quartiers est mal desservie par le réseau. Ce dernier est insuffisamment développé, voire absent, dans les quartiers spontanés. Les coupures d'eau et les rationnements hebdomadaires font partie du quotidien de l'ensemble des citoyens de Dar es Salaam. Il apparaît ainsi des « trous », des espaces non-desservis par le système de distribution de la ville. Cette population exclue a recours à des systèmes et des processus de substitution. Ainsi ces pratiques secondent le système de distribution d'eau, mis en place par l'Etat, et deviennent fondamentales pour l'alimentation en eau de la population.

D'après une enquête sur les ménages urbains en 1990, mentionnée dans l'ouvrage intitulé *Small Scale Independent Providers of Water and Sanitation to the Urban Poor, a case of Dar es Salaam, Tanzania*⁴¹, du Water and Sanitation Program de la Banque mondiale, voici quels pourcentages de ménages sont desservis par les différentes solutions alternatives.

Type d'approvisionnement	%
Connexion au réseau municipal	22
Robinet communal	16
Vendeurs ou camion-citerne	14
Puits ou source	6
Robinet à l'intérieur de la concession	22
Revente de voisinage	20

NB : ce genre d'indications n'est pas très précis dans la mesure où, par exemple, on peut penser que la desserte par robinet à l'intérieur de la concession ou encore par robinet communal devrait être incluse dans la rubrique connexion au réseau. Malheureusement, nous ne disposons pas, à cette étape de notre recherche, des indications concernant la méthodologie et le contexte de cette enquête.

Pour répondre à cette situation, la société civile et les organisations internationales participent de plus en plus à la gestion urbaine et ce le plus souvent à l'échelle du

⁴⁰ d'autres sources indiquent une production de 204 millions de litres par jour et des besoins quotidiens de 410 millions de litres.

quartier. En effet, les bailleurs de fonds ne financent plus de grands projets à l'échelle de la ville mais préfèrent s'impliquer dans des projets de petite envergure et collectionnent ainsi les interventions au sein du tissu urbain. Les initiatives locales se multiplient au sein de la ville. L'accès à l'eau fait apparaître de nouvelles organisations territoriales. Suivant les quartiers et le profil des habitants, les modes d'approvisionnement en eau, le niveau de service et la gestion au niveau local de ces points d'eau seront plus ou moins élaborés. Les réponses collectives peuvent se situer soit au niveau de la gestion (création de comités de développement au sein des quartiers), soit au niveau de la distribution, par l'intermédiaire de points de vente. Elles peuvent émaner des autorités compétentes, des citoyens ou des organisations internationales.

La nécessité d'accéder à l'eau engendre donc des organisations techniques et sociales à diverses échelles (voisinage autour d'un puits ou d'un robinet, groupe de citoyens pour une canalisation, etc.). Il existe ainsi un ensemble de sous-systèmes qui montrent chacun des spécificités liées à la gestion de l'eau d'une part mais également à la source utilisée pour l'approvisionnement des populations. Nous sommes donc en face d'une ville où une partie de la population est approvisionnée par le réseau de la ville et où l'autre partie tente de s'approvisionner à hauteur de ses moyens. Se pose ici la question de la gestion d'une ville où des processus d'individualisation et d'autonomisation des quartiers se développent. Mais sommes nous déjà face à ce que l'on pourrait appeler un système partiellement atomisé ?

3. Quels sont les acteurs présents et les types de desserte dans les quartiers informels ou dans les quartiers non ou mal desservis ?

1. les kiosques à eau et les points d'eau.

A Nairobi, ils sont totalement dépendants du réseau municipal pour leur approvisionnement en gros, puisqu'ils sont reliés directement au réseau⁴². Leur avantage majeur réside dans le fait que les camions-citernes ne peuvent pénétrer dans ces

⁴¹ voir bibliographie.

quartiers en raison du gabarit et de l'état des voies de circulation. De plus, le coût d'installation d'un kiosque est beaucoup moins élevé que celui d'un forage. Enfin, la municipalité s'est révélée incapable de facturer efficacement ces consommateurs, qui ne reçoivent que rarement, voire jamais, leur facture ! Mais que se passera-t-il lorsque la gestion commerciale du réseau sera privatisée ?

L'eau est vendue entre 0,02 et 0,05 US dollars⁴³ les 20 litres, et la plupart des kiosques vendent en moyenne 300 litres par jour (parfois moins). Le chiffre d'affaire quotidien varie entre 0,3 et 0,75 US dollars. Il faut noter que ces kiosques sont en général gérés par des membres de la famille qui le possède, travaillant au domicile familial, ce qui réduit à zéro la charge salariale. Mais le chiffre d'affaire reste tout de même très faible. On peut penser que la rentabilité n'est assurée que si ces propriétaires ne reçoivent pas de facture, comme c'est souvent le cas (défaillance du service commercial du WSD).

A Dar es Salaam, il n'y a pas à proprement parler de kiosques à eau reliés au réseau, du moins dans les périphéries. D'autres modes de desserte remplacent celui-ci.

2. Les exploitants de forages.

NB : les organisations communautaires gérant des forages ont été classées sous une rubrique spécifique.

A Nairobi, ils ne dépendent pas du réseau municipal puisqu'ils captent l'eau directement dans la nappe phréatique. Ceci représente un grand avantage en période de pénurie sur le réseau municipal. Mais il existe tout de même une concurrence de la part des camions-citernes municipaux, utilisés illégalement à des fins commerciales par les employés municipaux. Le capital devant être investi au départ est très important et agit comme une barrière pour l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents. Le tarif pratiqué est d'environ 17 US dollars pour 8000 litres, c'est-à-dire 0,002 US dollars par litre ou encore 0,04 US dollars pour 20 litres). Leurs principaux clients sont les propriétaires des camions-citernes, mais parfois certains ont leurs propres transporteurs. Ces derniers vendent l'équivalent de 10 camions d'eau par jour, c'est-à-dire 80 000 litres, réalisant un chiffre d'affaire de 170 US dollars.

⁴² Source : **NJOROGE, B.** *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor ; A case of Mombasa, Kenya*, Water and Sanitation Program, International Water and Sanitation Centre, World Bank, Nairobi, November 1999, 30 p.

⁴³ voir note n°27.

A Dar es Salaam, on trouve également des fournisseurs indépendants de ce type. Ce sont habituellement de petites compagnies pouvant posséder un ou deux camions. Elles sont caractérisées par un haut niveau de qualification des employés et des investissements importants (de 5 à 100 000 US dollars). Ces entreprises se partagent le marché des quartiers aisés et de certains quartiers périphériques non ou mal desservis (il n'est pas rare que certains quartiers n'aient de l'eau que 2 fois par semaine, la nuit).

3. Les transporteurs par camions-citernes.

A Nairobi, ils fournissent leurs services essentiellement aux institutions et organismes tels que les écoles, qui représentent une demande régulière et importante, et à certaines entreprises comme les entreprises de construction. Il y a aussi une demande occasionnelle de la part de particuliers résidant dans les quartiers résidentiels aisés, qui peuvent donc offrir un prix élevé pour ce service. L'avantage des transporteurs est qu'ils peuvent atteindre des zones éloignées non-desservies et transporter des quantités importantes. C'est pourquoi leurs services sont très demandés en période de pénurie dans certaines zones. Ils peuvent également se procurer de l'eau de diverses sources, forages ou réseau municipal, ce qui leur permet de contourner les difficultés d'approvisionnement liées aux déficiences du réseau public. Le capital initial devant être investi décourage les tentatives d'entrée sur le marché. L'échelle des opérations leur permet de desservir des grands consommateurs comme les entreprises de construction. Le tarif varie en fonction de la distance de transport entre 30 et 80 US dollars les 8000 litres, soit entre 0,003 et 0,01 US dollar le litre (0,075 et 0,2 US dollar les 20 litres).

A Dar es Salaam, ces compagnies achètent l'eau à certains points spécifiques du réseau de la DAWASA, au tarif de 0,007 US dollar le litre ou directement au branchement du propriétaire de la compagnie. Ces camions-citernes d'une capacité de 9 à 10 000 litres desservent essentiellement les zones résidentielles aisées. Le tarif varie de 64 à 66 US dollars selon la distance. On compte environ une dizaine de compagnies, entre lesquelles la concurrence est vive dans la mesure où le marché est limité. La qualité du service est considérée comme satisfaisante mais l'approvisionnement aux points du réseau n'est pas toujours assuré.

4. Les revendeurs d'eau

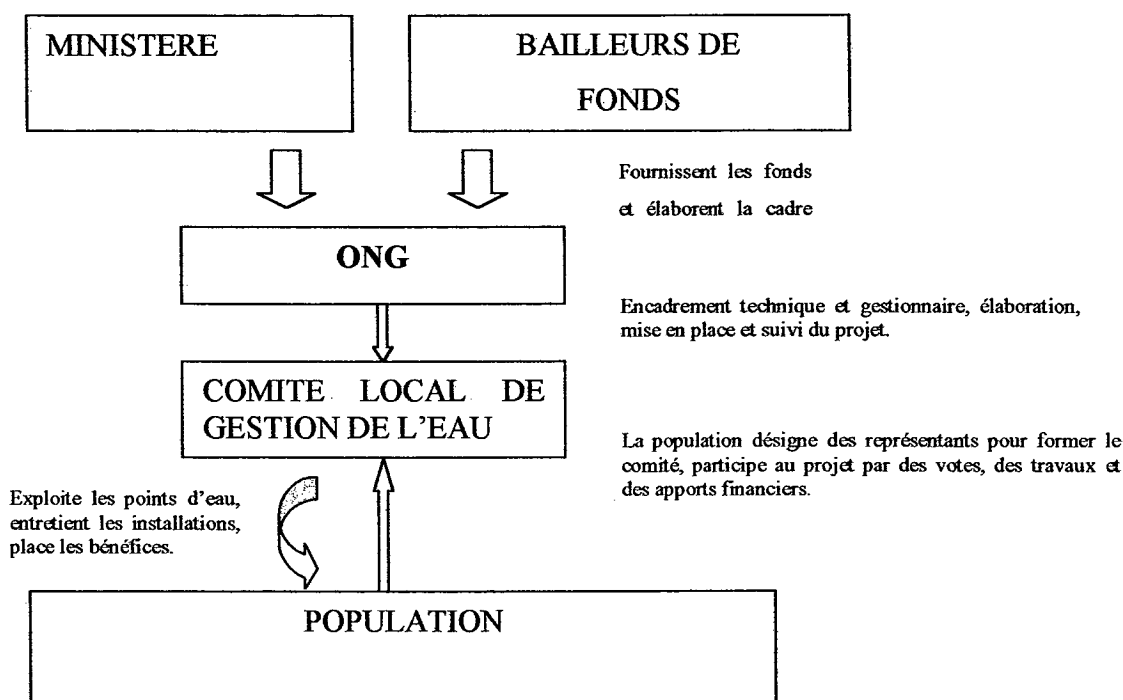
C'est un type de desserte très répandu dans les quartiers informels, que ce soit à Nairobi ou à Dar es Salaam. Les revendeurs se procurent l'eau chez un particulier qui possède un branchement. Ils possèdent ou louent à la journée le matériel de transport composé d'une carriole et de 6 jerricans de 20 litres chacun en moyenne. A Nairobi, ils achètent l'eau à 0,03 US dollars les 20 litres et la revendent à 0,12 US dollars. En Tanzanie, bien qu'il n'existe pas de contrat formel entre la DAWASA et ces vendeurs, ils jouissent d'une certaine reconnaissance officielle puisqu'un permis leur est nécessaire pour exercer leur activité. En raison du faible niveau d'investissement initial requis, c'est un marché très ouvert.

5. Les organisations communautaires.

Avec les propriétaires de kiosques à eau et les propriétaires des forages, ce sont les principaux pourvoyeurs de service dans les quartiers informels. Ils occupent dans ce marché une place particulière car c'est avant tout à ces groupements que le gouvernement et la Banque mondiale espèrent pouvoir transférer la gestion de l'eau dans les quartiers informels. A Nairobi, ces groupes gèrent pour la plupart des points d'eau alimentés par le réseau de la ville, lorsque les conduites principales de celui-ci passent à proximité. C'est par exemple le cas de la quasi totalité des kiosques à eau de Kibera, le plus grand bidonville de Nairobi. Ce quartier est un lieu d'action privilégié pour les ONG et la Banque mondiale : de nombreux projets d'assainissement et de desserte en eau y sont menés (source : entretien effectué auprès de J. Mbuvi, du *Water and Sanitation Program* de la Banque mondiale à Nairobi, entretien et visite de terrain avec l'ONG *Maji na Ufanisi*, juillet 2000). En revanche, à Dar es Salaam, ce sont essentiellement des mini-réseaux alimentés par des forages in situ, la plupart du temps mis en place par la mairie lors d'une grave période de sécheresse du début des années 1990 (source : entretien personnel et visite de terrain avec T. Ndezi, Water Aid, juillet 2000).

Les organisations communautaires constituent un lien entre la population et le gouvernement ou les bailleurs par l'intermédiaire des ONG : la population désigne (il est difficile de savoir exactement comment) certaines personnes pour former le comité

de gestion de l'eau. Le plus souvent, un quartier est contacté par une ONG, locale ou internationale, qui tente de mobiliser les habitants sur un problème et de trouver avec eux des solutions satisfaisant la majorité (c'est du moins comme cela qu'est présenté le processus idéal dans le document intitulé *Community Management of Water Supply Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes, vol. I, Manual*, du ministère Régional, de la Question Foncière et du Développement). On a donc une structure de quatre niveaux.



Source : investigations de terrain personnelles (voir : sources et entretiens).

Cette structure permet aux organisations communautaires d'être autonomes, au moins sur les plans de la gestion et de l'organisation. Elles jouent donc un rôle important quant à la mise en place des projets et à leurs succès à long terme, l'objectif étant que les communautés pourvoient elles-mêmes à leurs propres besoins sans tutelle ni apport financier extérieur. Derrière ce tableau assez idyllique, faisant écho à des notions telles que la démocratie décentralisée, de nombreuses questions restent en suspens : quelle est la base du regroupement des communautés (car le plus souvent elles ne reprennent pas les divisions administratives) ? Comment se définissent-elles socialement et spatialement ? Dans les périphéries de Dar es Salaam, les communautés sont censées représenter les « Mtaa », mot swahili traduit par « rue ». Or, une visite sur le terrain permet de voir que l'on ne peut parler de rue dans ces quartiers construits anarchiquement, sans respect d'emprises publiques, d'alignement des constructions, etc.

(voir les photographies en annexe 9). On peut donc se poser la question du rôle de l'organisation communautaire dans le sentiment d'appartenance à une entité socio-spatiale plus large, et laquelle ?

Ce sont des quartiers « neufs », même si certains sont assez anciens, dans le sens où ne préexistait aucun village dont la chefferie traditionnelle pourrait avoir survécu (comme c'est le cas par exemple dans la périphérie de Lomé). Nos entretiens nous ont permis de déterminer que ces quartiers sont peuplés de migrants de toutes origines ethniques et géographiques confondues, parfois provenant de quartiers voisins ayant été rasés. On retrouve cette situation aussi bien en Tanzanie qu'au Kenya avec toutefois une différence majeure : les quartiers informels périphériques de Nairobi sont socialement homogènes (du point de vue de la « classe sociale »), comme tous les quartiers d'ailleurs. Un dicton kenyan résume bien la situation : « Dis moi où tu habites, je te dirais combien tu gagnes ». Dans les quartiers périphériques de Dar es Salaam, la mixité sociale est beaucoup plus forte : il n'est pas rare qu'une villa de riche avoisine une habitation beaucoup plus modeste. Il faut encore noter que si l'on peut parler de véritable bidonville à Nairobi, les habitations modestes de Dar es Salaam sont toujours « en dur ». Nous avons donc affaire à deux contextes urbains très différents, ainsi qu'à des types de desserte également différents. Peut-on établir un lien entre la structure socio-spatiale d'un quartier et son mode de gestion pour l'approvisionnement en eau ?

4. Quels sont les tarifs officiels pour l'installation d'une connexion et pour l'eau elle-même ?

1. Nairobi

Le coût et l'installation d'une connexion au réseau municipal sont entièrement à la charge du client, sans aucune subvention pour les plus pauvres, mais quatre catégories d'utilisateurs sont différenciées.

US dollars		
Prix de la connexion	42	
Dépôt pour le compteur	Usage domestique	20
	Kiosque à eau	40
	Usage commercial	100
	Usage industriel	250
Prix de la construction	25	
Total pour usage domestique	87	

Source : département Eau et Assainissement de la municipalité de Nairobi, novembre 1999.

Ces données ne prennent pas en compte la pose et le coût des tuyaux nécessaires au raccordement depuis le tuyau d'amenée ; le coût total varie en fonction de la distance. Les consommations sont ensuite facturées avec une tarification progressive. Les revendeurs d'eau jouissent d'un tarif préférentiel.

Consommation mensuelle, en litres.	Prix en US dollars par m ³
0 - 10	0,20
11 - 30	0,30
31 - 60	0,46
plus de 61	0,58
vente en gros pour revente	0,17

Source : département Eau et Assainissement de la municipalité de Nairobi, novembre 1999.

2. Dar es Salaam

Il existe également à Dar es Salaam une tarification variable selon les catégories de clients. La DAWASA facture, par m³, 0,0034 US dollars pour l'utilisation domestique, 0,52 US dollars pour l'utilisation commerciale et 0,74 US dollars pour l'utilisation industrielle. 10 000 litres acheminés par camion-citerne coûtent 57,35 US dollars. Le prix de la connexion au réseau, quelle que soit la catégorie d'utilisateur, est de 43 US dollars. Cela signifie qu'il n'y a donc pas de branchements sociaux, c'est-à-dire de branchements subventionnés pour les populations défavorisées. Récemment, un nouveau système de tarification a été mis en place pour pallier l'absence de compteurs⁴⁴. Plusieurs zones ont été définies en fonction de leur niveau social supposé. Des compteurs-tests ont été installés pendant une période donnée afin de mesurer la consommation effective : cette consommation doit servir de base de facturation à l'ensemble de la zone désignée. Cependant, il semblerait que cette nouvelle facturation se heurte à une vive opposition des habitants. On peut d'ailleurs se demander comment des zones homogènes ont pu être définies, dans la mesure où le tissu urbain est socialement assez hétérogène, et quels sont les critères qui ont permis de généraliser le mode de consommation d'un ménage à l'ensemble des ménages résidant dans une même zone.

⁴⁴ Source : entretien personnel avec M. Materu, Directeur du Projet pour la Privatisation, DAWASA, Dar es Salaam, juillet 2000.

En somme, les réformes kenyanes et tanzaniennes sont suffisamment complexes pour permettre une étude à différentes échelles et sur différents registres. On peut voir qu'elles ont été, au moins en partie, appliquées et qu'elles donnent lieu à la production de documents, législatifs ou plus techniques. C'est pourquoi ces deux pays constituent des exemples pertinents. De plus, un terrain pluriel permet d'échapper aux pièges de la monographie : dans une monographie, l'attention est focalisée sur un objet donné, si bien que certains phénomènes qui apparaissent importants pour cet objet peuvent se révéler marginaux pour d'autres. Dans ces conditions, à la fin d'une étude monographique, comment évaluer la portée des résultats observés ? Comment s'assurer de la représentativité de l'objet d'étude ? Pour s'affranchir de ces défauts, deux solutions s'offrent au chercheur : multiplier les échelles d'observation et/ou multiplier les études de cas pour favoriser les comparaisons. Nous tâcherons de prendre ces deux partis.

Voyons à présent comment nous mènerons nos recherches.

TROISIEME PARTIE : METHODOLOGIE

III. SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES

Introduction

NB : afin de faciliter la lecture, nous ne reprendrons que l'abréviation des noms des ministères et autres organismes, mais une liste de ces abréviations et acronymes permettra au lecteur d'en comprendre le sens (voir annexe n°7). Les références bibliographiques complètes se trouvent dans la bibliographie.

Un premier séjour sur le terrain à Nairobi (15 jours) et à Dar es Salaam (15 jours) nous a permis d'appréhender les difficultés de collecte d'informations qui se présentent à tout chercheur travaillant sur un sujet dans un pays en développement. Les deux difficultés majeures sont la rareté des sources et leur dispersion. Nous devons y ajouter une difficulté personnelle qui n'est que temporaire. N'ayant pas d'autorisation de recherches, il nous a été très difficile de rencontrer les acteurs institutionnels de la gestion de l'eau et de la ville au Kenya. Il en résulte un net déséquilibre des sources disponibles, en faveur de la Tanzanie. On ne doit voir là que le reflet de ce contretemps et en aucun cas une marque de « préférence » de notre part. Nous tenons à souligner qu'en dépit de cette difficulté, les personnes rencontrées dans les organisations internationales, les ONG et à l'Ambassade de France ont eu la gentillesse de nous fournir certains documents institutionnels, comme les textes de loi, etc.

Le but de notre séjour n'était pas de ramener l'ensemble des sources disponibles sur les questions qui nous préoccupent, le temps dont nous disposions ne nous le permettait pas, mais bien plutôt de comprendre le contexte général de la gestion de l'eau dans les deux pays, d'identifier l'ensemble des acteurs ou des types d'acteurs impliqués, essentiellement dans les quartiers pauvres, et enfin d'identifier les organismes-ressources. Nous nous sommes concentrée sur la question urbaine de l'eau, car c'est dans ce domaine que les sources sont très rarement disponibles depuis la France. En revanche, les données plus générales indispensables au cadrage de notre étude

(concernant la population, l'histoire, l'urbanisation, le contexte économique et politique) ont fait l'objet de nombreuses publications en langue française disponibles dans les bibliothèques parisiennes et, en langue anglaise, à la bibliothèque de la *School of Oriental and African Studies* de Londres. C'est pourquoi, l'essentiel de cette partie portera sur les sources concernant le domaine de l'eau potable, au cœur de notre recherche.

A. Le contexte socio-économique

1. A l'échelle nationale

Il s'agit de comprendre quelle est la situation économique du pays, dans le but d'évaluer la pauvreté urbaine, car notre sujet est centré sur la question du coût de l'eau pour les pauvres. Il est donc important de connaître les grands indicateurs de la croissance économique, mais aussi les réformes institutionnelles concernant les différents secteurs de l'économie, en particulier les réformes d'Ajustement Structurel, qui préfigurent souvent les réformes concernant le secteur de l'eau.

1. La littérature universitaire.

L'ouvrage intitulé *Le Kenya contemporain*, publié sous la direction de E. Grignon et G. Prunier aux éditions Karthala-IFRA en 1998, (394 p.), ainsi que l'ouvrage *La Tanzanie contemporaine*, publié en 1999 sous la direction de C. Baroin et F. Constantin (même éditeur, 359 p.) sont des collections d'articles des chercheurs français, kenyans et tanzaniens, reprenant les principaux résultats de leurs recherches récentes ou en cours. Ces ouvrages offrent donc de bons aperçus des grands thèmes de recherche concernant ces deux pays. Ces ouvrages fournissent également de bonnes bibliographies (voir bibliographie), parce qu'elles sont sélectives, sur ces pays et sur les thèmes de recherche abordés. Sont également données des indications concernant les lieux où les ouvrages mentionnés sont accessibles.

Pour le Kenya, la plupart des ouvrages en anglais publiés ces vingt dernières années sont disponibles dans les librairies de Nairobi et/ou à l'Institut Français de Recherches

en Afrique (IFRA). En France, les bibliothèques de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) et Musée de l'Homme à Paris, du Centre d'Etudes et de Recherche sur les Pays de l'Afrique Orientale (CREPAO) à Pau, du Centre d'Etude d'Afrique Noire (CEAN) à Bordeaux possèdent les ouvrages mentionnés ci-après, sur les deux pays. Il ne faut pas oublier la bibliothèque de la *School of Oriental and African Studies de Londres*, qui possède des ouvrages publiés, mais aussi des archives datant de la période coloniale et des sources brutes (rapports ministériels, recensements, etc.)

Jusqu'au milieu des années 1980, la Tanzanie a été un objet de recherche privilégié et a donné lieu à une intense production écrite aussi bien sur le registre scientifique que sur le registre militant, les deux pouvant parfois se confondre. La littérature universitaire est essentiellement de langue anglaise (voir bibliographie).

2. La littérature institutionnelle et la littérature grise

Que ce soit au Kenya ou en Tanzanie, les données socio-économiques émanent principalement du *Central Bureau of Statistics*, rattaché au ministère des Finances et de la Planification pour la Tanzanie et au ministère de la Planification et du Développement National au Kenya. Cette administration fait un bilan annuel de la situation dans les différents secteurs de l'économie, y compris dans le secteur de l'eau. Elle fournit également des données sur la pauvreté et reprend les informations des derniers recensements de la population et des estimations plus récentes. On peut mentionner les ouvrages suivants pour le Kenya : *Economic Survey 2000* (MoFP, CBoS, 2000, voir bibliographie), ainsi que *First Report on Poverty in Kenya et Poverty and Social Indicators* (MoPND, vol. I. et vol. II, 1998, voir bibliographie).

Il faut noter que les derniers recensements datent de 1988 pour le Kenya et 1989 pour la Tanzanie. Ce sont donc non seulement des données très anciennes, mais aussi des données assez peu fiables, dans la mesure où ces recensements ne sont pas exhaustifs et que les informations contenues restent d'ordre général. C'est pourquoi, les estimations et projections pour la décennie 1990 et les premières années de la décennie 2000, que nous avons pu trouver dans d'autres documents, ne sont que des données « approximatives ». Toutefois, un recensement de la population a eu lieu au Kenya en 1999 et est en cours de dépouillement : les premiers résultats apparaissent dans le

document intitulé *Economic Survey 2000*. Le gouvernement de la Tanzanie prévoit également de lancer un recensement au cours de l'année 2001. Nous pensons que les données de ces recensements ne seront pas disponibles avant 2002-2003, bien que certaines informations, à échelon national ou régional puissent être disponibles plus rapidement. Il conviendra d'étudier en détail la méthodologie adoptée, afin d'évaluer le degré d'incertitude qui entache ces informations, mais nul doute qu'elles constitueront néanmoins une source d'informations très précieuse car récente (sur l'utilisation des données statistiques, voir les travaux de P. Antoine).

Il existe en Tanzanie un organisme chargé de définir, avec le soutien des ministères concernés, la politique en matière de libéralisation de l'économie. Il s'agit de la commission présidentielle de Réforme du Secteur Paraétatique (*Presidential Parastatal Sector Reform Commission*). Cette commission prépare la privatisation des entreprises publiques, les plans de reconversion des personnels licenciés, met en forme les appels d'offre. C'est elle qui doit fournir un premier état des lieux des entreprises à privatiser, qui doit proposer la forme de privatisation adéquate, informations qu'elle doit transmettre à la Banque mondiale. Nous ignorons s'il existe un pendant de cet organisme au Kenya.

Les organisations internationales, telles que la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international (ces deux institutions donnent accès à certaines informations sur internet), procèdent également à des analyses économiques pour mesurer l'impact des réformes ou des projets qu'elles financent. Ces informations sont disponibles dans ces organismes mêmes, y compris depuis la France. Toutefois, une visite des centres de documentation de la Banque mondiale à Nairobi et à Dar es Salaam nous a permis de vérifier l'étendue des ouvrages qui y sont disponibles. Le centre de Nairobi présente l'avantage majeur de centraliser les informations des trois pays d'Afrique de l'Est, Kenya, Ouganda, Tanzanie, dans le domaine économique, mais aussi sur les questions de pauvreté urbaine. C'est d'ailleurs la Banque mondiale qui fournit chaque année un classement de tous les pays en fonction de leur indice de développement humain et de leur revenu par habitant. Ces données, même si elles doivent être manipulées avec précaution, permettent une bonne appréhension de la situation macro socio-économique des pays. Les données de la Banque mondiale ne sont pas totalement fiables car elles émanent des Etats eux-mêmes, qui peuvent parfois falsifier certains résultats (comme nous le verrons à propos des performances du secteur de l'eau) : par exemple, en ce qui concerne la situation économique, il peut être intéressant pour un Etat de revoir à la

baisse les indicateurs, de manière à faire entrer le pays dans la catégorie des pays ayant droit à des prêts à très faible taux d'intérêts.

2. A l'échelle locale : Comprendre le contexte urbain de la pauvreté et des quartiers informels et la politique de l'Etat kenyan et de l'Etat tanzanien face à ces quartiers.

1. Les capitales : la littérature institutionnelle

Les villes de Dar es Salaam et de Nairobi possèdent un département économique qui centralise les données sur l'activité économique urbaine des deux capitales. Cependant, ces données, qui se présentent sous la forme de registres de commerces et d'industries, et de recensement des catégories socio-professionnelles, ne fournissent que très peu d'indications sur les activités économiques des quartiers pauvres. En effet, ces quartiers se caractérisent par leur caractère informel, tant au niveau foncier (statut d'occupation, titre de propriété), qu'au niveau des activités économiques, regroupées sous le nom de « secteur informel ». Cependant, deux institutions ont été créées qui ont pour but de fournir des données sur la population des quartiers pauvres et de coordonner les actions du gouvernement et des ONG en leur faveur. Il s'agit du comité de coordination des quartiers informels de Nairobi et de l'unité de soutien au projet des infrastructures pour les communautés à Dar es Salaam. Ces deux institutions sont chargées de définir la politique du gouvernement à l'égard des quartiers informels. Cela traduit un changement notoire dans l'attitude du gouvernement : auparavant, les gouvernements ne reconnaissaient pas l'existence de ces quartiers. S'ils n'étaient pas rasés, l'Etat refusait de les desservir et d'y installer les infrastructures de base, comme l'eau, l'électricité ou encore les équipements publics de superstructure comme les écoles. Cette attitude est en train de changer progressivement, même si des destructions ont encore eu lieu récemment dans les deux villes. La première étape de cette reconnaissance des quartiers informels consiste en une meilleure connaissance de leurs populations, des caractéristiques de l'habitat, des activités économiques, etc. Cependant, au stade où en sont nos investigations, il nous a semblé que ces deux institutions ne produisaient pas beaucoup d'informations. On doit toutefois noter l'existence de deux documents fondamentaux pour la connaissance de ces quartiers.

*2. Nairobi
Dar es Salaam*

L'étude de deux communautés dans le cadre du Community Infrastructure Programme de Dar es Salaam (URoT, PSUCIP, novembre 1996, voir bibliographie)

En 1992, le gouvernement de la Tanzanie en partenariat avec le programme « Pour un développement durable de la ville de Dar es Salaam », (*Sustainable Dar es Salaam*), et le programme de l'ingénierie du secteur urbain (*Urban Sector Engineering Programme*), a lancé la Stratégie pour le développement durable de l'habitat (*Strategy for Sustainable Human Settlements Development*). L'objectif principal de ce programme est d'améliorer les conditions de vie de la population des quartiers informels, réduire la pauvreté, stimuler la croissance économique et la création d'emplois et enfin améliorer l'environnement urbain. Ce programme, ambitieux, nécessitait donc une bonne connaissance de ces quartiers : combien de gens y vivent, dans quelles conditions, de quels services jouissent-ils (ou sont-ils privés), quelles sont leurs priorités, quelles sont les structures sociales, etc. C'est un consultant local qui a été chargé de réaliser l'étude, ARDHI. Cependant, il était hors de question de réaliser une étude exhaustive de tous les quartiers informels, étant donné le coût d'une telle entreprise. Deux quartiers furent donc sélectionnés, Tabata et Kijitonyama. Les critères de sélection furent les suivants :

- Le quartier devait être construit sur une zone ne présentant aucun risque naturel.
- Les habitants devaient être fortement organisés en communautés.
- Le quartier devait être situé à proximité des réseaux de la ville.
- Le quartier devait souffrir intensément du manque d'infrastructure.

On comprend tout de suite que ces critères limitent le nombre de quartiers pouvant être sélectionnés : il est assez rare que les communautés soient organisées avant l'intervention d'un acteur extérieur. Le plus souvent, les quartiers informels sont installés dans des zones dites inconstructibles (sur de fortes pentes, dans des zones inondables, etc.). Enfin, les méthodes d'enquêtes laissent planer une grande part d'incertitude quant à la fiabilité de leurs résultats : les questionnaires ont été confiés à un représentant de chaque communauté, devant couvrir une zone de 8 à 15 îlots. La sélection des îlots qui allaient être visités se faisait « au hasard ». On peut imaginer que certains représentants ont pu forcer le trait quant au manque d'infrastructure pour favoriser leur communauté dans la désignation des priorités. De l'avis des rapporteurs mêmes, il semble que les relations de bon voisinage aient souvent remplacé le hasard. Il

faut tout de même noter que les résultats des questionnaires ont été confrontés aux résultats de discussion de groupe (méthode dite de *focus group discussion* et *participatory rapid appraisal*). Les questionnaires renseignent sur les points suivants :

- Population, emplois, organisations locales.
- Infrastructure routière, problème de drainage.
- Desserte en eau, assainissement, collecte des ordures, électricité.
- Crèches, écoles primaires, écoles secondaires, collèges.
- Hôpitaux, cliniques.
- Activités sociales, agricoles.
- Matériaux de construction des habitations.

Enfin, des efforts de cartographie à partir de photographies aériennes ont été faits. Nous ne disposons pas d'informations quant à la date de la campagne aérienne, ni sur l'échelle des cartes réalisées.

Globalement, ce document est tout de même d'une bonne tenue, bien qu'il ne renseigne, d'un point de vue quantitatif, que très partiellement sur les quartiers informels de Dar es Salaam : le nombre de personnes concernées (et encore par extrapolation de données), environ 26 000, est faible si l'on garde en mémoire que l'ensemble de la population des quartiers informels de Dar es Salaam est estimé à 900 000 personnes (donc à peine 3%).

L'inventaire des quartiers informels réalisé par MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS. (MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS, mars 1993, voir bibliographie).

Il s'agit de la dernière étude et de la seule se voulant exhaustive sur les quartiers informels de Nairobi. Au vu de la méthode employée, c'est un document d'excellente qualité. Tout d'abord la définition qui est faite de ce qu'est un quartier informel est très rigoureuse. Il faut saluer cet effort, trop rarement fait dans les documents que nous avons pu consulter. Voici donc les caractéristiques :

- Les « propriétaires » ont soit un droit d'occupation quasi-légal, soit aucun droit du tout.
- Les habitations sont largement constituées de matériaux temporaires et ne sont pas conformes aux règles minimales de sécurité et de salubrité.

- La structure de la majorité des habitations est celle de pièces accolées les unes aux autres et la plupart des ménages n'occupent qu'une seule pièce, voire qu'une partie de la pièce.

Les densités sont élevées, en règle générale 250 habitations par hectare, contre 25 dans les zones résidentielles des classes moyennes et 15 dans les zones résidentielles aisées.

- Les constructions se sont faites au hasard, rendant difficile la pénétration de route, la mise en place de trottoir, drainage, conduites d'eau, etc.
- La grande majorité des résidents a de bas et très bas revenus.
- Les services urbains tels que l'eau et l'assainissement sont inexistantes ou minimaux.
- Les taux de morbidité et de mortalité y sont élevés en raison des mauvaises conditions sanitaires.

L'établissement de la base de données a été réalisé en trois temps. La première étape a consisté en un bilan de toutes les publications existant sur les quartiers informels. Ces documents seront pour nous une source précieuse pour effectuer une étude diachronique. Ce sont les documents suivants :

- BRADLEY, D. et alii.** *A Review of Environmental Health Impacts in Developing Country Cities*, Urban Management Program, World Bank and United Nations Centre for Human Settlements, Nairobi, 1991.
- DUCHHART, I.** *Evaluation and Options for Improvement of the Environment in a Slum Upgrading Project in Nairobi*, 1989.
- KENYA RURAL ENTERPRISE PROGRAMME.** *Kibera's Small Enterprise Sector, Baseline Survey Report*, 1991.
- MAINA, C. B.** *Land Management for Housing the Urban Poor in an African Metropolis : the Case of Nairobi*, unpublished M.A. Thesis, University of Nairobi, 1991.
- MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS.** *Urban Poverty in Slums and Unplanned Settlements in Kenya*, for Action Aid, 1992.
- MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS.** *Towards a Kariobangi Urban Programme*, Action Aid, December 1990.
- MITULLAH, W.** *Hawking as a Survival Strategy for the Urban Poor in Nairobi*, Ford Foundation, 1990.
- MWEGA, F. M.** *Slum and Non-slum Market Linkages Survey : A Case Study of Slum Enterprises in Nairobi, Kenya*, Department of Economics, University of Nairobi, 1990.
- NAIROBI CITY COMMISSION, PUBLIC HEALTH DEPARTMENT.** *Improving Environmental Sanitation in Informal Settlements*, Workshop Presentations, 1991.
- NATIONAL COOPERATIVE HOUSING UNION.** *A Survey of Informal Settlements in Nairobi*, 1990.
- NDUNGU, N.** *Children in Especially Difficult Circumstances : In-depth Case Study of Kangemi*, UNICEF, 1992.
- ONDIEGE, P. SYAGGA, P.** *Urban Basic Needs in Nairobi*, HRDU, University of Dar es Salaam, 1990.
- ONDIEGE, P. SYAGGA, P.** *Metropolitan Households Survey*, for UNICEF, 1989.
- ONDIEGE, P.** *Urban Land and Residential Market Analysis in Kenya*, for UNCHS, 1989.

Nous n'avons pas encore pu consulter ces documents.

L'ensemble de ces documents a permis de donner des informations, assez générales, sur les points suivants pour chaque quartier:

- Les activités économiques
- La desserte en services urbains
- L'environnement sanitaire
- L'éducation
- Recensement de toutes les organisations communautaires

Ces données ne sont pas uniformisées, puisqu'elles ont été établies à des dates différentes (certaines sont assez anciennes), par des organismes n'utilisant pas forcément les mêmes méthodes. Cependant, ce document est le seul qui concerne l'ensemble des quartiers informels et qui les cartographie.

La deuxième étape a consisté en une campagne de photographie aérienne (janvier 1993) de l'ensemble de la ville, réalisée par le *Department of Resource Surveys and Remote Sensin*. L'échelle des photographies est 1/10 000, ce qui représente une unité minimale de 1250 m² au sol. Les clichés ont été analysés par ordinateur et ont servi à l'élaboration de cartes : une carte de l'ensemble de la ville au 1/50 000, et une carte de chacun des cinq plus grands quartiers informels au 1/10 000, sur lesquelles sont représentés les routes, les infrastructures de drainage, etc. Ce sont les quartiers de Kibera, Mukuru/Kaibaya, Kariobangi/Korogocho, Soweto et Kanwangare/Kangemi. Cette campagne aérienne a permis la première cartographie « exhaustive » des quartiers informels, certains n'étant même pas connus auparavant. Cependant, certains quartiers étant éphémères, on ne peut pas vraiment dire que la carte est exhaustive, d'autant plus que de nouveaux bourgeonnements sont venus se greffer depuis lors aux anciens.

La troisième étape a consisté en une évaluation de la population en croisant les informations données par les photographies et des enquêtes sur le terrain (pour savoir le nombre d'habitants par habitation, etc.). Même si cette méthode procède par des estimations, des approximations et des extrapolations, elle permet d'avoir une idée du cadre général des quartiers informels. Les cartes sont de loin les données les plus utiles.

2. La littérature des organisations internationales

Le premier organisme-ressource est de toute évidence la Banque mondiale à Nairobi, qui comme nous l'avons dit, possède un centre d'information remarquablement fourni. Une rapide recherche bibliographique nous a permis de vérifier qu'il existe des études de la Banque ou d'autres organisations internationales sur la pauvreté concernant l'ensemble des villes du Kenya. Ce sont, entre autres les ouvrages suivants :

NARAYAN, D. NYAMWAYA, D. *Learning from the Poor ; A Participatory Poverty Assessment in Kenya*, 1996.

NARAYAN, D. NYAMWAYA, D. *A Participatory Poverty Assessment Study, Kenya*, 1994.

WORLD BANK. *Social Dimensions of Development in Kenya : an approach to Human-centred Development and Allievation of Poverty : conceptual Framework and Project Profile*, 1996.

WORLD BANK. *Kenya, Poverty Assessment*, prepared by Population and Human Resources Division, Eastern Africa Department, 1995.

WORLD BANK. *Kenya, Poverty Assessment Executive Summary : Overview Conclusions and recommendations*, prepared by Population and Human Resources Division, Eastern Africa Department 1995.

Il existe également des rapports sur la pauvreté pour la Tanzanie émanant de la Banque mondiale, tels que l'ouvrage de Narayan (NARAYAN, 1997, voir bibliographie), mais nous n'avons pas encore procédé aux recherches bibliographiques nécessaires. Par contre, le centre de documentation de la Banque mondiale à Dar es Salaam ne possède curieusement que très peu d'ouvrages sur la pauvreté (même l'ouvrage mentionné ne s'y trouve pas !).

Une fois collectées les informations sur le contexte socio-économique général et local des deux pays, nous pouvons entrer maintenant dans le « vif du sujet », la gestion de l'eau. Deux types de sources sont disponibles sur ce sujet : toutes les sources qui relèvent des acteurs institutionnels du secteur de l'eau, que ce soient les textes de lois, les études pour la réhabilitation de réseaux, etc. ; puis toutes les sources qui relèvent des acteurs non-institutionnels (nous n'employons pas les termes d'« acteurs informels », car certains d'entre eux sont reconnus légalement et n'ont rien d'informel).

On pourrait également aborder cette question en fonction de l'échelle : certaines sources sont à l'échelle nationale, d'autres régionales et d'autres enfin locales.

B. Comprendre quels sont les acteurs institutionnels du secteur de l'eau et quelles sont leurs politiques

1. Comprendre le cadre législatif et quelles sont les autorités institutionnelles compétentes dans le secteur de l'eau.

Pour saisir l'ampleur de changement de politique dans le domaine de l'eau, il est important d'avoir un panorama général du cadre législatif : quelles ont été les lois régissant les activités du secteur de l'eau avant les réformes, quelles ont été les réformes et quelles sont les lois actuelles en vigueur ?

Les textes suivants donnent un premier aperçu du cadre législatif :

1. Pour le Kenya

- La politique nationale de la gestion et du développement des ressources en eau (**RoK. MoWR**, avril 1999, voir bibliographie)

Ce texte reprend les grands principes en vigueur concernant les points suivants : le problème de la ressource en eau (protection, gestion, contrôle de la qualité, recherche, etc.), le développement des réseaux d'eau et d'assainissement (un état de la demande, les priorités, les techniques à employer, le contrôle), les principaux points de législation, la question du financement du secteur.

- Le séminaire sur la relation entre la politique nationale de l'eau et la réduction de la pauvreté (**RoK. MoENR**, février 2000, voir bibliographie)

Ce texte reprend les grands principes concernant la question de la desserte en eau des populations pauvres : quel rôle peut avoir l'amélioration de la desserte en eau dans la réduction de la pauvreté, quel rôle l'Etat veut faire jouer aux communautés et au secteur privé, quel cadre législatif donner à l'implication de ces nouveaux acteurs, les responsabilités respectives des acteurs institutionnels et des acteurs privés, comment financer la desserte des populations pauvres, quelles stratégies pour appliquer ces grands principes.

- Le bilan de la participation du secteur privé réalisé par le bureau d'études Fama Resources Ltd (**RoK. MoWR**, 1999, voir bibliographie)

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un texte de loi mais plutôt d'un tableau de la situation et des recommandations pour la poursuite des réformes. Le rapide bilan concerne la desserte en eau dans les villes, les performances des services d'eau et les causes de l'échec du système passé sont examinées. Ensuite, plusieurs chapitres rappellent les fondements de la réforme des services de l'eau dans les villes secondaires et dresse un bref bilan des premiers résultats,

Deux textes de lois concernent spécifiquement la gestion de l'eau par les communautés (**RoK. MoLR. RWD**, vol.1, vol.2, octobre 1997, voir bibliographie): le premier volume décrit les procédures du transfert de responsabilité aux communautés, les rôles et responsabilités de tous les partis. Il donne une liste des critères de sélection des projets et des indications sur les options techniques. Enfin, des recommandations pour la mobilisation de la population, pour la formation de comités de gestion de l'eau et sur le fonctionnement de ce dernier, y compris en tout ce qui concerne les aspects financiers comme les tarifs, sont faites. On y trouve également des exemples de constitutions de comités de gestion de l'eau.

2. Pour la Tanzanie

- **ITABUA, MUTHATARI.** *ITABUA/MUTHATARI Water Society By-Laws*, Dar es Salaam, 1999, 24 p. Il s'agit d'un exemple de constitution et de règlement d'un comité communautaire de gestion de l'eau. Cela nous donne des renseignements sur le système d'élection des membres du groupe, sur leurs engagements quant aux bénéfices réalisés, etc. Encore une fois, il ne s'agit que de documents écrits, quant à savoir comment cela se passe dans la réalité, où vont les bénéfices, seule une étude de terrain permet de le dire.

Deux comptes-rendus de la DAWASA reprennent les résultats du travail préparatoire au séminaire sur le partenariat dans la gestion de l'eau à Dar es Salaam (**URoT. DAWASA**, avril 1999, voir bibliographie): le volume I rappelle le statut de DAWASA et le cadre institutionnel, ainsi que les lois concernant tous les acteurs de l'eau à Dar es Salaam. Il

propose des formules de partenariat entre secteurs institutionnel, privé et informel. Le volume II fournit des exemples des activités des différents acteurs.

Nous avons pu collecter une série de textes de lois concernant l'eau, mais nous ignorons si celle-ci est complète (TANGANYIKA, 1963/ URoT. MoWEM, 1991/ URoT. MoW, 1997/ URoT. MoW, juillet 1997/ URoT. MoW, juillet 2000, voir bibliographie). L'examen de ces textes de lois successifs, de 1949 à nos jours, permet de réaliser une analyse institutionnelle du secteur de l'eau et d'en retracer l'évolution. Certains de ces textes sont des lois à l'étude, en passe d'être approuvés et qui entérinent toutes les modifications intervenues depuis le début des réformes. Le texte de loi définitif devrait être disponible dans le courant de l'année 2000.

Enfin, nous possédons deux documents (URoT. MoW. [A]. 1998/ URoT. PPSRC, 1998) reprenant les principaux termes de l'appel d'offre : ils permettent de savoir sur quels segments du service portera la délégation et dessinent le contour des premières clauses contractuelles.

Ces textes constituent un premier pas dans la compréhension de l'articulation des différents acteurs, depuis le ministère de l'Eau ou des Ressources en Eau aux communautés à qui est transférée la responsabilité des réseaux dans les quartiers pauvres. Cependant, ces textes ne sont que l'exposé des lois : s'ils informent sur la tendance générale des idées dominantes au sein du gouvernement, ils ne permettent en aucun cas d'en apprécier la portée. Ce ne sont pas d'une part les décrets d'application, d'autre part, rien ne dit que ces lois sont appliquées telles qu'elles sont écrites. C'est pourquoi, on ne peut s'en tenir à une simple étude institutionnelle. Une lecture plus approfondie de ces textes donne toutefois la mesure de la véritable révolution idéologique (plus ou moins simulée ?) qui a eu lieu dans ces pays depuis la fin des mouvements socialisants.

Des pans entiers de la législation sur l'eau n'ont pas encore été explorés, notamment en ce qui concerne les textes de la période coloniale et de la période ayant immédiatement suivi l'indépendance. Ces textes sont conservés aux archives du ministère des Ressources en Eau pour le Kenya et du ministère de l'Eau pour la Tanzanie. Les textes plus récents sont en vente aux presses gouvernementales. Enfin, les différents

départements des ministères, en particulier les départements de la Planification, possèdent également les textes de loi.

L'analyse de tous ces textes constituera la première étape de notre travail.

2. Les performances des acteurs institutionnels : la DAWASA, le département de l'Eau et de l'Assainissement de Nairobi.

En ce qui concerne les capitales des deux pays, le processus de délégation de tout ou partie des services a donné lieu à la production de nombreuses données sur l'état des réseaux, de la demande, les structures tarifaires. Les candidats aux appels d'offre ont eux même procédé à une analyse de la situation, pour savoir d'une part si la reprise de ce service pouvait être rentable et à quelles conditions, et d'autre part pour pouvoir faire leurs propositions de restructuration et de contrat.

1. La DAWASA

Les données sur le réseau, les consommations.

Les documents les plus anciens que nous avons pu nous procurer sont les études pour les projets de réhabilitation du réseau. La plupart du temps, ces documents tentent d'élargir le cadre purement technique de leur étude, pour fournir des informations sur le cadre législatif, la population, la demande, etc. Ils permettent donc d'avoir un aperçu de la situation, mais, peut être parce qu'ils sont préparés par des bureaux d'études, parfois d'ailleurs étrangers, qui travaillent dans un laps de temps relativement court, ces informations ne sont pas très fouillées et reprennent beaucoup de données des études précédentes, si bien que s'il s'y trouve une erreur, elle est répercutée dans les documents suivants.

La première étude pour la réhabilitation du réseau a été financée par le gouvernement japonais⁴⁵. Les informations qu'elle contient sont les suivantes : un bilan des données hydrographiques et géographiques, une analyse socio-économique et une analyse de la

⁴⁵ **THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *The Study on rehabilitation of Dar es Salaam Water Supply in the United Republic of Tanzania, Final Report vol. 2 : Main Report, Japan International Cooperation Agency, July 1991.*

demande, ainsi qu'un bref historique de la desserte en eau de Dar es Salaam. Le second chapitre est consacré au service de l'eau de Dar es Salaam (anciennement NUWA, *National Urban Water Authority*): organisation, financement, tarifs. Le chapitre 4 est une analyse technique des différentes parties du réseau et enfin, le chapitre 5 présente le projet de réhabilitation (réhabilitation technique, améliorations de la maintenance, de l'organisation, etc.). Ce document donne des indications intéressantes pour le début des années 1990 mais celles-ci sont simplement reprises des rapports faits par la NUWA. Par exemple, pour la question de la population desservie, ou encore la consommation, il ne s'agit que de pourcentages assez « grossiers », sans enquête spécifique. Une carte du réseau au 1/75 000 y est contenue. L'échelle ne permet pas une analyse très précise, mais cela permet au moins de voir quelles zones urbaines ne sont pas desservies. Le travail préparatoire à cette étude a consisté en un bilan des documents existants : ceci nous fournit une liste de références pour la période antérieure à 1991. Nous n'en reprendrons ici que les principaux titres, que nous avons classés par ordre chronologique.

SIR ALEXANDER GIBB & PARTNERS. *Report on Proposed dam in Mzinga, 1952.*

HOWARD HUMPRHEY & SONS (EAST AFRICA). *Report on Future Sources of Water Supply for Dar es Salaam, Nairobi, Kenya, October 1967.*

UNITED RESEARCH INCORPORATED. *Recommendations for the Dar es Salaam Water Supply System, Boston, USA, 1968.*

H. P. GAUFF K. G. *Dar es Salaam Water Supply Extensions- Upper Ruvu Scheme Stage V- Feasibility Study Report, Nairobi, Kenya, 1972.*

UNDERWOOD McLELLAN & ASSOCIATES LIMITED. *Report on the Dar es Salaam Water Distribution System, Saskatoon, Canada, August 1977.*

CBA ENGINEERING LTD. *Coast/Dar es Salaam regions Water Master Plan, Vancouver, Canada, February 1979.*

NATIONAL URBAN WATER AUTHORITY. *First Annual Report and Accounts for the Period Ending 30th June 1983, August 1984.*

NATIONAL URBAN WATER AUTHORITY. *Second Annual Report and Accounts for the Period Ending 30th June, 1984.*

WATER AND POWER CONSULTANCY SERVICES. *Report on Dar es Salaam Supply System rehabilitation, New Delhi, India, September 1984.*

CROWN AGENTS. *Study of Existing Financial System, 1985.*

NATIONAL URBAN WATER AUTHORITY. *Report on Dar es Salaam Water Supply, 1985.*

NATIONAL URBAN WATER AUTHORITY. *Third Annual Report and Accounts for the Period Ending 30th June, 1985.*

- SKOKLEVSKY, Z. MATONDO J.** *Upper Ruvu Intake Problems*, University of Dar es Salaam, May 1985.
- VIKAB.** *Urban Water Supply, Study on Costs and Tariffs, Supplementary Report*, Stockholm, Sweden, February 1985.
- COMPAGNIA GENERALE PROGETTAZIONI E INSTALLAZIONI.** *Preliminary Technical Design for the Rehabilitation of Dar es Salaam Water Supply System*, Italy, 1986.
- LODIGIANI S.P.A.** *Water Supply System Rehabilitation and Improvement-Technical Report and Cost Estimate*, Milan, Italy, April 1986.
- NATIONAL URBAN WATER AUTHORITY.** *Report of Auditors as at 30th June*, 1986.
- CORE & STORRIE LIMITED.** *Review of the Status of the Lower Ruvu Treatment Plant*, December 1988.

Mis à part des études techniques très précises des différentes parties du réseau et des recommandations pour leur réhabilitation, le rapport de faisabilité du projet de réhabilitation du réseau d'eau de Dar es Salaam, du bureau d'études Howard Humphrey (URoT. NUWA. 1995, voir bibliographie) donne des informations sur la planification urbaine de Dar es Salaam, sa population (projections de la croissance démographique, etc.), la demande en eau existante et future, les ressources en eau, les extensions prévues. Tout un chapitre est consacré à un bilan de la législation et de la politique en matière de ressource et desserte en eau, un autre à une évaluation de l'impact de la réhabilitation du réseau sur les femmes, et enfin le dernier chapitre consiste en une analyse économique et financière diachronique. Le bureau d'étude Howard Humphrey a mis au point la cartographie informatisée du réseau, au 1/75000, mais des cartes plus précises existent.

En 1999, un autre bureau d'études a été chargé de livrer un rapport (URoT. DAWASA. Octobre 1999, voir bibliographie) sur le même thème (des différents ayant opposé le gouvernement et le premier bureau d'études). Ceci est la dernière étude en date concernant la réhabilitation du réseau de Dar es Salaam. Elle fournit les mêmes informations que les études précédentes, en les ayant actualisées. La comparaison de ces deux documents permet donc de connaître l'évolution du réseau de la ville et de ses performances. Les parties concernant la population, l'occupation du sol et la demande sont à étudier plus en détail.

Enfin, une étude réalisée par SOGEA (URoT. DAWASA. août 1998, voir bibliographie) a l'intérêt de porter sur un quartier très riche de Dar es Salaam qui connaît depuis quelques années de gros problèmes d'approvisionnement en eau lié aux

défaillances, parfois volontaires (car les employés de DAWASA revendent illégalement l'eau par camion-citerne). Une enquête auprès des habitants a été réalisée : les questions portaient sur l'existence d'une connexion au réseau, sur la fiabilité ou constance du service, sur les caractéristiques techniques de la connexion (avec ou sans réservoir), en cas d'absence de connexion, sur les autres moyens d'approvisionnement. Cette enquête peut être intéressante mais elle n'est pas suffisamment précise, notamment en ce qui concerne les prix des transporteurs (aucune indication). Les autres informations concernent l'historique du réseau de Msasani, son état en 1995, une analyse des consommations, et enfin le projet de réhabilitation et de renforcement en lui-même. Ce projet a d'ailleurs été réalisé par une entreprise française.

NB : D'après nos constatations, il est paradoxalement plus facile de se procurer les documents émanant de bureaux d'études dans les locaux de ces mêmes bureaux, plutôt que dans les ministères pour lesquels ils ont été préparés. C'est surtout le cas pour les documents assez anciens.

Pour les informations remontant à la période d'immédiate post-indépendance et la période coloniale, un travail d'archives sera nécessaire, aux archives nationales et ministérielles, mais aussi à la SOAS de Londres.

En ce qui concerne les sources propres à la DAWASA, comme pour les villes secondaires, un compte-rendu hebdomadaire et annuel est exigé par le ministère. Nous verrons à propos des villes secondaires, quel est le format et les informations contenues dans ces comptes-rendus.

Le processus de privatisation

Nous possédons déjà des documents qui nous permettent de suivre l'évolution de l'appel d'offre et les grandes lignes du contenu de celui-ci. Nous devons nous procurer le contenu exhaustif des termes de l'appel d'offre, des propositions et du futur contrat soit auprès du délégataire (nous avons des contacts avec D. Logan de SAUR-I, groupe qui semble être le « favori »), soit auprès de la commission présidentielle de réforme du secteur parapublic qui est chargée du processus, soit encore auprès de M. Materu de la DAWASA (responsable du suivi du projet), soit encore auprès de la Banque mondiale, instigatrice du projet. Nous mettrons tout en œuvre pour nous procurer les contenus

exhaustifs de ces documents (pour raison de secret professionnel), sinon, les clauses concernant la desserte des quartiers pauvres ou la fixation des tarifs pourront être obtenues auprès de la Banque mondiale, qui est très attentive sur ces points. La Banque mondiale a d'ailleurs fait procéder à un audit financier de la DAWASA pour les années 1996 et 1997.

3. Le Département de l'eau et de l'Assainissement de Nairobi

Les données générales concernant le réseau et ses usagers.

Dans la mesure où nous n'avons pas d'autorisation officielle de recherche, nous n'avons véritablement obtenu qu'un seul rendez-vous (deux autres ayant été très brefs) avec un employé du département. Nous n'avons pas pu nous procurer autant de documents ni d'informations qu'à Dar es Salaam. L'entretien avec Mme Mutulili (Ingénieur, *Project Implementation Unit, Nairobi Water and Sewerage Department, Nairobi City Council*) nous a permis de savoir quels types de documents étaient produits par le département. Il s'agit de rapports mensuels sur le nombre de nouvelles connexions, déconnexions, la consommation moyenne par catégorie de consommateur, la facturation. On peut donc suivre l'évolution du service sur plusieurs années. Mais il convient de traiter ces informations avec quelques précautions, comme nous avons pu le comprendre à la lecture de certains documents (voir paragraphe suivant).

Nous avons tout de même pu nous procurer le document suivant, directement au bureau d'études chargé de sa réalisation, SEURECA. Il faut d'ailleurs noter que le bureau possède une importante base de données sur l'eau, que son directeur, M. Faustini, veut bien mettre à notre disposition. SEURECA a réalisé des études pour la ville de Nairobi, mais aussi pour les villes secondaires.

Nous avons pu accéder à l'étude sur la réduction des fuites du réseau de Nairobi (NCC. WSD. avril 1998, voir bibliographie). Il existe une série d'études de la sorte, réalisées dans le but de résoudre les principaux problèmes du réseau avant d'en déléguer la gestion commerciale (Nous n'en avons pas les références exactes). Globalement, ce document fournit des informations sur les points suivants : la demande en eau et ses variations saisonnières, le pourcentage d'eau non-comptabilisée et le contrôle des fuites, comment exploiter et améliorer le système de distribution. Il donne également les références d'autres ouvrages :

HOWARD HUMPHREYS. *Third Nairobi Water Supply Project, Distribution System Network Short Term Plan to 1995*, 1985.

SEURECA. *Supervision of Contract WSD/M/01 for Supply, Installation, Maintenance and Repairing of Flow, Pressure, Level Instruments and Recorder, Phase 2.*, 1990.

MINISTRY OF FINANCE. *National Development Plan 1994 – 1996*, 1994.

SEURECA. *Third Wairobi Water Supply Project, Contract WSD/M/01, Technical Assistance for Leakage Control, Phase 3b*, 1995.

Deux autres projets d'alimentation en eau de la ville de Nairobi ont précédé le troisième, mais nous n'en avons pas les références. Le troisième projet devrait fournir des informations détaillées de bonne qualité mais cela reste à vérifier.

Le bureau d'études a dû procéder à une recherche des plans du réseau : seuls des plans de 1966 existaient, actualisés au début des années 1980, qui ne couvraient donc pas tout le développement du réseau entre 1980 et 1995. Un plan informatisé couvrant 100 km² du système, au 1/2500, a été réalisé par le consultant. Ce plan est donc assez précis mais cela ne représente qu'un septième du territoire de la ville. Pour des raisons budgétaires, SEURECA a limité le plan à la zone ayant le plus évolué depuis 1960 (essentiellement à l'est), mais dont on peut penser qu'elle a terminé sa croissance spatiale (pour ne pas avoir à faire de remise à jour trop rapidement). On note que la mairie a mis au point un système d'informations géographiques au 1/2500^e mais il ne concerne que les quartiers « formels ».

Le document de SEURECA met en exergue les limites des informations disponibles sur la consommation au département de l'Eau (WSD), qui sont le nombre de connexions de chaque catégorie et le cycle de facturation. Mais des défaillances dans l'enregistrement de ces données les rendent quelque peu incertaines. L'enregistrement de la consommation aux compteurs (par section du réseau) s'est fait au mépris des limites des secteurs commerciaux. Les factures des consommateurs d'une même section peuvent être réparties entre plusieurs centres de facturation. Ceci est lié aux limites de mémoire du système informatique de facturation : quand la mémoire disponible pour une section est saturée, les nouvelles connexions sont transférées (virtuellement) sur une autre section. Il devient alors très difficile de localiser spatialement les connexions sans relevé de terrain. Cette situation est aggravée par le fait qu'il n'y ait plus de compteurs disponibles depuis quelques années : toutes les nouvelles connexions n'ont donc pas de compteurs, et certaines personnes endommagent volontairement le leur. La proportion de connexions sans compteurs atteignait déjà un seuil critique en 1995, à 28 %. Il faut noter que le manque de compteurs concerne principalement les usagers domestiques

(ménages et kiosques). Enfin, les irrégularités de fréquence de relevé de compteur (quand les compteurs sont effectivement relevés) obèrent la validité des facturations et des consommations relevées. 25 à 30% des compteurs ne sont jamais relevés. Cependant, SEURECA a procédé à des corrections de ces résultats grâce à des enquêtes de terrain. Les résultats ont été corrigés en calculant la fréquence réelle des relevés, et en appliquant aux connexions sans compteurs les consommations moyennes relevées. La correction des données ne concerne que les années 1995 à 1998. Cela signifie que les données des autres années sont très approximatives.

Une enquête auprès des consommateurs a également été effectuée. L'intérêt de cette enquête est d'avoir choisi des quartiers de différentes caractéristiques socio-économiques. Il s'agit des quartiers de Jericho (revenus faibles, forte densité), d'Umoja (revenus faibles, densité moyenne à forte), Buru-Buru (revenus moyens, densité moyenne), Parklands (revenus élevés, forte densité), et Hurlingham (revenus élevés, densité moyenne). 1850 ménages ont été interrogés, représentant un peu plus de 1% de la population totale. Les indications fournies par cette enquête concernent le type d'habitation, la consommation quotidienne par personne, le nombre de personnes par ménage, la consommation totale enregistrée au compteur. Pour les quartiers informels, une consommation de 30 litres par personne par jour a été retenue, et de 275 litres pour les quartiers riches à faible densité. Nous ne savons pas de quelles sources sont issues ces estimations. Malheureusement, nous ne disposons pas non plus des annexes de l'étude, où sont présentées la méthodologie et le questionnaire. En faisant une moyenne entre les résultats de l'enquête, la moyenne annuelle des consommations de 1996 et les extrapolations à partir des registres de facturation de 1998, la consommation moyenne par compteur a pu être établie pour chacune des sections du réseau. A partir d'autres données concernant la population (*National Development Plan 1994 - 1996*) et les estimations du nombre de connexions illégales (9%), SEURECA a estimé à 1 051 000 le nombre de personnes non-connectées directement au réseau, contre 1 980 000 personnes directement connectées. Même s'il ne s'agit que d'approximations, il est intéressant de constater les grandes différences d'avec les statistiques officielles.

Ainsi, le département de l'Eau de la ville, en particulier sa section de la Planification et de la Mise en place des Projets (Planning and Implementation Unit), peuvent fournir des indications sur le réseau, indications parfois corrigées par les consultants.

La délégation de la gestion commerciale

En ce qui concerne la délégation de la gestion commerciale, nous possédons un résumé des termes de l'appel d'offre (NCC. WSD 5 février 1999, voir bibliographie). Obtenir le texte du contrat du délégataire peut être délicat : en effet, dans un contexte de vive concurrence, la rédaction du contrat nécessite un savoir-faire institutionnel que les concurrents ne désirent pas partager. Nous mettrons tout en œuvre pour nous procurer le texte intégral, ainsi que les propositions et le futur contrat, soit auprès du délégataire (nous avons des contacts avec M. Picaud, responsable du projet pour Vivendi), soit auprès du département de l'Eau.

Cependant, se contenter des données du département de l'Eau pour appréhender la desserte en eau de la ville ne serait pas suffisant, dans la mesure où presque la moitié des habitants, riches ou pauvres (mais surtout les pauvres), doit avoir recours à d'autres moyens d'approvisionnement que ceux dispensés par la ville.

3. Les acteurs privés et/ou informels de la desserte en eau à Nairobi et à Dar es Salaam

Il existe trois types d'acteurs privés qui interviennent dans les zones peu ou mal desservies par le réseau de la ville. Il s'agit :

- des entreprises de camions-citernes, pouvant disposer de leurs propres forages,
- des comités de gestion de l'eau communautaires (mini-réseaux indépendants ou non du réseau de la ville) ou des particuliers exploitant des kiosques à eau ou revendant l'eau à partir de leur propre branchement,
- des porteurs d'eau à domicile.

1. Nairobi

Etant donné le caractère plus ou moins informel des activités de ces acteurs, les informations sont fournies essentiellement par les organisations internationales, les ONG locales et certains départements de la ville s'occupant de ces quartiers.

Pour comprendre la politique de la municipalité face à ces quartiers et la stratégie de celle-ci pour leur desserte en eau, les documents suivants ont été collectés :

REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT. *Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes*, vol. I, (Manual), Nairobi, October 1997, 26 p.

REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT. *Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes*, vol. II, (Background Information and Appendixes), Nairobi, October 1997, 67p.

Nous avons commenté précédemment le contenu de ces documents ; ils ne fournissent pas de données quantitatives ou qualitatives très précises (quelques %, etc.). Il s'agit des grands principes de l'action de l'Etat et de la ville en faveur des quartiers informels.

Il existe une institution chargée de l'action en faveur des quartiers informels, *The Nairobi Informal Settlements Coordination Committee*. celle-ci précise dans un document (NISCC, octobre 1997, voir bibliographie) les grandes lignes et le cadre des actions à entreprendre pour améliorer les conditions de vie des quartiers informels : on note par exemple que la reconnaissance des quartiers informels et la régularisation de leur statut, ainsi qu'un moratoire de suspension des destructions doivent être les premières étapes. Il fournit également une liste de références :

REPUBLIC OF KENYA. *National Report and Plan of Action on Shelter and Human Settlements to the Second United Nations on Human Settlements (Habitat II)*, Istanbul, Turkey, December 1996.

MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANT. *Draft Programme Proposal for a Poverty Allievation Programme in the Dandora area of Nairobi*, paper presented to Netherlands Embassy sponsored poverty workshop in Nairobi, August 1995.

NAIROBI CITY COUNCIL. *Report and Recommendations of the Nairobi City Convention, « The Nairobi We Want »*, City Hall, July 27 – 29 1993.

NAIROBI CITY COMMISSION. *Naivasha Workshop on Improving Environmental Sanitation in Informal Settlements*, Public Health Department, 1991.

KANJI, N. KHONJE, G. *Sustainable Shelter and Human Settlement Development in Kenya*, Mission Report, 1995.

KUNGURU, J. MWIRARIA, M. *NGO Support to Informal Settlements*, Draft Report, World Bank, 1991.

AGEVI, E. *Challenges and Opportunities in Urban Kenya : the Case of Nairobi*, 1996.

Il faut tout de même noter une particularité de Nairobi par rapport à Dar es

Salaam : les kiosques à eau dans les quartiers informels sont enregistrés et ont une autorisation (en principe) du bureau des Réservoirs d'Eau de Nairobi (*Nairobi Dam Water Office*) car ils sont reliés au réseau de la ville. Le NDWO fournit la liste des kiosques enregistrés. Ceux-ci possèdent des compteurs qui doivent être relevés par le département d'Eau et d'Assainissement (*Water and Sewerage Department, WSD*). Ces deux administrations doivent donc être en mesure de fournir les informations de base sur les kiosques : localisation, nombre, consommation. Cependant, d'après les conclusions d'un document de la Banque mondiale (**WSP. RWDSG**, juillet 1998, voir bibliographie), ces données ne sont pas fiables. La Banque mondiale a fait procéder à une étude des kiosques de Kibera (le plus grand bidonville de Nairobi). Une équipe a visité chaque division (*village*) du quartier et a relevé de visu les kiosques (localisation, brève description). Il existe de grandes différences entre leur relevés et les registres fournis par les administrations, que celles-ci ne tiennent pas à jour. Il existe également des points d'eau clandestins : ce sont les particuliers qui ont un branchement et qui revendent l'eau. Enfin, il s'avère que les compteurs sont relevés très irrégulièrement, voire pas du tout. D'ailleurs, seuls 11% des factures des kiosques sont payés.

Les documents de la Banque mondiale sont donc de meilleures sources que celles des administrations. Une enquête auprès des exploitants de kiosque à eau a permis de relever quasi exhaustivement le nombre et la localisation des kiosques de Kibera (précédée d'une analyse des clichés de la campagne de photographie aérienne de 1997), les différents types d'exploitants, l'investissement dans les infrastructures, la disponibilité en eau (rationnement), la fiabilité et l'adaptation du service, le commerce des porteurs d'eau à partir des kiosques, la gestion municipale des kiosques.

Il existe toute une série d'études de la Banque mondiale sur la desserte de Kibera (**WSP. IWSC**, 1996/ **WSP. IWSC.[A]** mai 1997/ **WSP. IWSC.[B]** mai 1997/ **WBRWSG**, novembre 1997/ voir bibliographie)

. Ce sont souvent des informations intéressantes, mais ce ne sont souvent que des reprises du premier document cité. Kibera existant depuis la fin de la première guerre mondiale, de très nombreuses études ont été menées dans ce quartier. De plus, il concentre aujourd'hui la majorité des projets financés par les bailleurs de fonds concernant l'eau.

L'étude de **F MOHAMED**, réalisée pour la Banque mondiale (**WSP. IWSC.**

novembre 1999, voir bibliographie) élargit l'étude à tous les acteurs de l'eau dans trois quartiers informels de Nairobi. Il s'agit de Dagoretti, Kasarani et Kawangare. Ils présentent des caractéristiques différentes du point de vue du statut d'occupation du sol. Les informations de ce document proviennent d'entretiens auprès des ménages, d'entretiens avec les entrepreneurs, ainsi qu'avec des employés de la mairie, et des représentants des ONG et des organisations communautaires. La plupart des données socio-économiques sur les ménages proviennent en fait du bureau central de la Statistique, tandis que les données sur la consommation proviennent en partie du WSD. On trouve des informations sur les investissements, les tarifs et les revenus des entrepreneurs (camions-citernes, exploitants de forages, etc.), ainsi que pour les gérants de kiosques. Par contre, de simples informations qualitatives sont données sur les organisations communautaires.

Pour compléter ces informations, on peut également se procurer la liste des entreprises du secteur de l'eau dans les registres commerciaux de la municipalité, mais les entreprises illégales n'y sont bien sûr pas répertoriées.

Enfin, pour avoir des informations « brutes », il faut aller les chercher directement auprès des ONG internationales ou locales, ainsi que dans les organisations communautaires qu'elles soutiennent. Au niveau des organisations communautaires (*Community Based Organizations*), des livres de compte, des comptes-rendus des réunions (sur la fixation des tarifs, par exemple), la charte et l'organigramme de l'organisation ainsi que son règlement peuvent être obtenus. Ces documents nécessitent une traduction car ils sont souvent écrits en swahili. Pour les communautés soutenues par une ONG, ces documents paraissent fiables, au moins au vu de la régularité des enregistrements (nous avons pu en parcourir quelques uns lors de nos visites de terrain). Quant aux ONG qui les soutiennent, elles établissent des rapports de leur activité, des présentations de leurs projets, une évaluation de ceux-ci auprès des bailleurs qui les subventionnent. Cependant, on peut se poser la question de l'objectivité de ces documents : le développement est une affaire qui rapporte, cela fait vivre, et plutôt bien, les gens qui travaillent dans ce domaine (et c'est surtout vrai pour les ONG locales). Ne faut-il pas que leurs projets paraissent sous leurs meilleurs jours ? Nous ne voulons jeter la pierre à personne et nous ne faisons là que poser une question. Il nous semble simplement plus prudent de recouper les informations obtenues par ces ONG. Certaines ONG ont leur propre journal (exemple : **WELFARE ADVISORY COMMITTEE.**

« Break down of sewerage ; endless cry of Dandora », in *the in-house newsletter for welfare advisory committee*, vol. I, 1998, 16p.)

La Banque mondiale de Nairobi tente de coordonner les activités des bailleurs et des ONG. Elle possède donc les coordonnées de beaucoup d'ONG : nous avons pu grâce à cela en rencontrer les représentants de deux d'entre elles (*Maji na Unfanisi et Dandora Welfare Advisory Committee*) et nous avons les coordonnées de certaines autres. Par exemple, les ONG suivantes financent des projets de desserte en eau : *African Medical Research Foundation, Action Aid Kenya, Amani Housing Trust, Undugu Society of Kenya*.

4. Dar es Salaam

La desserte en eau des quartiers périphériques de Dar es Salaam est organisée différemment de celle des quartiers périphériques de Nairobi, du fait que, si les forages ont été installés par la DAWASA, ils sont aujourd'hui presque entièrement tous gérés par des organisations communautaires. C'est pourquoi les informations sont essentiellement disponibles auprès des acteurs non-institutionnels. Cependant, la DAWASA et le *Project Implementation Unit (PIU)* du *Community Infrastructure Programme (CIP)* sont impliqués dans la gestion de ces forages.

Dans la mesure où la DAWASA a supervisé l'installation des forages périphériques, et qu'elle en gère encore certains, elle est en mesure de fournir des informations sur ces forages⁴⁶. Les renseignements « classiques » disponibles pour chaque abonné sont fournis pour ces forages, à prendre avec quelques précautions comme nous l'avons vu. De plus, la DAWASA a établi une carte de localisation de tous les forages, en les classant selon leur type de gestion (communautés, particuliers, DAWASA). Nous ne possédons qu'une copie de cette carte (voir annexe n°2), très peu lisible mais nous ignorons quelle est l'échelle (vraisemblablement plus grande) de l'original. Enfin, même pour les forages qu'elle ne gère plus, la DAWASA doit en assurer le contrôle de la qualité de l'eau et doit fournir une assistance technique pour les réparations.

⁴⁶ **THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** Plan of action for Community Management of Boreholes Systems in Dar es Salaam, under World Bank Funded Urban Sector Rehabilitation Project, 2000, 8 p.

Comme acteur institutionnel, on trouve également l'unité de mise en place (*Project Impementation Unit, PIU*) du programme des infrastructures communautaires (*Community Infrastructure Programme, CIP*), programme lancé par la ville de Dar es Salaam et soutenu par le programme des Nations Unies pour le développement durable des villes (*Sustainable Cities*). Cette institution doit coordonner l'action des bailleurs, des ONG et de la DAWASA, au bénéfice des organisations communautaires. Nous avons déjà décrit le rôle de cette institution précédemment. Bien que son champ d'action soit vaste, elle réunit, dans le cadre de son programme pour l'eau, des informations qui sont intéressantes du fait de cette approche intégrée. L'étude concernant les deux quartiers⁴⁷ a fait porter une part des questionnaires sur la question de l'eau, mais une grande partie des questions n'était pas posée directement aux ménages mais aux représentants des îlots, qui donnaient donc leurs propres estimations. Ces données sont donc à prendre avec précaution. L'intérêt principal de cet organisme-ressource est son rôle de coordination qui lui permet de centraliser des données provenant de plusieurs autres organismes.

En ce qui concerne les acteurs institutionnels mais non-gouvernementaux, on trouvera des informations auprès des bailleurs et des ONG. Là encore, la Banque mondiale occupe le premier rang dans la liste des organismes-ressources.

Dans son étude sur les petits prestataires de service indépendants⁴⁸, une étude de cas concerne Dar es Salaam : elle se fonde sur une série d'entretiens avec des personnes-ressources provenant des institutions publiques (gouvernementales et non-gouvernementales), des ONG et des bailleurs de fonds. Les éléments les plus exploitables sont les résultats d'enquêtes auprès des ménages : 28 ménages dans chacun des trois quartiers visités. Bien que nous ne sachions pas comment s'est fait l'échantillonnage et que nous ne disposions pas du questionnaire, le faible nombre de ménages interrogés ne peut en aucun cas rendre extrapolables les données de ces enquêtes. En revanche, elles gardent toute leur valeur en tant qu'indications qualitatives et ordres de grandeur. On peut faire la même remarque à propos du choix des quartiers : rien n'est dit, si ce n'est que ce sont des quartiers planifiés et/ou non-planifiés. Seul le revenu moyen par ménage pour l'ensemble de ces trois quartiers est donné : 20,24

⁴⁷ **THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, PROJECT SUPPORT UNIT OF THE COMMUNITY INFRASTRUCTURE PROGRAMME.** *Community Profile, Synopsis of Data available to the Programme*, November 1996, 50 p., questionnaire.

dollars par mois. Tout d'abord, il s'agit d'une moyenne entre les trois quartiers ; la moyenne pour chacun aurait été plus utile, et on sait qu'une moyenne peut recouvrir des écarts importants. On note aussi la précision quelque peu illusoire des décimales. Toutefois, le fait que cette moyenne soit aussi basse nous permet de penser que les quartiers sélectionnés sont bien des quartiers pauvres. Pourtant, l'étude concerne tous les opérateurs privés : par exemple, les entreprises de camions-citernes qui ne vendent que par quantité de 9 à 10 000 litres ne desservent pas les zones pauvres, mais uniquement les zones riches ou moyennes, en raison du coût que cela représente. En dépit de cette divergence entre le titre et le contenu réel du document, celui-ci dresse un inventaire des types d'acteurs privés, y compris ceux qui opèrent dans les quartiers pauvres, et fournit des estimations de leur chiffre d'affaire, bénéfices, nombre de clients journaliers, de l'investissement initial nécessaire.

Toutes les ONG impliquées dans la gestion de l'eau se doivent de fournir des rapports aux bailleurs de fonds, soit pour leur présenter leur projet, soit pour montrer l'avancée des projets financés. Nous avons identifié deux ONG impliquées dans les quartiers pauvres : il s'agit de *Water Aid* et de *Tabata Fund Development*. Nous savons néanmoins que ce ne sont pas les seules et que l'UNICEF tente d'en dresser un inventaire complet afin de mettre en place une meilleure coordination. Nous avons déjà commenté à propos de Nairobi la fiabilité et l'utilité de ce type de source.

Les informations brutes doivent être collectées auprès des organisations communautaires elles-mêmes (livres de comptes, etc.) Le commentaire à propos des CBO de Nairobi est valable pour celles-ci.

Enfin, il convient d'accorder une place particulière aux travaux de Melle Messer, doctorante à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, à l'UFR de géographie. Melle Messer termine une thèse sur la gestion de l'eau à Dar es Salaam, sous la direction de M. Piermay, au laboratoire « Image et Ville ». Son angle d'approche est celui du jeu des acteurs et de leur interrelation, et sa problématique est celle de la fragmentation urbaine. Elle a donc un abord de la question plus sociologique que celui que nous proposons. De plus, elle n'aborde ni la question de la privatisation de la DAWASA, ni celle de la restructuration dans les villes secondaires et il s'agit d'une étude ne concernant que Dar es Salaam, tandis que nous proposons une confrontation de deux études de cas.

⁴⁸ **WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE.** *Small Scale Independent Providers of Water and Sanitation to the Urban Poor ; A Case of Dar es Salaam, Tanzania*, prepared by A. Sykes, November 1999, 26 p.

Toutefois, ces travaux nous seront d'une grande utilité. En effet, son travail a consisté à identifier les acteurs impliqués dans la gestion de la ville et des enquêtes de terrain ont suivi cette première étape. Ces enquêtes, qui se sont déroulées de 1997 à 1998, ont eu lieu dans trois quartiers pauvres, dans une zone de résidence de la classe moyenne et dans un quartier riche. Les trois quartiers pauvres ont été choisis en fonction de leur mode d'approvisionnement en eau. Kijitonyama (on a vu que le CIP y intervient) est un quartier alimenté par des forages indépendants du réseau, desservant 15 robinets collectifs. Buruguni, quartier sur-densifié à l'ouest de la ville, connaît d'importants problèmes d'équipement et d'accès à l'eau, bien qu'il soit relié au réseau municipal (section de la Upper Ruvu) : la population est dépendante des quelques points d'eau du quartier et des revendeurs. Enfin, Charombe, à l'extrême sud de Dar es Salaam, est un quartier semi-urbain présentant une diversité de réponses au manque d'eau, réponses le plus souvent individuelles. Un entretien avec Melle Messer nous a permis de vérifier que la question du coût de l'eau n'était que partiellement abordée dans ces questionnaires. Nous pourrions prochainement avoir accès aux compte-rendus et aux formulaires de ces questionnaires, ainsi qu'aux différents rapports d'étape de travaux de recherche. Un article de Melle Messer va paraître dans une publication dirigée par M. Contamin, qui mène une série de recherche sur l'eau en Tanzanie, centrée essentiellement sur les zones rurales.

C. Les services restructurés des villes secondaires

Comme nous l'avons vu, les réformes concernent également les villes secondaires : elles consistent essentiellement en une commercialisation des services d'eau ou du moins à en poser les bases. Nous possédons certains textes de lois ou mémorandums qui nous permettent de comprendre en quoi ont consisté ces réformes, mais il conviendra d'en compléter la liste (voir méthodologie). Ces textes concernant les villes secondaires sont accessibles au ministère de l'Eau (Tanzanie) et au ministère de la Ressource en Eau (Kenya), ainsi qu'aux presses gouvernementales des deux pays. Il existe également dans ces deux pays un ministère en charge des autorités locales, qui centralise les données socio-économiques concernant les villes secondaires. Nous ne connaissons pas exactement l'étendue de ses compétences.

Pour les données plus spécifiques au secteur de l'eau, c'est aux ministères mentionnés que nous trouverons les documents majeurs concernant le suivi des réformes.

A ce propos, nous disposons de plus amples informations concernant la Tanzanie, compte tenu des difficultés temporaires que nous avons rencontrées au Kenya, pour lequel nous ne pouvons qu'indiquer, pour le moment, les organismes-ressources pour cette question.

1. Les organismes-ressources au Kenya

Comme on l'a vu, trois acteurs institutionnels sont impliqués dans la desserte en eau dans les villes secondaires. Le ministère des ressources en eau gère encore certains réseaux urbains. Mais ce sont surtout les réseaux gérés par la corporation nationale de la conservation de l'eau et des réseaux (*National Water Conservation and Pipelines Corporation*, NWCPC) et ceux des services municipaux indépendants qui vont nous intéresser, car ce sont ceux qui ont subi une restructuration. Pour ces derniers, c'est le ministère des Autorités Locales (*Ministry of Local Authorities*) qui est responsable au niveau supérieur, par le biais des autorités locales, de la planification et du contrôle des réseaux locaux. Il doit également fournir les fonds pour leur extension et pour les grands travaux nécessaires. Les villes dont les services d'eau ont ce statut sont : Nairobi, Eldoret, Kericho, Nyeri, Thika, Nyahururu, Kisumu, Nakuru, Kitale et Nanyuki. Il faut noter que pour certaines villes, l'eau est achetée en gros au NWCPC, et la ville n'est responsable que de l'exploitation et de la gestion de la desserte de la population.

Nombre d'études préalables ont été faites pour l'établissement de ces services indépendants. Ces études ont été réalisées par des consultants, souvent internationaux, et financés par les bailleurs de fonds. En outre, la GTZ finance un projet de renforcement des capacités institutionnelles de plusieurs municipalités ayant un service d'eau indépendant : elle fournit une évaluation des performances techniques et commerciales de ces services.

2. Les sources sur les services d'eau en Tanzanie

Comme nous l'avons vu, les services d'eau des villes secondaires ont été autonomisés au sein des municipalités et la Communauté Européenne finance un projet de renforcement des compétences institutionnelles pour l'amélioration des nouveaux services d'eau autonomes d'Iringa, Mwanza, Mbeya et Mwtara. Si ces services sont suivis attentivement, ce n'en est pas moins vrai des autres services devenus indépendants. En effet, selon une directive du ministère de l'Eau, ces nouveaux services doivent fournir des rapports hebdomadaires, mensuels, semestriels et annuels à celui-ci afin qu'il puisse suivre leur évolution et, au besoin, formuler des conseils à suivre pour remédier aux principaux problèmes⁴⁹. Les UWSA doivent fournir un relevé des indicateurs suivants :

- Indicateurs généraux

- *Quantité d'eau produite en m³/mois.
- *Quantité d'eau facturable (quantité produite – pertes techniques)
- *Qualité de l'eau produite (turbidité, taux de chlore résiduel)
- *Quantité et prix des produits chimiques de traitement utilisés
- *Nombre de KWh consommés et factures de TANESCO (la compagnie d'électricité)
- *Composition des eaux usées

- Indicateurs de qualité du service

- *% de population desservie
- *Nombre d'heures quotidien de fonctionnement du service
- *Nombre total de connexions
- *Nombre de connexions avec compteur en état de marche
- *Nombre de nouvelles connexions
- *Nombre de nouvelles connexions d'assainissement
- *Nombre de kiosques
- *Prix du jerrican de 20 litres vendu par les revendeurs

- Indicateurs d'efficacité du service

- *Coût unitaire de production
- *Eau non-comptabilisée (eau produite – eau facturée) en %
- *Nombre de fuites localisées et réparées en %

⁴⁹ source : MoW. Urban Water and Sewerage Authorities, Operation Guidelines, June 1998, 35 p.

- *Efficacité de la facturation et de la collecte de revenus
- *Nombre de jours d'attente pour la réparation d'une panne majeure
- *Nombre de jours d'attente pour la réparation d'une fuite majeure
- *Nombre d'employés pour 1000 connexions
- *Confrontation des dépenses par rapport au budget
- *Salaires du personnel par rapport aux dépenses totales (en %)

Voici donc les grands champs sur lesquels portent les indicateurs. En fait, les données fournies sont plus précises (voir annexe n°3).

On a donc toute une batterie fort utile d'indicateurs, d'autant plus que l'on peut suivre leur évolution semaine après semaine. Chaque année, le ministère établit un bilan de l'évolution de ces indicateurs pour tous les services (*MoW. Annual Report for Urban Water Supply and Sewerage Authorities*, voir bibliographie) : cela fournit une bonne base de données standardisées pour pouvoir comparer les situations des différentes villes (notamment les tarifs, les structures tarifaires). Un coefficient est affecté à chaque indicateur, ce qui permet de classer les villes en fonction de leur nombre de points. Mais ces données sont-elles fiables ?

On constate tout d'abord que nombre de villes n'envoient tout simplement pas le nombre de rapports demandés. Ce qui signifie que la base de données n'est pas complète pour toutes les villes (donc, par exemple, pas de comparaison semaine par semaine possible). En sus de n'être pas complète, il s'avère qu'elle recèle de nombreuses erreurs ou inexactitudes. Par exemple, un examen des dépenses effectuées par rapport au budget prévisionnel montre que ce dernier est très souvent fantaisiste. Selon un rapport du consultant pour la Communauté Européenne, l'enregistrement des données peut se révéler si peu rigoureux que l'on trouve des pourcentages d'efficacité de collecte des revenus supérieurs à 100 ! Les investissements pour l'exploitation et la maintenance ne sont pas non plus précisément identifiés : les investissements et dépenses sont classés par rubrique (pour pouvoir évaluer l'importance de chaque poste de dépense), électricité, salaires, produits chimiques. Or, certaines villes, celles qui sont d'ailleurs classées en catégorie C, ont une rubrique « autres » pouvant représenter plus de 50 % des dépenses. D'après ce même consultant, il semblerait que ce soit lié à des détournements de fonds.

Il faut souligner que tous les rapports, en particulier les rapports annuels, comportent beaucoup d'autres commentaires et indications, comme le montre le rapport annuel du service de Shinyanga (voir bibliographie). On y apprend par exemple que des enquêtes

de volonté à payer ont été faites et, entre autres, qu'une campagne de débranchement des mauvais payeurs a eu lieu en 1998, afin de sensibiliser la population au problème de recouvrement des factures.

Toujours dans le cadre du projet européen, une étude des tarifs et de la capacité à payer de la population de Mwanza, Iringa, Mbeya et Mtwara a été réalisée en 1999 (voir bibliographie). Il s'agissait d'évaluer la volonté et la capacité à payer des habitants de manière à réfléchir à une restructuration de la grille tarifaire. Le questionnaire, tenant sur une page pour des raisons pratiques, regroupait trois séries de question (voir annexe n°4) : caractéristiques socio-économiques de la personne et du ménage interrogés, description de l'habitation et approvisionnement en eau (les différents moyens, coût mensuel ou par seau, etc.). Les modifications qui ont dû être faites au questionnaire sont révélatrices de la difficulté d'obtenir certaines informations :

- Nombre de famille(s) par unité d'habitation a été ajoutée (pour estimer le revenu total).
- Scolarité des enfants (pour la même raison, car la scolarité est payante).
- Présence ou non d'un compteur.
- La pratique de faire bouillir l'eau renseigne sur la qualité de l'eau distribuée.

Pour les quatre villes, 200 ménages ont été interrogés, ce qui signifie que l'enquête n'a pas de portée statistique. Il ne s'agit que d'avoir une idée, un peu grossière, de la situation. L'intention de l'enquête était de couvrir l'ensemble des consommateurs, qu'ils soient connectés au réseau ou utilisateurs de kiosques, représentant toutes les catégories d'usagers (industriels, etc.) et tous les milieux sociaux. C'est un représentant de la ville qui indiquait les principales caractéristiques de chaque quartier. Trois ou quatre ménages étaient interrogés, au hasard, dans chaque quartier. Cependant, l'enquête ne s'est pas déroulée comme initialement prévu : les quartiers visités se sont révélés être essentiellement des quartiers bien desservis par le réseau, tandis que les quartiers mal desservis étaient laissés de côté. Cela introduit donc un biais dans le pourcentage, surestimé, de ménages ayant recours exclusivement à l'eau du réseau (branchement ou kiosque). Enfin, les enquêteurs se sont heurtés à la difficulté d'obtenir des réponses valides quant aux revenus des ménages. Il s'agissait de donner le nombre de personnes percevant un revenu et de préciser si le revenu total du ménage était

inférieur à 50000 Tshs⁵⁰, compris entre 50 000 et 150 000 ou supérieur à 150 000 Tshs. Or, les personnes interrogées se sont montrées réticentes à donner cette information, par peur que celle-ci ne soit utilisée à des fins fiscales. Souvent, la majorité des ménages indiquaient le plus petit revenu : cela peut être également lié au fait qu'ils ne le connaissaient pas vraiment (revenus tirés d'une activité informelle) ou, par exemple à Mwtara, que certains pratiquaient l'agriculture de subsistance comme principale activité, ce qui donne des revenus monétaires faibles. Il faut également noter que des revenus « élevés » peuvent être liés au nombre de personnes ayant un revenu. Les résultats du questionnaire concernant les revenus doivent être utilisés en connaissance des biais qui les affectent.

D'autres indicateurs ont été utilisés pour estimer le niveau de richesse : la scolarisation des enfants, mais aussi la possession de certains biens (voiture, télévision, bicyclette) ou autres (électricité, robinet intérieur ou dans la cour). Cette méthode est à retenir.

Pour avoir des données sur ces services avant l'établissement des services autonomes, la difficulté majeure réside dans le fait que le mode de gestion en régie n'incitait pas les municipalités à identifier les postes de dépenses, à évaluer le coût unitaire, etc. Les données anciennes ne sont donc pas « harmonisables » avec ces données récentes. Mais, même partielles, elles existent grâce aux audits et aux études préalables à l'instauration du nouveau régime. Ces études émanent de bureaux de consultants. Les bailleurs de fonds ont préféré se cantonner à des projets réduits : ils financent la réhabilitation de quelques réseaux urbains ou se concentrent uniquement sur les aspects institutionnels. Avant d'investir dans la réhabilitation d'un réseau, ils en font réaliser un état des lieux. Il y a plusieurs projets en cours en Tanzanie. Tout d'abord, le projet de réhabilitation du secteur urbain de la Banque mondiale (*Urban Sector Rehabilitation Project*) comporte un volet sur l'eau et l'assainissement. La Banque mondiale projette de réhabiliter les réseaux d'eau de Morogoro et Tabora et fournit un appui à la ville de Dodoma. Ces projets sont composés d'un volet technique et d'un volet institutionnel. Toutes les villes concernées par le projet de réhabilitation du secteur urbain ont été l'objet d'un bilan de leurs performances sur 8 semaines à partir de janvier 2000.

⁵⁰ 1 Tsh équivaut à 0,01 FF.

L'Allemagne, via la KfW, finance un projet de réhabilitation et d'extension des réseaux d'Arusha, Tanga et Moshi, ayant respectivement commencé en novembre 1999 pour les deux premiers et en août 1999 pour le troisième.

Comme nous pouvons le constater, plusieurs bailleurs de fonds peuvent intervenir dans les mêmes villes.

Quelles sont les informations contenues dans ces études préalables ? Nous pouvons prendre l'exemple de l'étude réalisée en 1997 par le bureau Don Consult, sur financement de la coopération japonaise, pour les villes de Morogoro, Tabora et Iringa (voir bibliographie).

La première partie décrit la configuration et l'état physique des réseaux d'eau et d'assainissement, à l'issue de laquelle un bilan des investissements prioritaires est dressé. Un historique des investissements et des coûts d'exploitation et de maintenance précède l'analyse des coûts de production pour 1997. La deuxième partie concerne tous les aspects gestionnaires et administratifs. On note qu'on y trouve également un chapitre sur les informations disponibles. Il s'avère que le peu d'informations sur la production d'eau provenait de l'enregistrement du nombre d'heures de fonctionnement des pompes (pas de compteur). Le très faible nombre de compteurs sur le réseau lui-même ne permettait pas de déduire l'importance des pertes, ni la quantité d'eau consommée. Ceci est également vrai pour la consommation individuelle. Il n'existait aucune information sur la demande, et par conséquent on ne pouvait qu'estimer le degré de non-satisfaction de celle-ci. Toutefois, des rapports hebdomadaires, mensuels et annuels étaient envoyés à la division de l'exploitation et de la maintenance du ministère de l'Eau. Les rapports hebdomadaires étaient censés contenir des indications sur le fonctionnement technique du système et décrire brièvement les situations d'urgence. Les rapports mensuels comportaient un bilan financier : le total des investissements et dépenses réalisés, mais sans préciser les postes de dépense. Quant aux rapports annuels, ils comportaient des indications sur le personnel, le nombre de véhicules et leur état, la consommation d'essence. Or, d'après le consultant, ces indications ne permettaient pas un contrôle efficace, d'autant plus qu'il n'était pas rare que ces rapports ne soient jamais envoyés. En ce qui concerne le bilan commercial, un relevé des factures et des actes de paiement était envoyé à la section régionale de la comptabilité du ministère, qui le transmettait au trésor (uniquement sous la forme de données à échelle régionale). Au niveau de la ville, toutes ces informations étaient dispersées entre les divisions de l'administration municipale.

IV. COMPLETER L'INFORMATION ET PRODUIRE SES PROPRES DONNEES.

Comme nous l'avons vu, la plupart des informations et des données disponibles ne sont pas complètes et souvent approximatives. Elles nous seront utiles pour dresser le cadre général de la gestion de l'eau, comprendre le processus de réforme et l'évolution « idéologique » des gouvernements et faire un premier bilan, à partir des données officielles, de l'application des réformes. Comme nous ne disposons pas d'autres données, nous faisons le choix d'une part d'utiliser celles-ci, mais avec quelques précautions, et nous les compléterons en produisant nous-mêmes nos données (c'est-à-dire en procédant à des enquêtes). Une approche de la distribution de l'eau à l'échelle de la ville dans son ensemble et à l'échelle locale au travers de monographies permettra de comprendre, le cas échéant, les processus d'atomisation au sein de la ville.

A. Compléter l'information

Comme nous l'avons vu, nous avons pu nous procurer nombre de sources écrites. Contrairement à d'autres pays africains, les institutions kenyanes et la tanzaniennes ne sont pas avares en productions écrites. Nous avons pu vérifier sur le terrain que c'est surtout dans ces sources écrites que nous nous procurerons les informations quantitatives nécessaires. D'une manière générale, nous mènerons des entretiens auprès des principaux acteurs impliqués dans les domaines recoupant notre recherche (secteur de l'eau, urbanisme, etc.). Ces entretiens ont pour but, soit de fournir l'information lorsque celle-ci n'est pas écrite, soit de compléter une information écrite partielle. Lorsque l'information écrite est suffisante, et qu'elle peut être vérifiée sur le terrain, l'entretien avec la personne-ressource sera orienté sur des questions plus « politiques », de manière à pouvoir décrypter le langage des acteurs institutionnels. Ceci est valable pour les acteurs non-institutionnels, comme les CBO. Dans leur règlement, rien n'est dit sur la motivation des membres des comités de gestion. Nous avons observé, à Dandora (périphérie de Nairobi, voir la carte des quartiers informels et la liste des entretiens en annexe), que le comité de femmes gérant les deux points d'eau du quartier ont pour but de mettre en place un fonds commun, leur permettant de s'acheter du terrain et de payer

les frais de scolarité de leurs enfants. Il n'est jamais question, comme cela est pourtant précisé dans leur constitution, d'étendre le réseau de desserte dans le quartier.

Plusieurs champs restent à explorer. Pour définir le contexte général, une analyse de l'urbanisation, de ses racines, de ses modalités, des règlements d'urbanisme reste à faire. Cela comporte une part de lecture de la littérature publiée sur la question (voir bibliographie), mais également une collecte de sources, auprès des institutions concernées. Au niveau local, il s'agit des départements de la planification et de l'architecture des deux capitales (*Planning and Architecture Department*). Ces départements ont, entre autres, la responsabilité du respect des règlements d'urbanisme, en particulier de ceux émanant des schémas directeurs. Nous ne pouvons pas préciser le contenu ni la date de mise en place de ces schémas. Les schémas directeurs définissent les limites de la ville planifiée, c'est-à-dire de la ville équipée. Cela permet de donner en « négatif » une définition des quartiers spontanés.

Depuis peu, ces quartiers spontanés font l'objet de programmes institutionnels d'amélioration des conditions de vie. Nous en avons vu les grandes lignes. Des entretiens seront menés auprès des responsables des institutions en charge de ces programmes (aux mairies de Nairobi et Dar es Salaam) pour en définir le contenu politique. Les programmes de ce genre peuvent demeurer de généreuses déclarations d'intention et ne jamais dépasser ce stade. Les acteurs institutionnels travaillent en collaboration avec des institutions internationales : il s'agit des Nations unies (à Nairobi, programme *Habitat*, UWCHS et à Dar es Salaam, *Sustainable Cities*). Enfin, une recherche de travaux universitaires sera faite aux Universités de Nairobi et de Dar es Salaam : il y existe en effet des départements d'urbanisme.

Une simple analyse institutionnelle, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante : il faut vérifier dans quelle mesure le texte des réformes a été appliqué, et ce que cela change concrètement pour l'approvisionnement en eau des populations urbaines défavorisées. Pour cela, s'en tenir à l'analyse des indicateurs de performance serait également insuffisant : on a vu à quel point ces données étaient entachées d'imprécision. En outre, elles ne renseignent pas sur la question centrale de nos recherches, c'est-à-dire le coût réel de l'eau pour les pauvres et l'arbitrage en termes de postes de dépenses que cela représente. Ainsi, deux raisons justifient la réalisation d'enquêtes : non seulement les enquêtes réalisées sont limitées et ne portent pas exactement sur notre question, mais

encore elles ont été réalisées soit avant la mise en place des réformes, soit au tout début de leur application. Or, notre but est de voir si la restructuration du secteur urbain de l'eau au Kenya et en Tanzanie permet une amélioration de la desserte des quartiers pauvres. C'est pourquoi nous mènerons des enquêtes sur ce thème dans les quartiers pauvres. Les enquêtes existantes seront utilisées comme point de référence pour une analyse diachronique.

B. Les enquêtes dans les quartiers pauvres.

1. Méthode et précautions à prendre.

Tout d'abord, il s'agit de sélectionner les quartiers où se dérouleront les enquêtes. Dans la mesure où la plupart des quartiers pauvres sont des quartiers informels, nous ne pouvons pas réaliser un échantillonnage à partir des données des recensements, d'autant plus que ceux-ci ne sont pas fiables et sont trop anciens. Le choix se fera donc à partir des études réalisées sur les quartiers informels par les bailleurs, les ONG et les bureaux de consultants : nous proposons de comparer des quartiers où il existe des projets et où la gestion et l'exploitation (voire la propriété) des points d'eau ont été transférées aux communautés. Des entretiens seront réalisés avec les membres du comité de gestion de l'eau de la communauté. Le choix des communautés sera guidé par l'existence de cartes du quartier, par la fiabilité des livres de compte du comité de gestion de l'eau, par le nombre d'usagers concernés par chaque réseau ainsi que par le nombre de points d'eau gérés.

En ce qui concerne les enquêtes, la méthode la plus accessible est de « choisir » au hasard, soit à partir des cartes, soit à partir d'un relevé de terrain, les habitations dont on interrogera le chef de ménage. En aucun cas nous ne pouvons considérer que les résultats obtenus sont extrapolables, mais ils permettent quand même de se faire une idée. L'utilisation des cartes doit être complétée par une vérification de terrain. Il faut faire en sorte que la répartition géographique des ménages couvre l'ensemble du quartier. Le nombre de quartiers choisis et le nombre de ménages interrogés dépendent des moyens dont on dispose, comme par exemple si l'on a la possibilité d'employer des enquêteurs. Dans ce cas, il est nécessaire de leur expliquer précisément le but de l'enquête et de leur indiquer les précautions méthodologiques à prendre. Dans le cas où

nous ferions les enquêtes nous-mêmes, il nous semble important de préciser que la présence d'un traducteur est requise : nos premières investigations nous ont permis de vérifier que peu de personnes, dans ces quartiers, parlent l'anglais. En revanche, le swahili est compris de la grande majorité.

Une question reste à trancher concernant le nombre de ménages. Dans la mesure où il est vraisemblable que nous ne puissions pas réaliser une enquête exhaustive (couvrant tous les ménages), peut-être serait-il judicieux de n'interroger qu'un petit nombre de ménages. Dans ce cas, l'enquête se déroulerait différemment : il s'agirait de suivre les dépenses et les revenus de chaque ménage (pas plus de trois ou quatre par quartier) pendant un période assez longue (entre une semaine et un mois). Ceci pourrait permettre de résoudre la difficulté de l'estimation du revenu des ménages interrogés. Nous avons vu, dans la critique des sources, que les enquêtes portant sur cette question se sont heurtées à la réticence des personnes interrogées à fournir cette information ou simplement à la méconnaissance par les ménages eux-mêmes de leur revenu mensuel. Nous devons encore vérifier la validité de cette méthode en testant le questionnaire au préalable sur quelques ménages.

On peut donc soit s'en tenir à ce type d'enquêtes approfondies, soit les compléter par des enquêtes moins détaillées mais pouvant être menées sur un plus grand nombre de ménages. Ces deux types d'enquêtes auront un tronc commun. Les questions porteront sur les points suivants :

- Les caractéristiques socio-économiques du ménage (nombre de familles, de personnes par famille, profession des personnes en âge de travailler, etc.)
- Les revenus mensuels et les postes de dépense.
- L'accès à l'eau : le mode d'approvisionnement, le coût quotidien ou mensuel.

On retiendra particulièrement la méthode du bureau d'étude Hydroarch, qui est chargé de l'évaluation des performances des services d'eau urbains indépendants de Tanzanie (voir bibliographie), pour une estimation du revenu des ménages : la scolarisation des enfants et la possession de certains biens caractéristiques donnent des indications sur le niveau de richesse

(ou de pauvreté) des ménages.

2. Le questionnaire

Le projet de questionnaire se trouve en annexe (voir annexe n°5).

Nous projetons de ne réaliser les enquêtes que le plus tardivement possible dans nos recherches. Tout d'abord, une très bonne connaissance du contexte et de tous les champs abordés est un préalable nécessaire, mais il vaut mieux également laisser le plus de temps possible s'écouler entre le début de l'application des réformes et le moment où nous en évaluerons les conséquences.

Nous avons dit que c'est le passage de l'échelle globale de la ville à l'échelle locale des quartiers qui mettra en exergue, le cas échéant, le processus d'atomisation et de fragmentation au sein de la ville, comme au sein du territoire entre capitale et villes secondaires. Selon cette approche, il est intéressant de mener des enquêtes y compris dans les quartiers desservis par le réseau municipal, ne serait-ce que parce que cela permettra d'évaluer le niveau réel de service, et par comparaison avec les quartiers peu ou non desservis, la différenciation des niveaux de service.

C. Plan de travail

A ce stade de nos recherches, il nous semble prématuré d'élaborer un plan de rédaction de thèse. Nous ne savons pas encore comment nous allons traiter la comparaison entre le Kenya et la Tanzanie : seule une analyse plus poussée permettra de dire si certains points peuvent être comparés termes à termes, ou si au contraire il s'agira plutôt d'une confrontation des diversités (vraisemblablement, il s'agira des deux). Le plan dépendra donc des résultats des recherches. Par contre, nous ouvrons dès à présent proposer un plan de travail, reprenant les grandes étapes de la réflexion à mener pour chaque pays.

OBJECTIFS, D'INVESTIGATION	CHAMPS	ELEMENTS DE METHODE, TYPE DE SOURCE
Première étape		Collecter des données quantitatives Sources écrites
Comprendre le contexte urbain		Littérature publiée Etudes des organisations internationales (Nations unies, Banque mondiale) Schémas directeurs, règlements d'urbanisme, travaux universitaires sur les modalités de l'urbanisation
Comprendre le contexte économique		Littérature publiée Etudes des organisations internationales (Nations unies, Banque mondiale) Rapports ministériels
Saisir l'esprit et l'étendue des réformes du secteur de l'eau • Lois • Résultats officiels		Littérature publiée : histoire et politique Textes de loi (recherches en archives) Comparaison des lois passées et des lois actuelles Comparaison des architectures institutionnelles passées et présentes. Indicateurs de performance des services d'eau. Comparaison entre services restructurés et services non restructurés Desserte des quartiers pauvres : desserte municipale et organisations communautaires (identification des acteurs et de leur territoire)
Deuxième étape		Procéder à des entretiens qualitatifs auprès des principaux acteurs Confronter les discours et les actions
Mêmes domaines, mêmes acteurs		
Troisième étape		Produire l'information
Évaluer le coût de l'eau pour les pauvres, identifier les niveaux de service qui leur sont accessibles.		Bilan des études et des enquêtes ayant été faites (organisations internationales, institutions spécifiques) Questionnaire auprès des ménages dans les quartiers pauvres.
Évaluer le rôle d'un service urbain marchand dans l'intégration d'un quartier à la ville, dans la construction d'une identité collective.		Entretiens semi-directifs de groupe, en comparant un quartier desservi, un quartier nouvellement desservi grâce aux nouvelles dispositions gestionnaires (CBO) et un quartier non-desservi.
Quatrième étape (éventuelle)		Élargir la comparaison
Confronter les types de réformes et leurs conséquences en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est		Utiliser la base de données de l'AFD en collaboration avec J. Etienne.

CONCLUSION

En somme, les réformes kenyanes et tanzaniennes du secteur de l'eau fournissent de très bons terrains d'investigation pour qui veut évaluer l'impact de la restructuration du secteur de l'eau potable sur les quartiers urbains pauvres en Afrique. C'est en effet une question qui se pose : on commence à peine à évaluer les effets de la restructuration du secteur parapublic en général, et à s'inquiéter des conséquences. C'est par exemple le cas au Kenya pour la privatisation du parc de logements sociaux de Nairobi. Les loyers ont triplé en deux ans, obligeant les locataires économiquement vulnérables à se loger ailleurs. Qu'en est-il pour un bien aussi vital que l'eau ? Les réformes engagées sont complexes. Doit-on se fier au ton triomphant des textes de lois qui y voient la réponse définitive au problème de la fourniture des services ? Quelles sont les limites du déterminisme institutionnel ?

Pour le moment, nul ne peut le dire dans le cas de ces deux pays. D'une part, certains éléments laissent penser que ces réformes ont amélioré la desserte dans les quartiers pauvres (forages en périphérie, etc.) mais d'autres au contraire soulèvent de nombreuses questions : les communautés qui gèrent les « mini-réseaux » peuvent-elles être garantes de l'intérêt général ?

La situation est en fait très complexe et demande une analyse en profondeur, ce que nous espérons pouvoir mener.

QUATRIEME PARTIE

V. BIBLIOGRAPHIE

A. LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES DU SERVICE PUBLIC, LE DEBAT SUR LA DEREGLEMENTATION

*BATLEY, R. « Privatization: Can Government Manage It ? », in *The Urban Age*, October 1994, p 3.

*BAUBY, P. « Services publics: de la tutelle à la régulation », in *FLUX* n°31/32, Demain les services urbains : efficacité-justice-régulation, janvier-juin 98, p25-33.

*BOITEUX, M. COUTARD, O. « Libres propos sur l'économie des réseaux », in *FLUX* « les entreprises de réseau entre marché et société », n°36-37, ENPC/ENSPTT, Paris, avril-septembre 1999, p46-p55.

*CAUCHON, C. CUNEO, B. DARRIGRAND, A. VAN DETH, J.P. FRERY, F. « L'évolution organisationnelle des entreprises de réseau : changer les structures pour renforcer l'identité », in *FLUX* « les entreprises de réseau entre marché et société », n°36-37, ENPC/ENSPTT, Paris, avril-septembre 1999, p23-p32.

*CHEVALLIER J., *Le service public*, PUF (Que-sais-je ?), Paris, 1997.

*CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES, *La Conférence de Paris sur l'Eau et le Développement Durable 19-21 mars 1998*, note de synthèse, Ministère de l'Équipement, Paris, 1998, 16 p., annexes.

*COUTARD, O. « L'accès des ménages à faible revenu aux services d'eau en France et en Grande Bretagne », in *FLUX « les entreprises de réseau entre marché et société »*, n°36-37, ENPC/ENSPTT, Paris, avril-septembre 1999, p7-p15.

*COUTARD, O. *La face cachée du service universel : différenciation technique et tarifaire dans le secteur de la distribution d'eau potable en Europe*, Communication au Colloque « Faire parler les réseaux : l'eau (Europe-Amérique Latine) », Paris, EHES, 20 et 21 janvier 2000, 17 p.

*DEFUILLÉ, C. « Régulation et service public. Enseignements tirés de l'expérience britannique. », in *FLUX* n°31/32, janvier-juin 1998, p 49-59.

*DUPUY, G. *La crise des réseaux d'infrastructure ; Le cas de Buenos Aires*,

*INGLES J., SALLES J.M. « Régulation de l'activité des délégataires des services d'eau et d'assainissement : Qu'avons-nous appris ? Peut-on faire mieux ? », in *FLUX* n°31/32, *Demain les services urbains – efficacité-justice-régulation*, janvier-juin, 1998, p35-p48.

*KNEESE, Ph. D. *Economie et gestion de la qualité des eaux*, Dunod, Paris, 1967, 260 p.

L'EAU AU XXI^e SIECLE. 2^e FORUM MONDIAL DE L'EAU, MARS 2000, LA HAYE. « La vision des acteurs français de l'eau, 24 p, français-anglais.

*LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE. « Services Urbains », n°31, juillet 1986, 159 p.

*LONG, M. « l'évolution du service public », in *FLUX* n°31-32, *Demain les services urbains : efficacité, justice, régulation*, (Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires), janvier-juin 98.

*LORRAIN, D. « Le régulateur, le service public, le marché et la firme », in *FLUX* n°31/32, janvier-juin 1998, p 13-23.

*LORRAIN, D. STOKER, G. *La privatisation des services urbains en Europe*, série « Changement social en Europe occidentale », [Recherches], La Découverte, Paris, 1995, 218p.

*MARTINAND, C. *La régulation des services publics ; Concilier efficacité et équité*, Rapport du groupe présidé par C. Martinand, ESKA/ASPE, [Rapports Officiels], Paris, 1995, 143 p.

*OCDE, *Gestion et financement des services urbains*, Paris, 1987, 110 p.

*OLIVER, J. L. *The sharing role between the public and private sectors in management of water services*, Ministère français de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, note de synthèse, 7 p.

*STOFFAES, C. *Services publics, question d'avenir*, Odile Jacob-La Documentation Française, Paris, 1995, 437 p.

*VALIRON, F. *Gestion des eaux. Tome IV : Coût et prix de l'alimentation en eau et de l'assainissement*. Presses Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1989, 587 p.

*WALRAVE, M. *Les réseaux des services publics dans le monde ; organisation-régulation-concurrence*, ESKA, [Rapports Officiels], Paris, 1995, 241 p.

B. L'URBANISATION DANS LE TIERS MONDE

*BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde*, 1998.

BERG, R., WHITAKER, J.S. *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, Nouveaux Horizons, Economica, Paris, 1990, 556 p.

COQUERY-VIDOVITCH, C. *Processus d'urbanisation en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1988, 2 tomes, 135 p et 169 p.

- DELER, J.P., LE BRIS, E.** *Grandes métropoles d'Afrique et d'Amérique latine*, Karthala, Paris, 1994, 259 p.
- DUBRESSON, A., MARCHAL J.Y., RAISON J.P.** *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie Universelle, Belin Reclus, Paris, 1994, 480 p.
- *GAPYISI, E.** *Le défi urbain en Afrique*, « Villes et entreprises », Harmattan, Paris, 1989, 121p.
- GILBERT A., GUGLER J.**, *Cities, Poverty and Development. Urbanization in the Third World*, Oxford University Press, New-York, 2^e édition, 1992, 331 p.
- HUGON, P.** *L'économie de l'Afrique*, Repères, La Découverte, Paris, 1993, 127 p.
- LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A.** *Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, l'Harmattan, collection Villes et Entreprises, Paris, 1987, 268 p.
- LEIMDORFER F, et al.** *Une Afrique des individus : itinéraires citadins de l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Karthala, collection Hommes et Sociétés, Paris, 1997, 440 p.
- LINN, J.** *Cities in Developing Countries*. Oxford University Press, London, 1983.
- *MORANGE, M.** Formes et fonctions du logement locatif dans la ville moyenne en République Sud-Africaine post-apartheid, DEA, Paris VIII, Institut Français d'Urbanisme, 1997, 107 p.
- *OMAN C.P., WIGNARAJA G.** *L'évolution de la pensée économique sur le développement depuis 1945*. Centre de développement, OCDE, Paris, 1991, 234 p.
- OSMONT, A.** *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Karthala, Paris, 1995, 305 p.

PAQUOT, T. *Le monde des villes. Panorama urbain de la planète*, Complexe, Bruxelles, 1996, 704 p.

POLESE M., WOLFE J.M. *L'urbanisation dans les pays en développement. Villes et développement*, Economica, Paris, 1995.

***STREN, E. WHITE, R.** *Villes africaines en crise : gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*, l'Harmattan, Paris, 1993, 288p.

C. LES SERVICES URBAINS DANS LES PED

***BANQUE MONDIALE.** The urban poor and Basic Infrastructure Services in Asia and the Pacific. A regional seminar, January 22-28, 1991, Manila, Philippines. Asian Development Bank, Manille, 1991, 3 vol., 804 p.

BANQUE MONDIALE. Politique urbaine et développement économique : un ordre du jour pour les années 90. Banque mondiale, Washington, 1991, 102 p.

***BANQUE MONDIALE.** Governance and development, The World Bank, Washington, 1992, 61 p.

BANQUE MONDIALE. Governance : the World Bank's experience, The World Bank, Washington, 1994, 65 p.

***BANQUE MONDIALE.** Rapport sur le développement dans le monde 1994 : une infrastructure pour le développement. Banque mondiale, Washington, 1994, 268 p.

***BLARY, R.** Tiers système gestionnaire, Cahier/Discussion paper 5-95, série « Conférences », Villes et développement, Economica-Anthropos, Montréal, juin 1995.

BLARY R., SENOUCI L. Localisme et privatisation des services urbains dans les pays en développement, Actualités immobilières n°2-3, vol. XVII, Montréal, p2-15.

BLARY R., YAPI-DIAHOU A., CALVER-KOBO P., BERGERON R. Gestion des quartiers précaires, Economica, Paris, 1995, 339 p.

***BLARY R, BOISVERT M., FISETTE J.** Services urbains dans les pays en développement : modèles de gestion, Economica, Paris, 1997, 286 p.

BRUNSTEIN F., MONTANO I. Les coopératives peuvent-elles se substituer à l'Etat ? Changements des rôles respectifs de l'Etat, des entreprises et des coopératives dans la gestion des services urbains en Argentine. LATTS, Mimeo, Paris, 1990, 187 p.

***COING H., DE LARA P., MONTANO I.** Privatisation et régulation des services urbains, une étude comparative. LATTS, Université du Val de Marne, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1989, 274 p.

***COING, H.** « Monopole de service public ? Questions à partir de l'Amérique latine. », in FLUX n° 25, juillet-septembre 1996, p15-26.

CONTAMIN B., FAURE Y. A. La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne, Karthala/ Orstom, Paris, 1990, 398 p.

COOPERATION FRANCAISE. Services publics urbains marchands en Afrique; indicateurs techniques et financiers 1987-1989, ICEA document de synthèse, 1990, 17p.

DARBON, D. « A qui profite le mime ? Le mimétisme institutionnel confronté à ses représentations en Afrique. », in MERY, Y. Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet. L'Harmattan, Paris, 1993, 285 p.

DAVEY, K. J. Elements of Urban Management, The World Bank, Urban Management Program Discussion Paper n°11, Washington, 1993, 55 p.

DILLINGER, B. Pour de meilleurs services urbains. Trouver les bonnes incitations, Banque mondiale, Washington, 95 p.

GIDMAN, P. Public-private partnerships in urban infrastructures services, UMP Working Paper Series 4, The World Bank, Nairobi, Kenya, January 1995, 68 p.

***JAGLIN, S.** « Services urbains et cohésion sociale en Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Zambie) : une laborieuse ingénierie », in *FLUX* n°31/32, janvier-juin 1998, p69-82.

KERF M., SMITH W., Privatizing Infrastructure, promise and challenge, World Bank Technical Paper n°337, Africa Region Series, The World Bank, Washington D. C., 1996, 99 p.

***LEFTWITCH, A.** « Governance, democracy and development in the Third World », in *Third World Quarterly*, vol. 14, N° 3, 1993, p605-p624.

***LESUEUR J.Y., PLANE P.** Les services publics africains à l'épreuve de l'assainissement : une évaluation économique et sociale. L'Harmattan, Paris, 1994, 314 p.

MENENDEZ, A. Access to Basic Infrastructure by the Urban Poor, EDI Policy Seminar Report n° 28, the World Bank, Washington D. C., 1991, 77 p.

SMITH G.R et al. Getting connected. Private Participation in Infrastructure in the Middle East and North Africa, World Bank Middle East and North Africa Economic Studies, the World Bank, Washington D. C, 1997, 30 p.

STREN, R. « Old wine in new bottles ? An overview of Africa's urban problems and the « urban management approach to dealing with them », in *Environment and Urbanization*, vol. 3, n°1, April 1991, p9-p22.

***YESSOUFOU SALIOU, M.** « Faut-il brûler l'ajustement structurel ? », in *Jeune Afrique Economie*, n° 262, avril- mai 98.

D. LA VILLE : SERVICES URBAINS ET GESTION URBAINE, ENTRE COHESION ET ARCHIPELLISATION,

***ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE**, Gouvernances, n°80-81

- *BOYNE, G. « Competition and Local Government : A Public Choice Perspective », in *Urban Cities*, vol. 33, N^{os} 4 -5, 1996, p 703-721.
- *DELER, J.P. LE BRIS, E. SCNEIER, G. *Les métropoles du sud au risque de la culture planétaire*, [Hommes et Sociétés], Karthala, Paris, 1998, 422 p.
- *DRAKAKIS-SMITH, D. «Third World Cities : Sustainable Urban Development II – Population, Labour and Poverty », in *Urban Cities*; vol. 33, N^{os} 4 -5, 1996, p 673-701.
- *DURAND-LASSERVE, A. *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-Monde*, [« Villes et Entreprises »], l'Harmattan, Paris, 1986, 198 p.
- *GAUDIN, J.P. « La ségrégation sociale et la recherche urbaine », in *Annales de la Recherche Urbaine*, « *Parcours et positions* », n°64, septembre 1994, p29-p33.
- *GERVAIS-LAMBONY, P. *De Lomé à Harare, le fait citadin*, Karthala-Ifra, 475 p., Paris, 1994.
- *GERVAIS-LAMBONY, P. JAGLIN, S. MABIN, A. *La question urbaine en Afrique Australe ; Perspectives de recherche*, [Hommes et Sociétés], IFAS-Karthala, Paris, 1999, 332 p.
- *HOUSSAY-HOLZSCHUCH, M. *Le Cap ville sud-africaine ; Ville blanche, vies noires*, série « Etudes culturelles et régionales », [Géographie et Cultures], l'Harmattan, Paris, 1999, 276 p.
- *JAGLIN S., DUBRESSON A., *Pouvoirs et cités en Afrique noire ; décentralisations en question*. Karthala, Paris, 1993, 308 p.
- *JAGLIN, S. *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Karthala-Orstom, Paris, 1995, 659 p., annexes et bibliographie.
- *JOSEPH, I. « le Droit à la ville, la ville à l'œuvre », in *Annales de la Recherche Urbaine*, « *Parcours et positions* », n°64, septembre 1994, p5-p10.

MARIE, A. *L'Etat, politique urbaine et sociétés civiles ; le cas africain.*

Revue Tiers-Monde, tome XXIX, n°116, 1990.

***MILBERT, I.** « La recherche urbaine vers les pays du Sud », in *Annales de la Recherche Urbaine*, « *Parcours et positions* », n°64, septembre 1994, p121-p125.

***PICKVANCE, C. G.** « Victime de son succès ? La contribution de la sociologie urbaine à la recherche », in *Annales de la Recherche Urbaine*, « *Parcours et positions* », n°64, septembre 1994, p54-p57.

***PINCON, M. PINCON-CHARLOT, M.** « De l'espace social à l'espace urbain. Utilité d'une métaphore », in *Annales de la Recherche Urbaine*, « *Parcours et positions* », n°64, septembre 1994, p51-p53.

***SALAMA, P. VALIER, J.** *Pauvretés et inégalités dans le tiers monde*, [textes à l'appui/ série économie], Paris, 1994, 221 p.

***SASSEN, S.** « L'ethnicité et l'espace dans la ville globale ; une nouvelle frontière », in *Annales de la Recherche Urbaine*, « *Parcours et positions* », n°64, septembre 1994, p91-p95.

***WIEVIORKA, M.** *Une société fragmentée ? ; Le multiculturalisme en débat*, [Essais], La Découverte, Paris, 1997, 319 p.

E. LA QUESTION DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES PED

***AGENCES DE L'EAU, ACADEMIE DE L'EAU, WORLD WATER VISION.** *La Charte Sociale de l'Eau ; Une nouvelle approche de la gestion de l'eau au XX^e siècle*, Textuel, Paris, janvier 2000, 287p.

BANQUE MONDIALE. *Approvisionnement en eau et évacuation des déchets.* The World Bank, Washington D.C., 1980, 52 p.

***BULLE, S.** *Gérer l'eau ; Tisser la ville. Présentation de huit démarches communautaires autour de l'eau*, Programme de recherche : Mobilisation, distribution et protection de l'eau potable dans les quartiers péri-urbains (Thèmes de recherche 2.2 et 2.3), Programme Solidarité-Eau, GRET, novembre 1997, 110 p.

***BUREAU LAFORET.** *Etude socio-économique du centre d'alimentation en eau potable de Mandiana (Guinée)*, Ministère Français de la Coopération, Programme Solidarité-Eau, Conakry-Guinée, août 1997, 40 p.

***BURGEAP.** *Services publics en milieu rural et semi-urbain ; Présentation de l'expérience et des références de Burgéap*, février 2000, 13 p.

***COING, H.** *Contrat et régulation*, in Groupe de travail « Analyses comparatives de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs », Programme Solidarité-Eau, LATTIS, 1998, 18 p.

***COING, H.** « Nouveaux acteurs, ou monopole du service public ? L'eau en Amérique Latine » in , p -p256.

***COLLIGNON, B.** *Des hommes pour faire jaillir l'eau ; La promotion des artisans-puisatiers en Afrique*, pour Association Française Des Volontaires Du Progrès, Hydro-Conseil, mars 1997, 20 p.

***COLLIGNON, B.** The potential and the limits of Private Water Providers, independent sellers in Francophone Africa, UNPD-World Bank, Water and Sanitation Program, January 1999, 11 p.

***CONAN, H.** *Prise en charge des coûts de l'alimentation en eau*, in Groupe de travail « Analyses comparatives de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs », Programme Solidarité-Eau, Réa, 1998, 21 p.

CREPA. UNPD-WORLD BANK WATER AND SANITATION PROGRAM. *Renforcement de la capacité des sociétés d'eau à fournir de manière durable des services d'eau et d'assainissement, de l'éducation en matière d'environnement et*

d'hygiène aux populations à faibles revenus des zones urbaines ; Etude de cas : Côte d'Ivoire, CREPA, Abidjan, décembre 1998, 90 p.

***CRYSTAL CLEAR. THE BPD WATER AND SANITATION CLUSTER NEWSLETTER.** *Business, government and civil society co-operation*, édition n°1, London, august 1999, 8 p.

***CRYSTAL CLEAR. THE BPD WATER AND SANITATION CLUSTER NEWSLETTER.** *La gestion du partenariat*, n°2, London, december 1999, 8 p.

***DEBOUVERIE, J.** *Quelques orientations pour le cycle urbain de l'eau dans les pays en développement*, in *L'eau, la ville et le développement*, Colloque international « Journées internationales de l'eau », Institut des sciences et techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement, juin 86, Marseille.

***ENVIRONNEMENT ET TECHNIQUE.** « Eau et développement durable. De l'eau pour tous au troisième millénaire ? », n°178, juillet-août 1998, p 28- p30.

***ETIENNE, J.** *Organisation de la gestion- Différents types d'intervenants par grandes fonctions à effectuer*, in Groupe de travail « Analyses comparatives de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs », Programme Solidarité-Eau, BURGEAP, 1998, 21p.

***ETIENNE, J.** *Niveau d'organisation et rôle des associations*, in Groupe de travail « Analyses comparatives de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs », Programme Solidarité-Eau, BURGEAP, 1998, 3 p.

***FAITS NOUVEAUX.** « Rôle et réalités des hommes et des femmes dans la gestion des ressources en eau », n° 244, novembre 1997, 4 p.

***FILALI BABA, A.** « Institutional options in the water supply and sanitation sector ; for a progressive evolution from public to private management », in *9th Congress of the Union of African Water Suppliers*, Casablanca, february 1998, 14 p.

FOSTER, V. Considerations for Regulating Water Services While Reinforcing Social Interests, The World Bank, 1998, 12 p.

***GROUPE DE RECHERCHE ET D'ECHANGES TECHNOLOGIQUES (GRET).** Rapport d'activités 1999, 69 p.

HYDROPLUS. Actualité/News, Interview de Federico Mayor, Directeur général de l'Unesco, n°78, novembre 1997, p12-p29.

HYDROPLUS. « X° Congrès de l'UADE en Afrique du Sud », « 2° Forum Mondial de l'Eau à La Haye », in Numéro Spécial 100 ; janvier-février 2000, 98p.

***INTERNATIONAL CONFERENCE OF EXPERTS.** Sustainable Development and Water in International Gender Perspective ; Conference Report Summary, Rotterdam, The Netherlands, February 2nd – 3rd 2000, 8 p.

***JAGLIN, S.** Etude de cas : Windhoek (Namibie), rapport pour l'Action Spécifique MESR « Pouvoirs locaux et gestion urbaine en Afrique Australe » juillet 1995, et Programme Campus juillet 1996, 58 p.; questionnaire.

***JAGLIN, S.** « la commercialisation du service de l'eau potable à Windhoek (Namibie) : inégalités urbaines et logiques marchandes », in FLUX n°30, octobre-décembre 1997.

***JAGLIN, S.** Eléments pour une synthèse, in Groupe de travail « Analyses comparatives de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs » volume 1 « recueil des notes thématiques », Programme Solidarité-Eau, ALFA, avril 1998, 21 p.

***JAGLIN, S.** « L'eau potable dans les villes en développement : les modèles marchands face à la pauvreté », à paraître dans la revue Tiers-Monde, fin 1999.

L'AFRIQUE MUNICIPALE. Bulletin thématique du Programme de Développement Municipal. Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest. *Accéder à l'eau potable en milieu urbain*, n°12, septembre 1999, 23p.

***LA LETTRE DE L'INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT.** « Gestion déléguée des services urbains », n°15, septembre 1999, 4 p.

***LAVIGNE, J.C.** « Côte d'Ivoire, Guinée : deux expériences africaines », in *Gestion urbaine de l'eau*, Economica, Paris, 1995, 263 p.

***LYONNAISE DES EAUX.** Working Together for a Sustainable Future.; How Public-Private Partnership Are Finding New solutions to Water Needs, City Development Strategies Initiative, 25p.

***LYONNAISE DES EAUX.** Solutions alternatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement conventionnels dans les secteurs à faibles revenus, Paris, février 1999, 161 p.

***MAIGA, A. D.** « the multi-criteria assessment of provision of water supply (PWS) systems in small african urban centres and the application of the AID method to the electre multicriteria decision in PWS projets », in 9th Congress of the Union of African Water Suppliers, Casablanca, technical Session n°3, february 1998, 20 p.

***MARCHES TROPICAUX.** « De nouvelles approches pour l'eau et l'assainissement », in *Afrique Industrie : le Cahier des Affaires*, 25 novembre 1994, p2488-p2499.

***MARTINAND, C. OLIVER, J.P.** Les Mégaloilles face à une crise de l'eau, note de travail, Conseil Général des Ponts et Chaussées, juillet 1996, 6 p.

MOREL A L'HUISSIER, A. *Economie de la distribution d'eau aux populations urbaines à faible revenu dans les pays en développement*, thèse de l'ENPC, sous la Direction de G. Dupuy, 1990, 456 p.

***MOREL A L'HUISSIER, A. VERDEIL, V.** *Analyse comparative des performances de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs ; Etude de cas au Mali (Villes de Kayes, Ségou et Mopti)*, Programme Solidarité-Eau, CERGRENE, Paris, septembre 1997, 29 p.

***MOREL A L'HUISSIER.** Relations entre la demande et les modalités de gestion des points d'eau collectifs, in Groupe de travail « Analyses comparatives de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs », Programme Solidarité-Eau, CERGRENE, Paris, 1998, 5p.

***NGWENYA, I. UMGENI WATER.** « Challenges for drinking water supply and provision of sanitation in rural and periurban areas in Africa », in 9th Congress of the Union of African Water Suppliers, Casablanca, South Africa, february 1998, 10 p.

***PROGRAMME SOLIDARITE EAU.** *La Lettre du Programme n° 23*, « Gestion du service de l'eau : redéfinir les règles du jeu », décembre 1996, 9 p.

***PROGRAMME SOLIDARITE EAU.** *Alimentation en eau potable dans les quartiers périurbains et les petits centres*, Journées de synthèse d'échanges du 26 au 28 mai 1998, Ouagadougou, 4 p.

***PROGRAMME SOLIDARITE EAU. INGENIEURS SANS FRONTIERE.** *La Lettre du Programme n°29*, « L'approvisionnement en eau dans les pays du Sud », paris, juin 1998, 28p.

***PROGRAMME SOLIDARITE EAU,** *Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres*, GRET, Paris, décembre 1998, 158 p.

***PROGRAMME SOLIDARITE EAU.** *La Lettre du Programme n°34*, « De l'évaluation du risque à sa gestion », mars 2000, 16 p.

*PROVENCHER, L. DESTANQUE, C. « The Challenge of drinking water supply and sanitation in periurban areas, in 9th Congress of the Union of the African Water Suppliers, Casablanca, february 1998, 10 p.

*SAVINA, A. MATHYS, A. *L'alimentation en eau en milieu urbain dans les quartiers défavorisés. Une question de partage ?*, Programme d'alimentation en eau et d'assainissement, PNUD/ Banque mondiale, Groupe Régional de l'Eau et de l'Assainissement-Afrique de l'Ouest, Abidjan, décembre 1994, 22 p.

*SILVA G., TYNAN N., YILMAZ Y. *Private participation in the Water and Sewerage Sector-Recent Trends*, in Public Policy for the Private Sector, note n°147, The World Bank, août 1998.

*SOIN, E. *La privatisation des services urbains : un facteur de la résorption de la crise urbaine dans les PED ? Essai d'évaluation des conséquences de la privatisation du secteur de l'eau potable à Dakar*, mémoire de DEA, IFU, 1998.

*TOURE, M. « The potable water supply in periurban areas in Dakar ; a popular initiative », in 9th Congress of the Union of African Water Suppliers, Casablanca, february 1998, 11 p.

*TURTON, A. R. *Water scarcity and social adaptative capacity : towards an understanding of the social dynamics of water demand management in developing countries*, MEWREW Occasional Paper n°9, Water Issues Study Group, School of Oriental and African Studies, March 1999, 25 p.

*VERGNET NEWS LETTER. « Water supply », n°2, january 1995, 8 p.

*SECOND WORLD WATER FORUM. *Draft Declaration of the Hague on Water Security in the 21st Century*, Februar 2000, 3 p.

*ZERAH, M.H. « Inconstance de la distribution d'eau dans les villes du tiers monde : le cas de Delhi », in FLUX n°30, octobre-décembre 1997.

NB : Dans la bibliographie sur le Kenya et la Tanzanie, certaines références ne sont pas complètes : il s'agit des documents ou ouvrages dont il est fait mention dans les documents que nous avons consultés mais auxquels nous n'avons pas eu directement accès.

F. BIBLIOGRAPHIE SUR LE KENYA

1. Ouvrages généraux, littérature publiée.

COLLISON, R. L. *Kenya*, [World Bibliographical Series], vol. 25 ; Oxford, Clio Press, 1982.

GRIGNON, F. PRUNIER, G. *Le Kenya contemporain*, [Hommes et Sociétés], Karthala-IFRA, Paris-Nairobi, 1998, 394 p.

LOW, D. A. SMITH, A. *The History of East Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1963-1976.

MARTIN, D. MARTIN, D. C. *Le Kenya*, [Que sais-je] n°2105, Paris, PUF, 1983.

OBUDHO, R. A. « Nairobi : National Capital and Regional Hub », in *The Urban Challenge in Africa Growth and Management of its Largest Cities*, Carole Rakodi, United Nations, University Press, Tokyo, 1997, 628 p.

OGOT, B. A. OCHIENG', W. R. *Decolonization and Independence in Kenya, 1940 – 1993*, London, James Currey, 1995.

OGOT, B. A. *Kenya before 1900*, Nairobi, East African Publishing House, 1976.

VILLE, J. L. « Afrique orientale » in P. PONTE et M. IZARD, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, p28-p30.

1. Sur la période coloniale

BENNET, G. *Kenya, a political history*, Oxford, Oxford University Press, 1963.

BERMAN, B. *Control and crisis in colonial Kenya. The dialectic of domination*, James Currey, London, 1990.

BUIJTENHUIS, R. *Le mouvement Mau-Mau*, La Haye, Mouton, 1971.

OCHIENG', W. R. *A modern history of Kenya 1985 – 1980*, Evans-Brothers, 1989.

SORRENSON, M. K. P. *The origins of european settlements in Kenya*, Londres, Oxford University Press, 1969.

WASSERMAN, G. *Politics of decolonization : Kenya-europeans and land issue (1960-1965)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

2. Sur les problèmes économiques et sociaux depuis l'indépendance

ALDER, G. « Tackling poverty in Nairobi's informal settlements: developing an institutional strategy », in *Environment and Urbanization, Urban Poverty II: From understanding to action*, vol. 7, n°2, october 1995, Russell Press, Nottingham, UK, 266p.

COLLIER, P. LAL, D. *Labour and Poverty in Kenya*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

DAUCH, G. « J-M Kariuki ou l'éthique nationale du capitalisme », *Politique Africaine*, II (8), déc. 1982, p21-p43.

HAZLEWOOD, A. D. *The economy of Kenya : the Kenyatta era*, Oxford, Oxford University Press, 1980.

HIMBARA, D. *Kenyan capitalists, the state and development*, Boulder, Lynne Rienner, 1994.

KITCHING, G. *Class and economic change in Kenya : The making of an African Petite-Bourgeoisie (1900 – 1975)*, New-Haven, Yale University Press, 1980.

LEYS, C. *Underdevelopment in Kenya, the political economy of neo-colonialism 1964-1971*, James Currey, 1975.

OBUDHO, R. A. *Urbanization in Kenya*, Lanham, University Press of America, 1983.

OMINDE, S. M. *Kenya's population growth and development to the year 2000*, Nairobi, Heinemann, 1988.

PARKIN, D. *The cultural definition of political response : lineal destiny among the Luo*, London, Academic Press, 1978.

SCHATZBERG, M. G. *The political economy of Kenya*, New York, Praeger, 1987.

3. Sur l'Etat, la culture kenyane du politique et de la démocratisation

BARKAN, J. D. *Politics and Public Policy in Kenya and Tanzania*, New York, Praeger, 1984.

BARKAN, J. D. *Beyond capitalism versus socialism in Kenya*, Boulder and London, Lynne Rienner, 1994.

BOURMAUD, D. « Elections et autoritarisme : la crise de la régulation politique au Kenya », revue Française de Science-Politique, vol. XXXV, n°2, avril 1985p206-p231.

BOURMAUD, D. *Histoire politique du Kenya, Etat et pouvoir local*, Paris, Karthala/CREU, 1988.

BOURMAUD, D. « L'Etat centrifuge au Kenya », in **MEDARD, J. F.** *Etats d'Afrique noire*, Paris, Karthala, p241-p275, 1991.

CONSTANTIN, F. « Condition swahilie et identité politique : Commentaires sur l'éternelle genèse d'une non-ethnicité », in **CHRETIEN, J. P. PRUNIER, G.** *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989.

HAUGERUD, A. *The culture of politics in modern Kenya*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

OYUGI, W. O. *Politics and administration in East Africa*, Nairobi, EAPH, 1994.

2. Sources et documents

NB : les documents signalés par un astérisque sont les documents que nous avons en notre possession.

1. Les données économiques

MINISTRY OF FINANCE. *National Development Plan 1994 – 1996*, 1994.

ONDIEGE, P. SYAGGA, P. *Metropolitan Households Survey*, for UNICEF, 1989.

***POSTE D'EXPANSION ECONOMIQUE, AMBASSADE DE FRANCE A NAIROBI,** *Budget kenyan 2000-2001*, 10 juillet 2000, 3 p.

***POSTE D'EXPANSION ECONOMIQUE , AMBASSADE DE FRANCE A NAIROBI,** *Essai de typologie des aides bi- et multilatérales au Kenya en 1998/1999*, Les notes des Postes d'Expansion Economique, septembre 1999, 42 p, annexes.

***REPUBLIC OF KENYA, CENTRAL BUREAU OF STATISTICS, MINISTRY OF FINANCE AND PLANNING.** *Economic Survey 2000*, Nairobi, 227 p.

2. Les textes de loi concernant le secteur de l'eau

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT.** *Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes*, vol. I, (Manual), Nairobi, October 1997, 26 p.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT.** *Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes*, vol. II, (Background Information and Appendixes), Nairobi, October 1997, 67p.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESOURCES.** *National Policy on Water Resources Management and Development*, Sessional Paper N° 1 of 1999, April 1999, 64 p.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES.** *Workshop Report National Water Policy as it Relates to Poverty Alleviation*, KCCT, Mbagathi, February 2-4, 2000, 40 p., annexes.

3. Données générales sur le secteur de l'eau

***CHAPPE P.** *Compte rendu de la mission de supervision du secteur eau au Kenya*, ministère des Affaires Etrangères, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, octobre 1999, 7 p, annexes.

***OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU.** *Secteur eau Kenya*, 1994, p4 – 13, annexes.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESSOURCES.** *Water sector Actors Survey, Draft Final Report*, Consultancy Services Tender n°. WSAS 1/ 96-97,

prepared by SEURECA, Regional Office for East and Southern Africa, March 1998, 161 p., vol. 1, Main Report.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESSOURCES.** *Water Sector Actors Survey, Final Report, Executive Summary*, prepared by SEURECA, December 1998, 22 p.

WERNA, E. « Urban Management, the Provision of Public Services and Intra-Urban Differentials in Nairobi », in *Habitat International*, vol. 22 n°1, march 1998, p15-25.

4. Les études sur les réseaux et les usagers.

HOWARD HUMPHREYS. *Third Nairobi Water Supply Project, Distribution System Network Short Term Plan to 1995*, 1985.

***KIBERA URBAN ENVIRONMENT SANITATION PROJECT.** *Identification and feasibility study of the AFD-financed proposed component, Terms of reference*, 10 p.

***REPUBLIC OF KENYA, NATIONAL WATER CONSERVATION AND PIPELINE CORPORATION.** *Second Mombasa and Coastal Water Supply Project Distribution Network Improvement and Extension; Unaccounted-for Water and Leakage Control*; Final Report – Vol I, prepared by SEURECA, December 1997, 88 p.

***SEURECA.** *Third Wairobi Water Supply Project, Contract WSD/M/01, Technical Assistance for Leakage Control, Phase 3b*, 1995.

SEURECA. *Supervision of Contract WSD/M/01 for Supply, Installation, Maintenance and Repairing of Flow, Pressure, Level Instruments and Recorder, Phase 2.*, 1990.

5. La privatisation

***NAIROBI CITY COUNCIL, WATER AND SEWERAGE DEPARTMENT.** *Contract : WSD/15/96- Supply and Implementation of Billing and Accounting Software ; The Outsourcing Option*, Seureca (Telegram), Paris, 5 February 1999, 9 p.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF WATER RESOURCES.** *Water and Sanitation Sector Programmes Co-ordination Committee ; The Urban Water Group ; Study Team 1 : Commercialization and Private Sector Participation*, Consultants : Fama Resources Ltd, Nairobi, 1999, 60 p, annexes.

6. La pauvreté et les quartiers informels

KENYA RURAL ENTERPRISE PROGRAMME. *Kibera's Small Enterprise Sector, Baseline Survey Report*, 1991.

MAINA, C. B. *Land Management for Housing the Urban Poor in an African Metropolis : the Case of Nairobi*, unpublished M.A. Thesis, University of Nairobi, 1991.

***MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS.** *Nairobi's Informal Settlements : an Inventory*, for USAID/REDSO/ESA, Nairobi, Kenya, March 1993, 44 p, maps.

MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS. *Urban Poverty in Slums and Unplanned Settlements in Kenya*, for Action Aid, 1992.

MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS. *Towards a Kariobangi Urban Programme*, Action Aid, December 1990.

MITULLAH, W. *Hawking as a Survival Strategy for the Urban Poor in Nairobi*, Ford Foundation, 1990.

MWEGA, F. M. *Slum and Non-slum Market Linkages Survey : A Case Study of Slum Enterprises in Nairobi, Kenya*, Department of Economics, University of Nairobi, 1990.

NATIONAL COOPERATIVE HOUSING UNION. *A Survey of Informal Settlements in Nairobi*, 1990.

NDUNGU, N. *Children in Especially Difficult Circumstances : In-depht Case Study of Kangemi*, UNICEF, 1992.

ONDIEGE, P. SYAGGA, P. *Urban Basic Needs in Nairobi*, HRDU, University of Dar es Salaam, 1990.

ONDIEGE, P. *Urban Land and Residential Market Analysis in Kenya*, for UNCHS, 1989.

7. L'eau et les pauvres

BRADLEY, D. et alii. *A Review of Environmental Health Impacts in Developing Country Cities*, Urban Management Program, World Bank and United Nations Centre for Human Settlements, Nairobi, 1991.

DUCHHART, I. *Evaluation and Options for Improvement of the Environment in a Slum Upgrading Project in Nairobi*, 1989.

NAIROBI CITY COMMISSION, PUBLIC HEALTH DEPARTMENT. *Improving Environmental Sanitation in Informal Settlements*, Workshop Presentations, 1991.

***NJOROGE, B.** *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor ; A case of Mombasa, Kenya*, Water and Sanitation Program, International Water and Sanitation Centre, World Bank, Nairobi, November 1999, 30 p.

***PS-EAU, GRET.** « Financer l'eau et l'assainissement : la réponse des femmes de Kwaho », in *L'eau est la santé dans les quartiers urbains défavorisés*, Table Ronde Sophia-Antipolis, février 1994, p124-125.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT.** *Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes*, vol. I, (Manual), Nairobi, October 1997, 26 p.

***REPUBLIC OF KENYA, MINISTRY OF LAND RECLAMATION, REGIONAL AND WATER DEVELOPMENT.** *Community Management of Water Supplies Project ; Guidelines, Modalities and Selection Criteria for Handing Over Water Supply Schemes*, vol. II, (Backround Information and Appendixes), Nairobi, October 1997, 67p.

***THE NAIROBI INFORMAL SETTLEMENTS COORDINATION COMMITTEE.** *A Development Strategy for Nairobi's Informal Settlements*, Republic of Kenya, October 1997, 26 p.

***WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE.** *Water and Sanitation Services to the Urban Poor ; Small Services Providers Make a Big Difference In East Africa*, World Bank, 1996, 16 p.

***WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE.** *Water and Environmental Sanitation Needs of Kibera*, Field Note prepared by M. Kariuki and J. Mbuvi, UNDP, May 1997, 4 p.

***WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE.** *The Water Kiosks of Kibera*, Field Note prepared by M. Kariuki and L. Gikaru, UNDP, May 1997, 4 p.

***WATER AND SANITATION PROGRAM, REGIONAL WATER AND SANITATION GROUP.** *Study of Water Kiosks In Kibera, Nairobi ; Third Nairobi Water and Supply Kibera Water Distribution Infilling Component*, Informal Paper, UNDP, Nairobi, July 1998, 28 p.

***WORLD BANK REGIONAL WATER AND SANITATION GROUP.**

Water and Sanitation Services in Informal Settlements : Lessons learned from Kibera, Nairobi, UNDP, report prepared by M. Kariuki, Nairobi, 22 November 1997, 17 p.

***WELFARE ADVISORY COMMITTEE.** « Break Down Of Sewerage ; Endless Cry of Dandora », in *The in-house Newsletter for Welfare Advisory Committee*, vol. I, 1998, 16 p.

8. Presse nationale

DAILY NATION. « Firm to manage city water », in *National News*, Tuesday, June 15, 1999, 1 p.

G. BIBLIOGRAPHIE SUR LA TANZANIE

1. Ouvrages généraux, littérature publiée.

***BAROIN, C. CONSTANTIN, F.** *La Tanzanie Contemporaine*, [Hommes et Sociétés], IFRA-Karthala, Paris, 1999, 359 p.

***DAHLGREN, C.** « The Tanzania Library Service.: A review of Recent Literature », in *Third World Libraries 5-1*, Fall 1994, p31-p40.

DARCH, C. *Tanzania*, Oxford/Santa Barbara, [World Bibliographical Series 54], Clio Press, 1996, 379 p.

VILLE, J. L. VILLE, P. *Kenya, Tanzanie, Zanzibar*, Paris, Arthaud, 1996, 429 p.

1. Histoire de la Tanzanie

HODD, M. *Tanzania after Nyerere*, Londres, Pinter Publisher, 1988, 197 p.

KOPONEN, J. *People and Production in Late Precolonial Tanzania. History and Structures*, Finnish Society for Development/Scandinavian Institute of African Studies, 1988, 434 p.

LUGALLA, J. « A study of Urban Poverty and Survival Politics », in *Colonialism and the History of Urbanization in Tanzania*, University Press of America, Maryland, 1995, 216 p., p 10-183.

2. Situation économique et pauvreté

BAGACHWA, M. S. D. *Poverty Allievation in Tanzania : Recent Research Issues*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1994.

BAGACHWA, M. S. D. MBELLE, A. V. Y. *Economic Policy under a Multiparty System in Tanzania*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1993., 218 p.

BATIBO, H. MARTIN, D. *Tanzanie. L'Ujamaa face aux réalités*, Paris, Editions Recherche sur les civilisations, 1989, 255 p.

BERRY, L. *Tanzania in maps*, Londres, University of London Press, 1971.

BLARDONE, G. CAVIEZEL, L. *Endettement du Tiers-monde et ajustement structurel (Tanzanie, Madagascar)*, FMI, Berne, P. Lang, 1995.

BOESEN, J. HAVNEVIK, K. KOPOKEN, J. ODGAARD, R. *Tanzania, Crisis and Struggle for Survival*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1986, 325 p.

CAMPBELL, H. STEIN, H. *The IMF and Tanzania*, Harare, SAPES, 1991, 271 p.

CONSTANTIN, F. MARTIN, D. *Arusha, vingt ans après*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1988, 125 p.

- CREIGHTON, C. OMARI, C. K.** *Gender, Family and Household in Tanzania*, Aldershot, Avebury, 1995, 327 p.
- COOHSEY, B.** « Chapter 2 : Who is poor ? A Review of recent Poverty Research », in **BIERMAN, W.** *Contextualizing Poverty in Tanzania ; Historical Origins, Policy Failures and Recent Trends*,. Humphrey P.B Moshi, vol. 2, Dar Es Salaam University Press, Die Deutsche Bibliothek, CIP Einheitsaufnahme, Hamburg, 1997, 197 p., p77-170.
- ESAURP.** *Tanzania Tomorrow*, [an Eastern and Southern Universities Research Programme Publication], Dar es Salaam, TEMA Publishers Cy Ltd, 1996, 388 p.
- FIMBO, G. M.** *Essays in Land Law in Tanzania*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1992, 138 p.
- GIBBON, P.** *Liberalised Development in Tanzania. Studies on Accumulation Processes and Local Institutions*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1995, 177 p.
- JOINET, B.** *Tanzanie : manger d'abord*, Paris, Karthala, 1981, 257 p.
- KIONDO, A. S. Z.** « When the State Withdraws ; Local Development, Politics and Liberalisation in Tanzania », in *Studies on Accumulation Processes and local Institutions*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 1995, 176 p., p109-176.
- MALIYAMKONO, T. L. BAGACHWAM. S. D.** *The Second Economy in Tanzania*, Londres, J. Currey, 1990, 197 p.
- NARAYAN, D.** *Voices of the Poor. Poverty and Social Capital in Tanzania*, Washington, The World Bank, 1997.
- SIMON, D. VAN SPENGEN, W. DIXON, C. NARMAN, A.** *Structurally adjusted Africa, Poverty, debt and basic needs*, Londres, Pluto Press, 1995, 245 p.

SWANTZ, M. L. TRIPP, A. M. *What went right in Tanzania : people's response to directed development*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1996, 184p.

WANGWE, S. SEMBOJA, H. *Transitional Economic Policy and Policy Options in Tanzania*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 1998, 136 p.

3. Le politique en Tanzanie

CROZON, A. « Dire pour séduire : langage et politique en Tanzanie », in **MARTIN, D. C.** *Nouveaux langages du politique en Afrique Orientale*, Paris, Karthala, 1988, p 115-185.

MARTIN, D. C. *Nouveaux langages du politique en Afrique Orientale*, Paris, Karthala/IFRA, 1998, 304 p.

MMUYA, M. CHALIGA, A. *Political parties and democracy in Tanzania*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1994, 223 p.

MUKANDALA, R. OTHMAN, H. *Liberalization and politics, The 1990 Election in Tanzania*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1994, 319 p.

MWANDOSYA, M. J. LUHANGA, M. L. *Environmental Protection and Sustainable Development*, Dar es Salaam, Centre for Energy, Environment, Sciences and Technology, 1996, 272 p.

OMARI, C. K. *The right to choose a leader*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 1998, 160 p.

SYKES, L. WAIDE, U. *Dar es Salaam : A dozen drives around the city*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 1997, 155 p.

VALCKE, S. *Politiques d'ajustement structurel et élites en Tanzanie. Economie politique de l'ajustement et recompositions élitaires*, Paris, Mémoire EHES, 1995, 171p.

NB : les sources issues de même organisme ou institution sont classées chronologiquement et non pas par ordre alphabétique de leurs titres : cette classification reflète plus fidèlement le cheminement logique que nous avons voulu donner à notre réflexion. Les documents que nous avons pu nous procurer lors de notre premier séjour en Tanzanie sont signalés par un astérisque.

2. Sources et Documents

1. Situation macro-économique

*INTERNATIONAL PUBLIC MONETARY FUND, PUBLIC INFORMATION NOTICE. *IMF Concludes Article IV Consultation with Tanzania*, n°99/28, march 31st 1999, 5 p.

*INTERNATIONAL PUBLIC MONETARY FUND, *Tanzania Letter of Intent of the government of Tanzania*, Dar Es Salaam, July 13, 1999, 12 p.

*INTERNATIONAL PUBLIC MONETARY FUND, *Tanzania : Enhanced Structural Adjustment facility Policy Framework Paper for 1998/99-2000/01*, january 19th 1999, 18 p.

*MWABDOSYA, M. J. MWAPACHU, J. V. WANGEVE, S. M. *Towards a New Millenium : Perspectives on Tanzania's Vision 2025*, CEEEST, Centers for Energy, Environment, Science and Technology, proceedings of a Retreat Workshop held in Tanga, 16th -20th september 1996, 308 p., p17-133.

*PNUD. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION. « PNUD : Cadres de coopération de pays et questions

connexes ; Premier cadre de coopération avec la République de Tanzanie (1997-2000) », in *Session annuelle de 1997, point 9 de l'ordre du jour provisoire*, 12-13 mai 1997, New York, 12 p.

2. La pauvreté et les quartiers informels

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, PROJECT SUPPORT UNIT OF THE COMMUNITY INFRASTRUCTURE PROGRAMME.** *Community Profile, Synopsis of Data available to the Programme*, November 1996, 50 p., questionnaire.

***WORLD BANK.** *United Republic of Tanzania ; Urban Sector Rehabilitation Project ; Appraisal Mission ; Urban Sector Engineering Project Supervision Mission*, Aide-Memoire, May 1 – 20, 1995, 47 p.

***WORLD BANK.** *Staff Appraisal Report ; Tanzania ; Urban Sector Rehabilitation Project, Report n°15125-TA*, Energy and Infrastructure Operation Division, April 12 1996, 48 p, annexes.

3. Textes de loi concernant le secteur de l'eau

***ITABUA, MUTHATARI.** *ITABUA/MUTHATARI Water Society By-Laws*, Dar es Salaam, 1999, 24 p.

***TANGANYIKA.** *Waterworks, Chapter 281 of The Laws (Revised since 1949)*, Principal Legislation, printed and published by the Government Printer, Dar es Salaam, 1963, 5 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *Water Utilities Partnership Project n°5, Tanzania Launch Workshop, Workshop Papers, Vol. I :Core Papers*, Dar es Salaam, 17th – 19th April 1999, 150 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *Water Utilities Partnership Project n°5, Tanzania Launch Workshop, Workshop Papers, Vol. II : Case Study.* Dar es Salaam, 17th – 19th April 1999, 50p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS.** *The Water Policy 1991 (Official English Translation)*, 1991, 38 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Water Utilization [Miscellaneous Amendments], Amendments and Waterworks Ordinance of 1997*, 1997, 6 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Government Notice N° 369 ; The Waterworks Ordinance (Cap. 281), The Waterworks (Water Supply) (Designated and Declared Areas) Rules*, published on 25/07/1997, 16 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Government Notice N° 371 ; The Waterworks Ordinance (Cap. 281), The Waterworks Regulations*, published on 25/07/1997, 13 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Terms of Reference ; Development of Urban Water Supply and Sewerage Section of The National Water Policy*, November 1998, 13 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Terms of Reference ; Legal Counsel*, November 1998, 6 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.**
« *Water for low income groups and community user groups* », article 5.3.4, Draft, July 2000
« *Decentralization of service delivery* », article 5.3.7, Draft, July 2000.
« *Legal and regulatory framework for UWSS* », article 5.3.8, Draft, July 2000.
« *Private sector participation* », article 5.3.9, Draft, July 2000.

« *Privatization of WSS entities in small urban centers* », article 5.3.10, Draft, July 2000.

4. Données générales sur le secteur de l'eau

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Tanzania : Water Sector Scoping Study ; Second Stage Report Main Volume and Appendices*, by Howard Humphreys Ltd for DFID, 16 p., appendices (Executive Summary of Phase I Report, Project Concept Notes, Socio-economic Augmentation Survey, Affordability and willingness to pay).

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Medium Term Strategic Plan 1999-2004, Draft Report*, September 1999, 60 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Vote 49, Medium Term Expenditure Framework for Fiscal Year 2000/2001 – 2002/2003*, Dar es Salaam, April 2000, 202 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Review of Water Resources Management Policy, Legislation and Institutional Framework, Final Report*, by NORPLAN A.S Consulting Engineers, May 2000, 40 p.

5. Etudes de réseaux et de leurs performances

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM CITY COMMISSION.** *Experience of DSSD in Low Cost Sanitation in Peri-urban Areas*, prepared by J. M. Kirango, Water Utilities Partnership Project Workshop, 30 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *The Study on rehabilitation of Dar es Salaam Water Supply in the United Republic of Tanzania, Final Report vol. 2 : Main Report*, Japan International Cooperation Agency, July 1991.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *Improvement of Water Management in Dar es Salaam; Msasani Peninsula Pilot Project ; (Financial Protocol signed between France and Tanzania on December 28th 1995) ; Audit Report of the Msasani Peninsula Network from 10/05/98 to 02/08/98, prepared by SOGEA, 30 p, annexes (Plans/Sketches; Consumer Survey, Flow and Pressure Measurements, Technical Specifications, Addendum n°1).*

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *Proposed Dar es Salaam Water Supply and Sanitation Project ; Draft Project Implementation Plan for the Community Water Supply and Sanitation Component, May 1999, 17 p.*

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *Proposed Dar es Salaam Water Supply and Sanitation Project ; Consulting services for Finalization of Detailed Designs and Tender Documents for the Rehabilitation and Expansion of Dar es Salaam Water Supply and Waste Water Systems, Interim Report, Elmcrest Group and MKK Project Services Consulting Engineers, October 1999.*

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Institutional Strengthening for Urban Water and Sewerage Improvements in Tanzania ; Tariff Study, prepared by HYDROARCH S.R.L Consulting Engineers, for the European Commission (Project n° 7.ACP.TA.102), November 1999, 50 p.*

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Annual Report for Shinyanga Urban Water Supply and Sewerage Authority 1st July 1998 – 30th June 1999, November 1999, 23 p., appendices.*

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA. MINISTRY OF WATER.** *Annual Report for Urban Water Supply and Sewerage Authorities, (July 1998 – June 1999), by Urban Water Supply and Sewerage Division, March 2000, 39 p, appendices.*

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA. MINISTRY OF WATER. URBAN WATER SUPPLY AND SEWERAGE DIVISION.** *Annual Report for Urban Water Supply and Sewerage Departments/Authorities (July 1997- June 1998)*, Ministry For Water, March 1999, 24 p., appendice.

6. Privatisation et restructuration du secteur de l'eau

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Study for establishment of urban water supply and sewerage departments and boards in Morogoro, Tabora and Iringa, Final Report*, prepared by DON CONSULT LIMITED, for PHRD – Japanese Grant, May 1997, 59 p. appendices.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Legislation and Operation Guidelines for Urban Water and Sewerage Authorities*, June 1998, 48 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Memorandum of understanding (General) ; Ministry of Water and Urban Water and Sewerage Authorities*, June 1998, 5 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, MINISTRY OF WATER.** *Monthly Progress Report Format, Urban Water and Sewerage Authorities*, prepared by F. Luisi, HYDROARCH S.r.l Consulting Engineers for EEC, June 1998, 6 p, annexes.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, PRESIDENTIAL PARASTATAL SECTOR REFORM COMMISSION.** *DAWASA Divestiture ; Summary of agreed actions between the various players in the DAWASA Divestiture (GOT/ MOW/ PPSRC/STWI/DAWASA/WB)*, 3 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, PRESIDENTIAL PARASTATAL SECTOR REFORM COMMISSION.** *Proposal for Investment through Delegated Management*, by Brown & Root and Northumbrian Lyonnaise, December 1997, 70 p.

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, PRESIDENTIAL PARASTATAL SECTOR REFORM COMMISSION [A].** *Private sector participation in Dar es Salaam Water and Sewerage Authority ; Prequalification update evaluation*, 1998, 5 p.

WORLD BANK. *Section 5 ; Terms of Reference ; Economic and Regulatory Consultants For Private Sector Participation in The Dar es Salaam Water System*, Dar es Salaam, September 1997, 8 p.

***WORLD BANK.** *Terms of Reference for the position of DAWASA project coordinator within the Ministry of Water*, 1999, 8 p.

7. L'eau et les pauvres

***THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, DAR ES SALAAM WATER AND SEWERAGE AUTHORITY.** *Plan of action for Community Management of Boreholes Systems in Dar es Salaam, under World Bank Funded Urban Sector Rehabilitation Project*, 2000, 8 p.

***WATER AND SANITATION PROGRAM, INTERNATIONAL WATER AND SANITATION CENTRE.** *Small Scale Independent Providers of Water and Sanitation to the Urban Poor ; A Case of Dar es Salaam, Tanzania*, prepared by A. Sykes, November 1999, 26 p.

NARAYAN, D. *Voices of the Poor. Poverty and Social Capital in Tanzania*, Washington D. C, 1997.

8. Presse nationale et internationale

BULLETIN DU FMI. « En direct du Conseil d'Administration », 22 décembre 1997.

BUSINESS WEEK. « Tanzania. Vast, rich and ready », in « Special Advertizing Feature », september 20, 1999, 9 p.

***DAILY NATION.** « At the heart of the yearning for prosperity », in *Water Supplement*, Wednesday February 2, 1999, 1 p.

***DAILY NATION.** « Water Policy targets Poverty ; State Role will only be that of regulator », in *Water Supplement*, Wednesday February 2, 2000, 1 p.

***INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE. STOUT, N.** « In Tanzania, Many People and Many Woes », 12 décembre 1997.

***JEUNE AFRIQUE ECONOMIE.** « Les occasions d'investir ne manquent pas », in Diagnostic interview de Daniel N. Yona, Ministre tanzanien des Finances, 31 mai-13 juin 1999.

***LE MONDE.** « La Tanzanie freinée par la dette et la bureaucratie », 26 mai 1998.

***LETTRE D'INFORMATION DE L'IPE.** « Coordination entre agences d'aide et gouvernements : le cas de la Tanzanie », juillet-septembre 1997.

***LETTRE DE L'OCEAN INDIEN.**

« Tanzanie : les loyers à la hausse », 12 juillet 1997.

« Tanzanie : les desiderata de la Banque mondiale », 6 décembre 1997.

« Tanzanie : accord en vue avec le FMI », 16 mai 1998.

« Tanzanie : aide budgétaire européenne », 29 août 1998.

« Tanzanie : l'argent de l'aide siphonné », 10 janvier 1998.

« Tanzanie : réforme de l'administration fiscale », 10 avril 1999.

« Tanzanie : Bras de fer sur l'indigénisation », 29 mai 1999.

« Tanzanie : la privatisation fait son chemin », 2 juin 1999.

***MARCHES TROPICAUX.**

« Tanzanie : Le FMI approuve une aide supplémentaire », 2 décembre 1997.

- « Tanzanie : Eau, Flambée de choléra dans la capitale en raison des problèmes d'eau », 22 mai 1998.
- « Tanzanie : Critique des donateurs étrangers », 7 août 1998.
- « Tanzanie : Le Président tanzanien Benjamin Mkapa a défendu, le 4 novembre, la politique de privatisation du gouvernement », 13 novembre 1998.
- « Tanzanie : Réforme fiscale soutenue par la Banque mondiale », 30 avril 1999.
- « Tanzanie : Les privatisations, éléments-clés du programme de réformes », in « Actualité africaine », 7 mai 1999.
- « Tanzanie : Groupe consultatif : les bailleurs de fonds confirment leur soutien à la Tanzanie », 15 mai 1999.
- « Tanzanie : Le Président Mkapa demande l'allégement de la dette tanzanienne », 25 juin 1999.
- « Tanzanie : Les privatisations cahin-caha », 23 octobre 1999.

***NEW AFRICAN MARKET.**

- VISRAM, N. K.** « Rescue for Dar Es Salaam », in « Market Briefs », october 1997.
- « Tanzania's painful economic revolution », décembre 1997.
- « Donor Pressure on Corruption », décembre 1998.

- *THE GUARDIAN.** « Credit is won by sacrifices for capitalism », 9 décembre 1997.

CINQUIEME PARTIE

VI. ANNEXES

Annexe n°1 : Cartes des quartiers informels de Nairobi (Matrix Development Consultants, 1993).

Annexe n°2 : Organigramme du ministère tanzanien de l'Eau.

Annexe n°3 : Carte des forages de la périphérie de Dar es Salaam, échelle graphique.

Annexe n°4 : Formulaire standard fourni par les UWSA mensuellement.

Annexe n°5 : Questionnaire aux ménages réalisé par Hydroarch dans les villes de Mwanza, Iringa, Mbeya et Mtwara, réalisé en 1999.

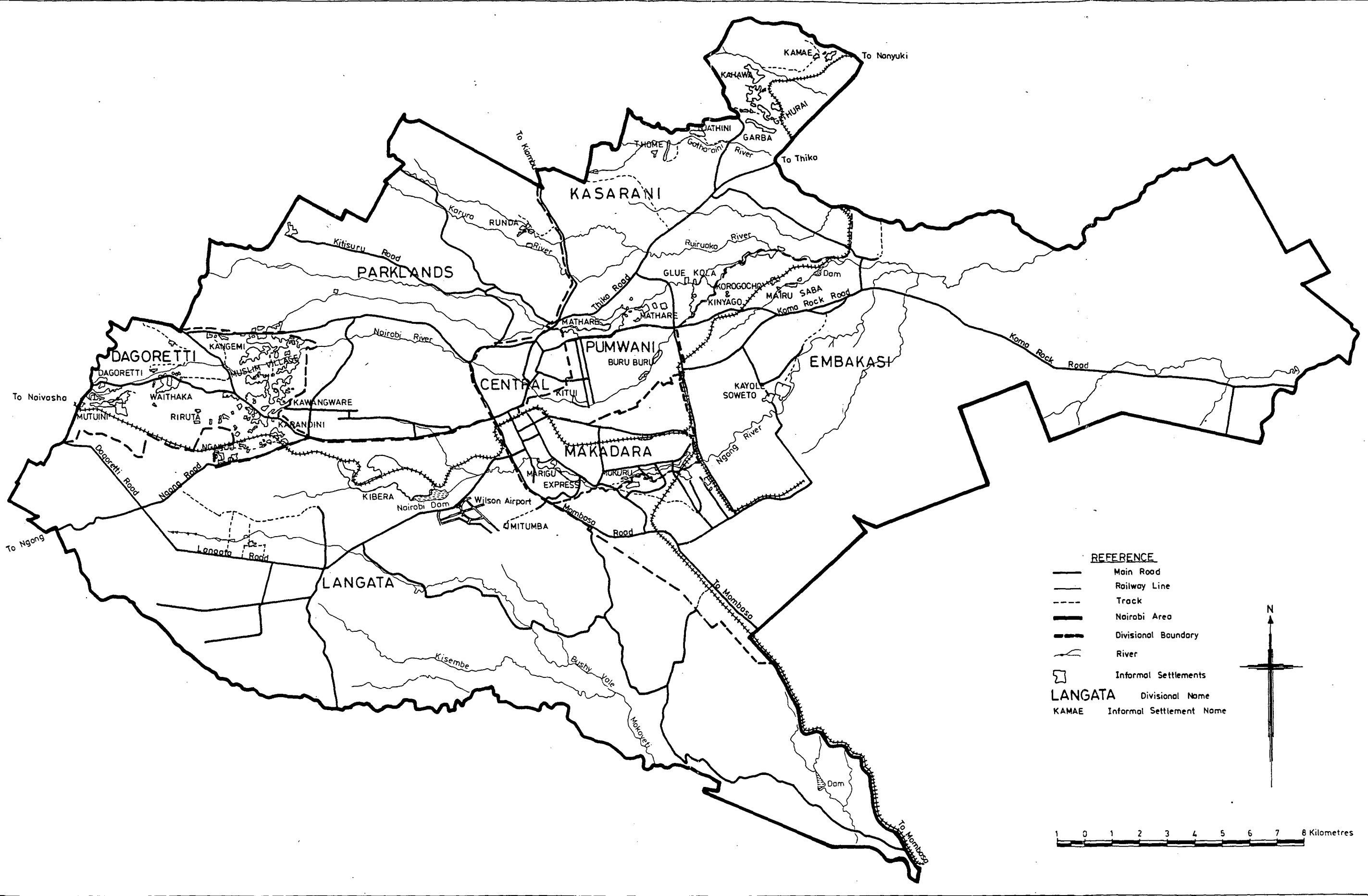
Annexe n°6 : Projet de questionnaire.

Annexe n°7 : Liste des abréviations et acronymes.

Annexe n°8 : Liste des personnes rencontrées au mois de juillet 2000, au Kenya et en Tanzanie.

Annexe n°9 : Photographies du bidonville de Kibera et des périphéries de Dar es Salaam

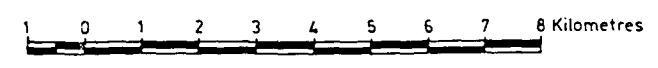
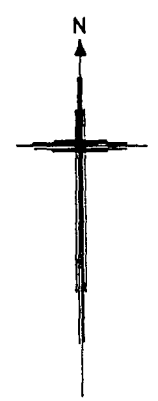
Annexe n°1 : Cartes des quartiers informels de Nairobi (Matrix
Development Consultants, 1993).



REFERENCE

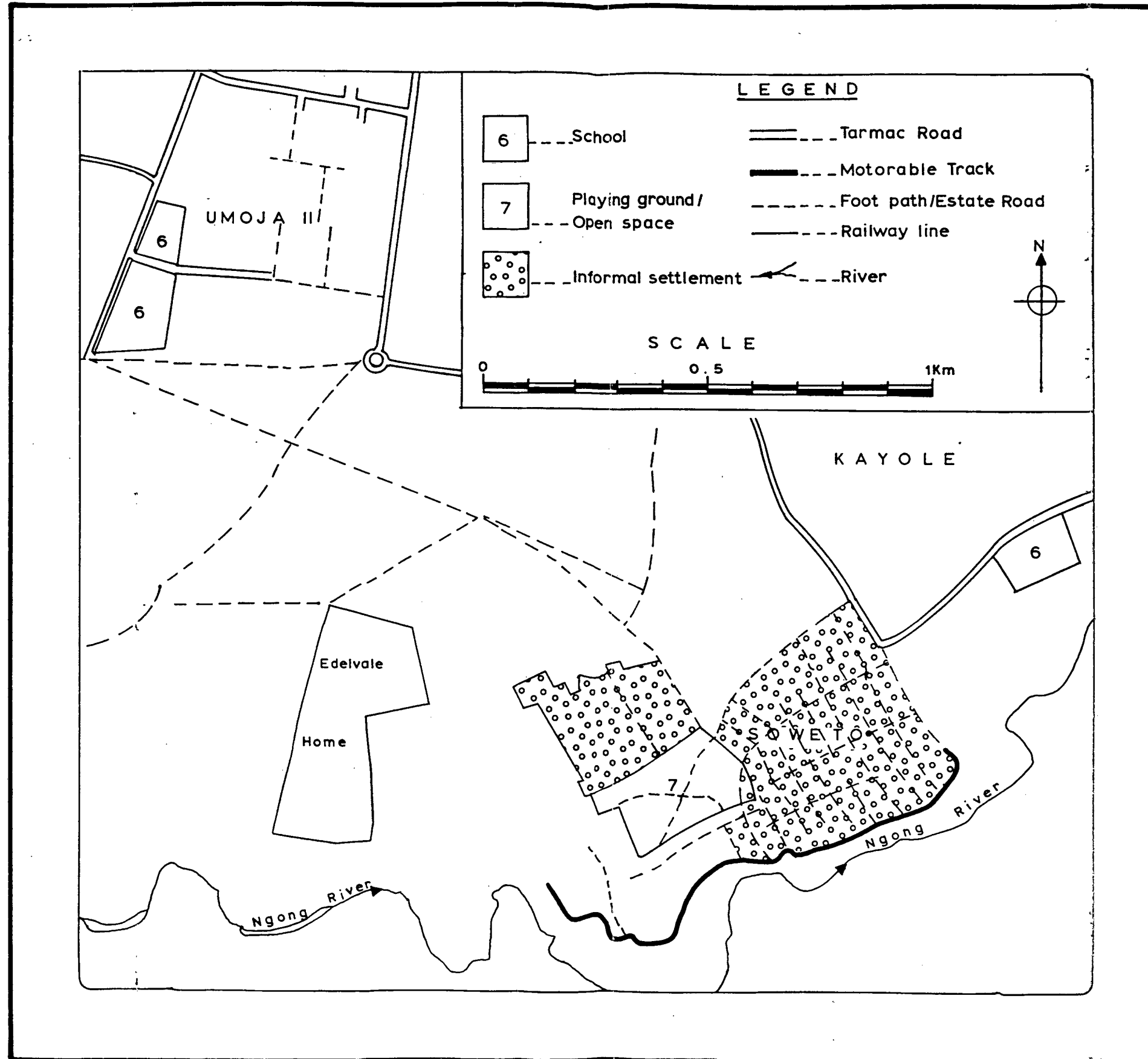
- Main Road
- Railway Line
- - - Track
- ▭ Nairobi Area
- - - Divisional Boundary
- ~ River
- ◻ Informal Settlements

LANGATA Divisional Name
KAMAIE Informal Settlement Name



SOURCE: Aerial photographs of Jan. 1993 at 1:10 000

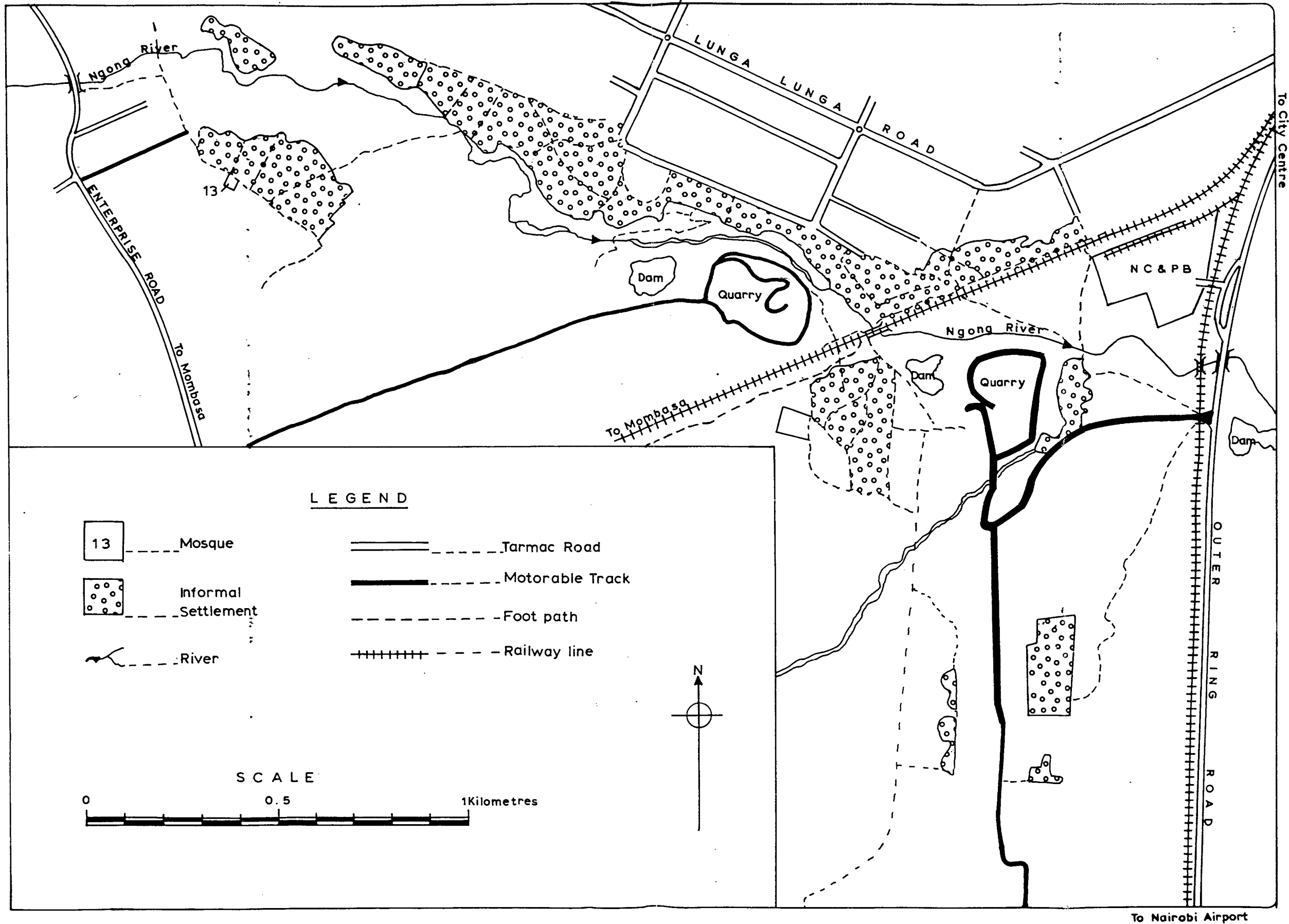
SOWETO



SOURCE: Aerial photographs of Jan 1993
at 1:10000

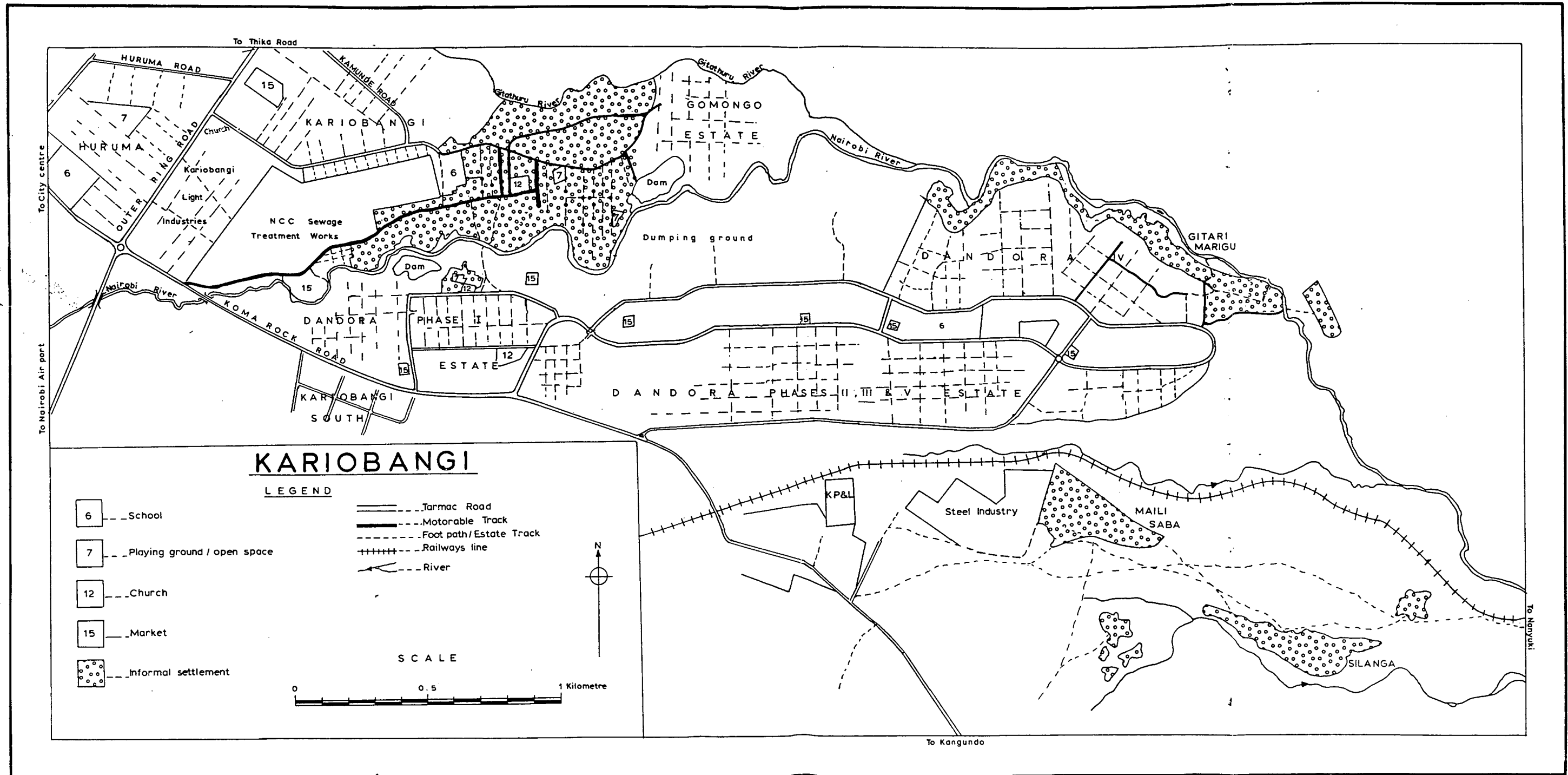
MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS.

INDUSTRIAL AREA



SOURCE. Aerial photographs of Jan 1993
at 1 : 10000

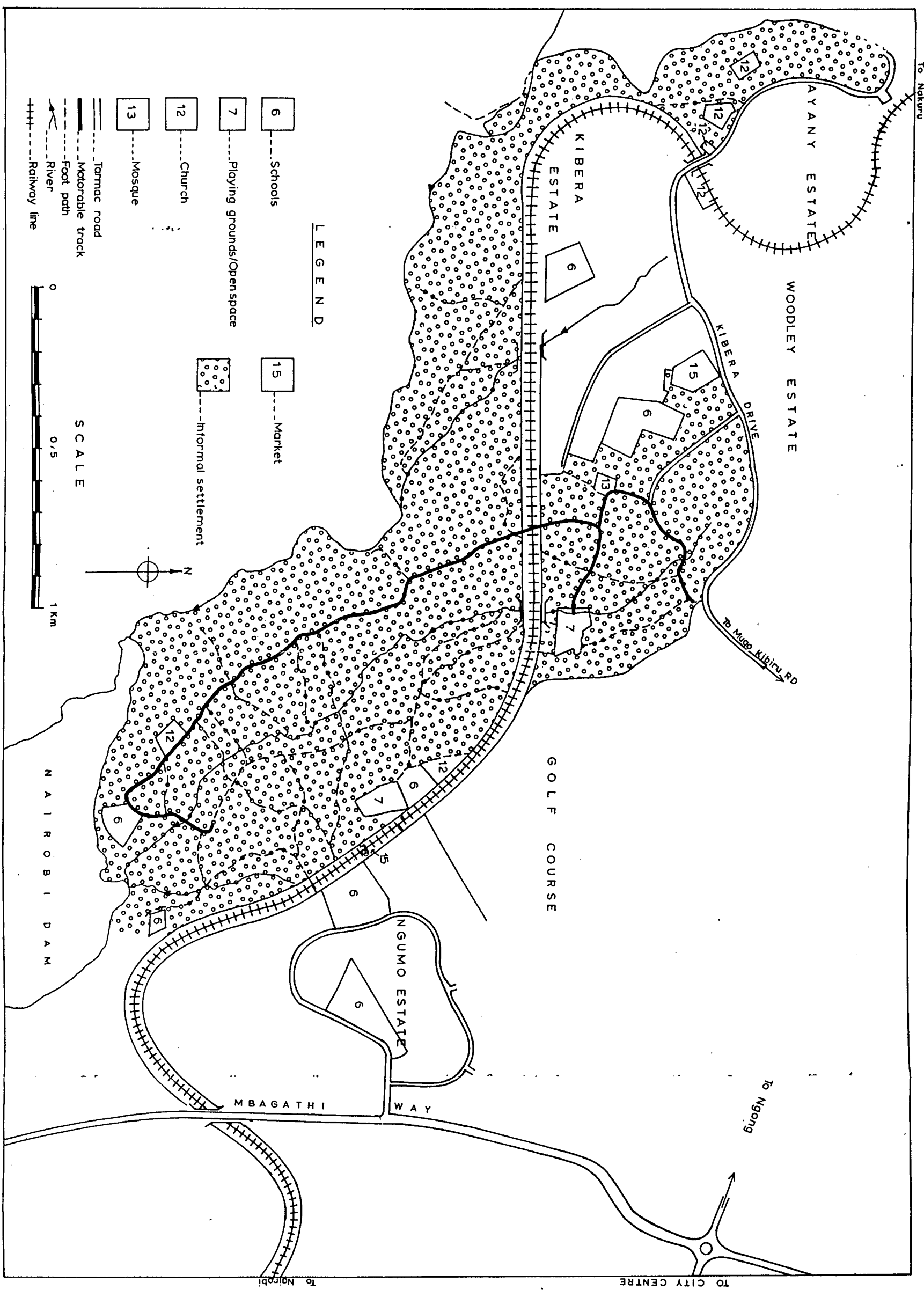
MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS



SOURCE: Aerial photographs of Jan 1993 at 1 : 10000

MATRIX DEVELOPMENT CONSULTANTS

K I B E R A



LEGEND

- 6 --- Schools
- 7 --- Playing grounds/Open space
- 12 --- Church
- 13 --- Mosque
- 15 --- Market
- Informal settlement
- Tarmac road
- Motorable track
- Foot path
- River
- Railway line

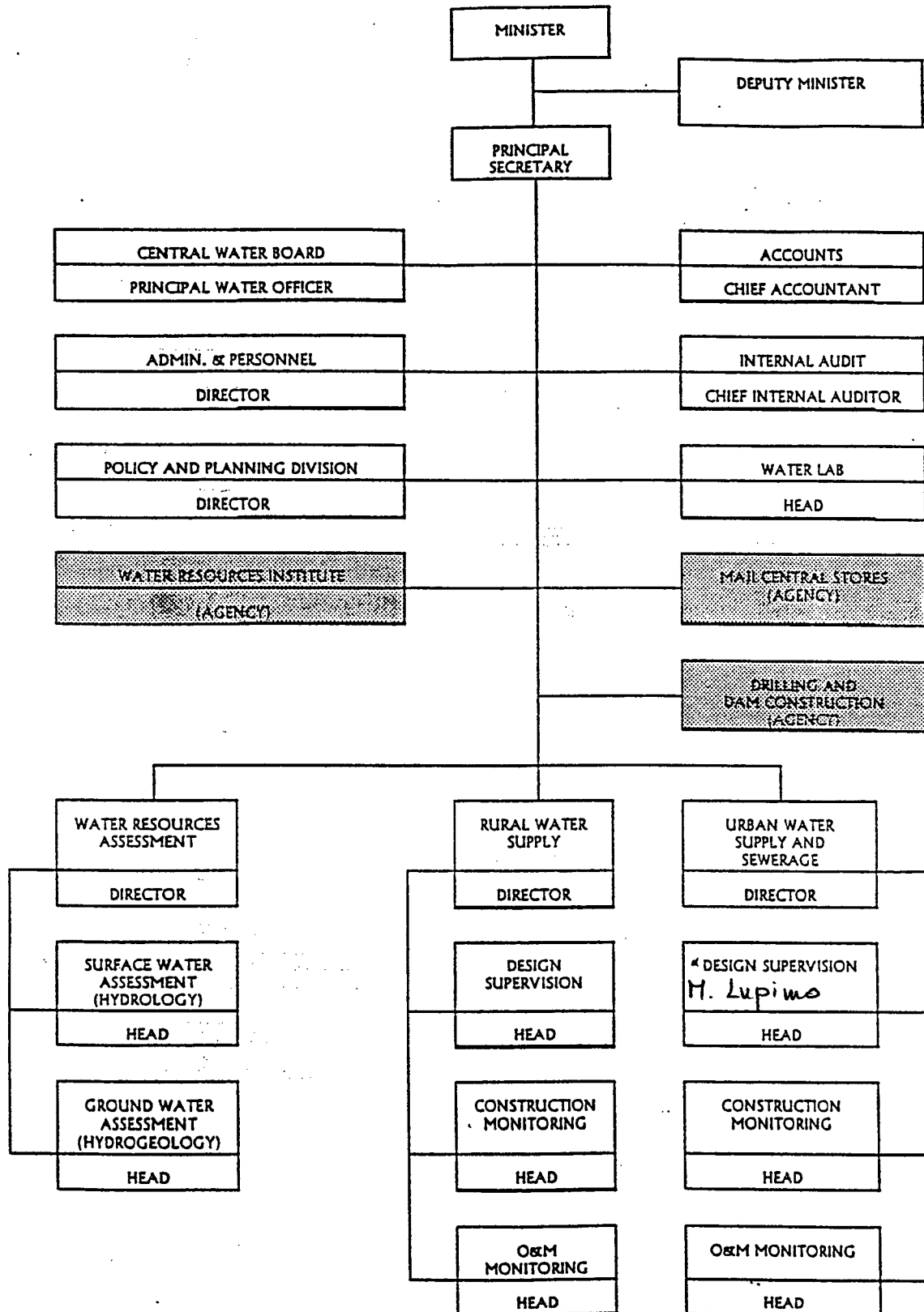
SCALE



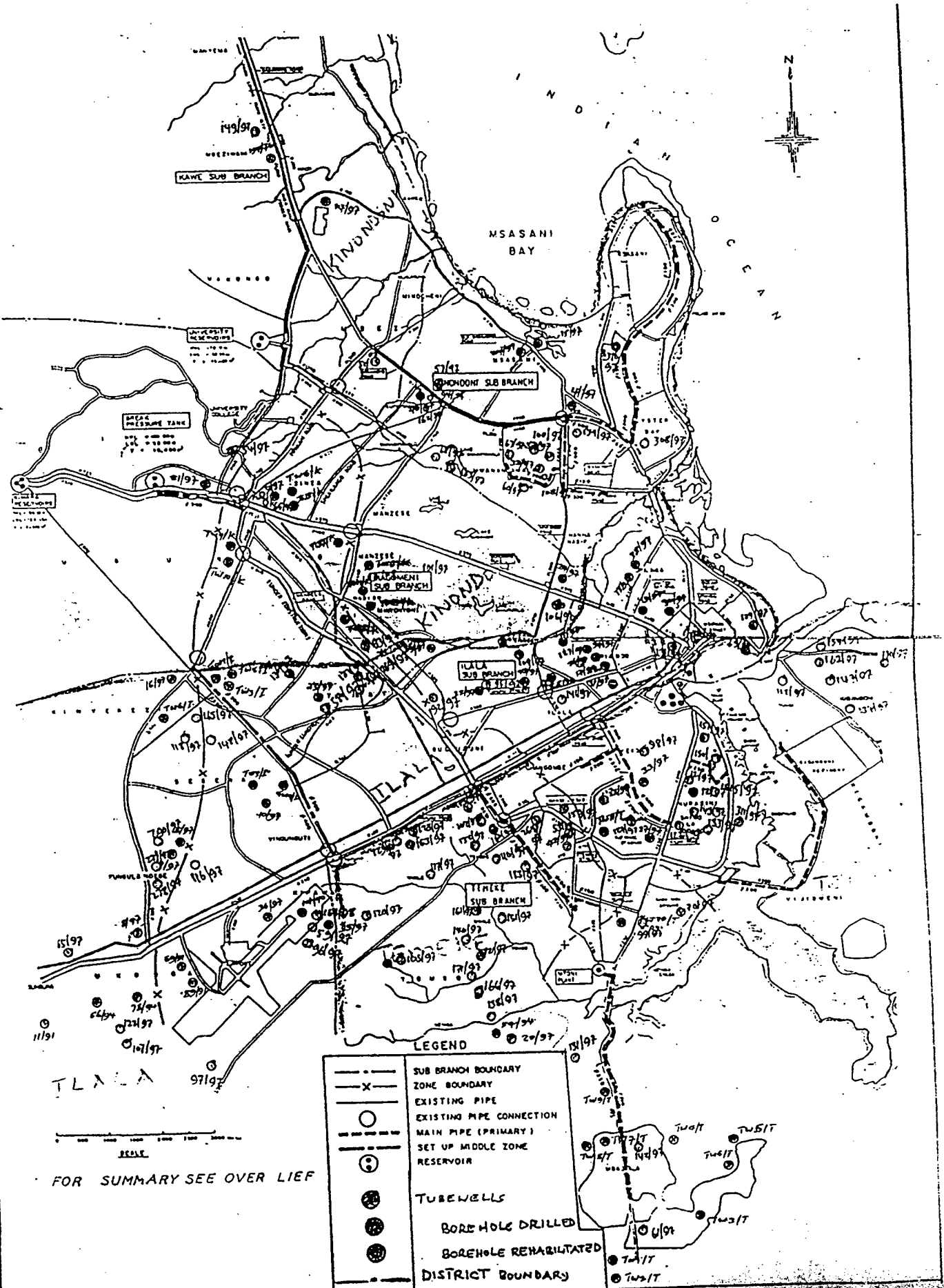
Annexe n°2 : Organigramme du ministère
tanzanien de l'Eau.

(TANZANIA)

ORGANIZATION STRUCTURE OF THE MINISTRY OF WATER



Annexe n°3 : Carte des forages de la périphérie
de Dar es Salaam, échelle graphique.



FOR SUMMARY SEE OVER LIEF

Annexe n°4 : Formulaire standard fourni par les
UWSA mensuellement.

MONTHLY REPORT FORMAT

URBAN WATER AND SEWERAGE AUTHORITIES
MONTHLY PROGRESS REPORT FORMAT

AUTHORITY:

MONTH:

1. INTRODUCTION

2. DEPARTMENT ACTIVITIES (descriptive)

(i) Personnel and Administration

- Staff list, position, academic, profession, designation
- Employment
- Transport
- Communication

(ii) Planning and Construction

- Demarcation of the system into zones
- Layout sketch of the distribution network
- Construction of small works eg. valve chambers
- Extensions

(iii) Operation and Maintenance

- Production - intake, pumping stations, booster, treatment plants etc.
- Water demand, consumption, losses etc
- Supply and rationing
- Maintenance of existing facilities eg. leakages, repairs

(iv) Commerce

- Customer survey
- Monthly billing
- Billing efficiency

(v) Finance

- Revenue collection
- Collection efficiency
- Stores purchases and management
- Expenditure (as Appendix)

(vi) Problems/Constraints

- (vii) **Recommendations/Solutions on**
- Low production
 - Low billing and collection efficiency
 - Leakages (losses)
 - Metering
 - Transport
 - TANESCO bills and arrears

3. PERFORMANCE INDICATORS

A. General Indicators

(i) **Supply and Demand:**

(a) Actual water demand (m³/month).....

(b) Quantity of water produced (m³/month).....

(ii) **Production from various sources (in m³):**

	SOURCE					TOTAL
	No.1	No.1	No. 3	No.4	No. 5	
Present						
Previous						

(iii) **Billed Water:**

(a) Quantity of billable water (m³/month)
(Billable water = water produced minus leakages)

(b) Actual quantity of water billed (m³/month).....

(c) Billing efficiency in % [(b)/(a)].....

(iv) **Quality of water produced:**

pH	Turbidity (NTU)	Total Dissolved solids (mg/l)	Chlorine (mg/l)	Fluorides (mg/l)	Fe (mg/l)	Mg (mg/l)	Nitrites (mg/l)	E-Coli (nos/ml)

(v) **Quantity of chemicals consumed:**

Chemical	Coagulant	Coagulant	Magna Floc	Chlorine Gas	Hypo-chlorites
Quantity (kg/lt)					
Total Cost (Tshs)					

(vi) **Electricity Consumption:**

- (a) KWh consumed for the month
- (b) KVA recorded for the month
- (c) TANESCO bills for the month
- (d) Amount paid this month.....
- (e) Total outstanding bills todate.....

B. Service Indicators

- (i) Average hours of service per day.....
- (ii) Proportion of consumers with 24hrs service (%).....
- (iii) No. of new connections..... and total connections todate
- (iv) No. of kiosks: Total.....Working.....Not working.....
- (v) Cost of 20 lts Jerrycan by vendors.....By Authority.....

(vi) **Distribution of connections:**

Category Zones	Domestic	Institutional	Commercial	Industrial	Irrigation	Total
I						
II						
III						
IV						
Total						

(vii) Total number of metered connections:

Category	Domestic	Institutional	Commercial	Industrial	Irrigation	Total
Total						
Working						

(viii) Number and percentage of population served:

Service	Institutional	Household	Yard tap	Kiosk	Total
Total pop.					
Pop. served					
Percentage					

(ix) Sewerage Services Summary:

Category	Domestic	Institutional	Commercial	Industrial	Total
Number of connections					
Target pop.					
Pop. served					
Coverage (%)					
Bills distributed					
Revenue collection					
Type of treatment					
Effluent quality BOD,					

C. Efficiency Indicators

- (i) Unit cost of water produced (Tshs/m³).....
(Total expenditure/Total production)
- (ii) Unaccounted for water in %.....

(iii) **Monthly water billing:**

Category	Domestic	Institution	Commercial	Industrial	Irrigation	Total
Prepared						
Distributed						
Paid						

(iv) **Monthly revenue collection:**

Category	Domestic	Institutional	Commercial	Industrial	Irrigation	Total
Water sales						
Connections						
Reconnections						
Meter deposit						
Kiosks						
Total						
Estimated/ expected Rev.						

(v) **Revenue Collection Efficiency (%):**
(Revenue Collection Efficiency = Revenue collected monthly/Value of water billed monthly)

(vi) **Records of leakage detection and repair:**

Category	Domestic	Institutional	Commercial	Industrial	Total
Number detected					
Number repaired					

- (vii) No. of consumer complaints received.....
- (viii) No. of days to attend a major breakdown.....
- (ix) No. of days to attend a major leak.....
- (x) No. of employees per 1000 connections.....
- (xi) Total expenditure on O & M (for the month)
- (xii) Personnel expenditure as a % of overall budget.....

D. Other Indicators

- (i) No. of Board meetings held: Regular Extraordinary
 - (ii) Any review of tariffs done (Yes/Nos).....
 - (iii) Total arrears at the end of last quarter (Tshs.).....
-

EXPENDITURE AGAINST BUDGET (vote to vote)

APPENDIX

ITEM	DESCRIPTION OF ITEMS	APPROVED ANNUAL BUDGET	ESTIMATES MONTH /QUARTER	EXPENDITURE MONTH/	CUMULATIVE EXPENDITURE TO DATE	BALANCE	REMARKS
1202	A. PERSONNEL 1. Travelling allowances 2. Responsibilities allowance/bonus 3. Lunch/overtime allowance 4. Leave/medical allowance 5. Board Meeting allowance 6. Daily paid wages 7. Others						

1302	B. ADMINISTRATION 1. Stationeries. 2. Postage 3. Telephone 4. Electricity 5. Office materials (computer etc.) 6. Office maintenance 7. Equipment maintenance 8. Water 9. Others eg. uniforms etc.						
1304	C. ELECTRICITY 1. Pumping sets 2. Office/House 3. Others						
1402	D. TRANSPORT 1. Fuel 2. Spareparts 3. Maintenance 4. Working tools 5. Motorcycles/bicycles 6. Others						

1412	E. OPERATION AND MAINTENANCE 1. Chemicals 2. Pipe and fittings 3. Water meters 4. Working tools 5. House maintenance 6. Water Right Fees 7. Constructions (eg. contractors) 8. Others						
3102	D. PUMPING UNITS 1. Pumps 2. Motors 3. Installations (mech.& elect.) 4. Spares 5. Others						
	TOTAL						

Annexe n°5 : Questionnaire aux ménages réalisé
par Hydroarch dans les villes de Mwanza, Iringa,
Mbeya et Mtwara, réalisé en 1999.

Rapid appraisal for water payment capacity.

Town:

N°:

Date: / / 1999

1) User characteristic

- 1.1) Sex of the user interviewed: M F (Tick the box as appropriate)
 1.2) Age: years old (Fill in the underlined space)
 1.3) Employment: Self-employed Salaried None
 1.4) Number of persons living in the house:
 1.5) Number of family units in the house:
 1.6) Number of people having an income in the house:
 1.7) Income range for the whole household: Income < 50,000 Tsh
 50,000 < Income < 150,000 Tsh
 Income > 150,000 Tsh
 1.8) Do the children go to school: Yes No

2) House characteristic

- 2.1) Income area: High Medium Low
 2.2) The house is made of: Concrete Wood +Clay
 2.3) Number of rooms in the house:
 2.5) Is there, in the household: Car TV Bicycles Electricity Internal tap/sink

3) Water access

- 3.1) Is the water network close to the house? Yes No
 3.2) Do you have access to water through:
 Running water in the house Metered: Yes No
 Public kiosk
 Other:
 3.3) If you don't have tap water in your house, have you ever thought to get connected:
 Yes, but it is too expensive.
 Yes, but the network does not come to the neighbourhood
 I was connected, but it is too expensive
 No
 3.4.1) If you are connected to the network, how much do you pay for the water (per month)? Tsh
 3.4.2) If you take water from the public kiosk, how much do you pay for 1 bucket? Tsh
 How many buckets do you use per day? Is it enough? Yes No
 How many litres for 1 bucket? Litres per bucket.
 3.5) Do you have access to water: All the time Few hours a days Few times a week.
 3.6) Do you think that the price for the water is: Too high Normal Too low Does not know
 3.7) How do you judge the quality of the water: Good Medium Bad
 3.8) Do you boil your drinking water?: Yes No
 3.9) How do you judge the quantity of your tap water:
 Good
 Sometimes not enough pressure
 Not enough pressure all the time.
 3.10) Do you have contact with your water authority? Yes No
 3.11) Have you heard, from the water authority, what advantages you could have from a water meter installed at your house? Yes No
 3.12) If your water bill stays the same, would you agree to have a water meter installed at your house?
 Yes No

Annexe n°6 : Projet de questionnaire.

PROJET DE QUESTIONNAIRE
Desserte en eau et coût du service
 (question au chef de ménage)

Date :
 N° :

Quartier :
 concession n° :

A. Informations générales

Sexe : féminin masculin Age :
 Etat civil : marié(e) célibataire concubinage veuvage
 Etes vous le chef de ménage ? oui non

Combien d'enfants vivent ils ici ?
 Combien d'entre eux fréquentent un établissement scolaire ?

Nombre total de personnes dans le ménage :
 Nombre de personnes habitant la concession :

Avez-vous des locataires ? oui non combien :
 Logez-vous d'autres personnes dans la concession ? oui non combien :

	parents	amis	autre
nombre			

B. Activités

Quelle est votre principale activité ?

	A temps complet	A temps partiel	Occasionnelleme nt	Autre
Salarié de la fonction publique				
Autre travail salarié, préciser.				
Employé domestique				
Profession artisanale, préciser.				
Autres, préciser.				
Sans travail.				

Activité de la femme/ du mari/ du concubin.

	A temps complet	A temps partiel	Occasionnelleme nt	Autre
Salarié de la fonction publique				
Autre travail salarié, préciser.				

Caractéristiques de l'habitat

Votre maison actuelle est :

 permanente temporaire

Matériaux de construction :

Murs :

Toit :

Porte(s) et fenêtre(s) :

Nombre de pièces :

Superficie approximative :

Statut d'occupation

Terrain

Etes-vous :

 propriétaire du terrain ?

si oui,

combien avez-vous acheté le terrain ?

avez-vous obtenu un crédit ? oui non locataire ?

si oui,

quel est votre propriétaire ?

quel est le prix du loyer ?

quand avez-vous payé pour la dernière fois ?

Avez-vous des arriérés de loyer : oui non

Si

oui,

pourquoi ?

.....

.....

 « squatter » ?

si oui,

comment avez vous trouvé cet endroit pour vous y installer ?

avez vous payé quelque chose ? oui non

si oui,

à qui ?

combien ?

Habitation

Etes vous :

 propriétaire de la maison ?

Si oui,

combien a coûté la construction de la maison ?

avez vous obtenu un crédit ?

Si oui, de combien : avec quels remboursements :

 locataire de la maison ?

Si oui,

qui est le propriétaire ?

quel est le prix du loyer ?

quand avez vous payé pour la dernière fois ?
avez vous des retards de paiement ?

Si oui,
pourquoi :

« squatter » ?
si oui,
qui est le propriétaire ?

E. Dépenses mensuelles moyennes du ménage pour les services

Si la personne interrogée est propriétaire du terrain et de l'habitation

Remboursement de crédit	Eau	Electricité	Assainissement et collecte des déchets	Total

Si la personne interrogée est locataire du terrain

Loyer foncier	Eau	Electricité	Assainissement et collecte des déchets	Total

Si la personne interrogée est locataire de l'habitation

Loyer	Eau	Electricité	Assainissement et collecte des déchets	Total

Si la personne interrogée est un « squatter »

Loyer	Eau	Electricité	Assainissement et collecte des déchets	Total

Trouvez vous ces prix bon marché chers très chers

Qui a la charge de couvrir ces dépenses dans le ménage ?

le chef de ménage
 autre, préciser :

Quand payez-vous ?

à la fin du mois
 autre, préciser :

Quand avez vous payé pour la dernière fois ?

Combien ?

Avez vous des retards de paiement ?

Si oui, lesquels et pourquoi :

F. Approvisionnement en eau

Où vous procurez-vous de l'eau ?
(plusieurs réponses possibles)

• **branchement particulier**

depuis quand :

nombre de robinet(s) dans la cour nombre de robinet(s) dans l'habitation

combien de personnes les utilisent :

robinet(s) dans la cour robinet(s) dans l'habitation

pourcentage de la consommation totale :

quel usage faites vous de cette eau ?

consommation alimentaire (boisson, cuisine)

hygiène (toilette)

travaux domestiques (lessive, nettoyage)

fabrication de boisson

autre, préciser.

(demander une facture mensuelle)

Combien avez vous payé :

Pour le branchement (travaux de raccordement, matériel, etc.) :

La taxe de raccordement :

Le dépôt de garantie :

L'avance sur consommation :

Quel est le tarif au m³ :

Quelle est votre consommation mensuelle moyenne (m³/mois) :

Trouvez-vous ces prix :

bon marché élevés très élevés

Etes vous satisfaits du service ?

Pression : oui non

Commentaires :

Régularité de la desserte : oui non

Nombre d'heures par jour, préciser lesquelles si possible :

Nombre de jours par semaine, préciser lesquels si possible :

Qualité de l'eau : oui non

Commentaires :

Tarifs : oui non

Commentaires :

Vendez-vous de l'eau à d'autres personnes ?

jamais parfois quotidiennement

Quels sont vos prix ?

• **chez un voisin raccordé au réseau**

Combien de fois par jour vous y approvisionnez-vous :

Depuis quand ?

Pourcentage de la consommation totale du ménage :

Quel usage faites-vous de cette eau ?

consommation alimentaire (boisson, cuisine)

hygiène (toilette)

travaux domestiques (lessive, nettoyage)

fabrication de boisson

autre, préciser.

A combien de mètres se situe votre habitation :

Pensez-vous que c'est : proche

éloigné

très éloigné

Combien de fois par jour allez-vous chercher de l'eau ?

Quel récipient utilisez-vous ?

Quelle contenance (litres) ?

Quel est le prix par récipient ?

Pensez-vous que c'est : bon marché

cher

très cher

Commentaires :

Allez-vous toujours chez le même voisin ?

.....]oui.

Pourquoi ?

.....

non.

Pourquoi ?

.....

Pourquoi avez-vous choisi ce mode d'approvisionnement ?

proximité prix qualité de l'eau autre, préciser :

commentaires :

Etes-vous satisfaits du service ? (pression, constance, qualité, temps d'attente, etc.)

oui non

commentaires

Avez-vous pensé à avoir votre propre branchement ?

oui non

pourquoi, commentaires :

• points d'eau collectifs

s'agit-il :

d'un kiosque à eau communal ?

d'un kiosque à eau géré par un particulier ?

d'un kiosque à eau géré par une communauté ?

Depuis quand le kiosque existe t'il ?

Pourcentage de la consommation mensuelle totale du ménage :

Quel usage faites-vous de cette eau ?

consommation alimentaire (boisson, cuisine)

hygiène (toilette)

travaux domestiques (lessive, nettoyage)

Qui est chargé de la réparation ?

Pour quelles raisons pensez-vous que l'eau est coupée ?

Que pensez-vous du mode de gestion du kiosque ?

Il est bon. Pourquoi :

Il est mauvais. Pourquoi ?

• **Autres sources.**

Préciser :

puits

source

porteur à domicile

autre

Y avez-vous recours: parfois souvent tout le temps

Pourcentage de la consommation mensuelle totale du ménage :

Quel usage faites-vous de cette eau ?

consommation alimentaire (boisson, cuisine)

hygiène (toilette)

travaux domestiques (lessive, nettoyage)

fabrication de boisson

autre, préciser.

Si vous avez recours à un porteur à domicile :

Pour quelle quantité d'eau ?

A quel prix ?

Combien de fois par jour ?

Stockage de l'eau à la maison :

Dans quel récipient stockez-vous l'eau ?

Pendant combien de temps ?

Annexe n°7 : Liste des abréviations et acronymes.

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES
--

KENYA**MoENR** : Ministry of Environment and Natural Ressources**MoLR** : Ministry of Land Reclamation**MoWR** : Ministry of Water Resources**NCC** : Nairobi City Council**NDWO** : Nairobi Dam Water Office**NISCC** : Nairobi Informal Settlements Coordination Committee**NWCPC** : National Water Conservation and Pipeline Corporation**RoK** : Republic of Kenya**RWD** : Regional Water Development**WSD** : Water and Sewerage Department**TANZANIE****CBO** : Community Based Organisation**DAWASA** : Dar es Salaam Water and Sanitation Authority**MoWEM** : Ministry of Water, Energy and Minerals**NUWA** : National Urban Water Authority**PPSRC** : Presidential Parastatal Sector Reform Commission**PSUCIP** : Project Support Unit Community Infrastructure Program**URoT** : The United Republic of Tanzania**UWSA** : Urban Water and Sewerage Authority**UWSD** : Urban Water and Sewerage Department**BANQUE MONDIALE****WSP** : Water and Sewerage Program**RWSG** : Regional Water and Sewerage Group**IWSC** : International Water and Sanitation Center

Annexe n°8 : Liste des personnes rencontrées au mois
de juillet 2000, au Kenya et en Tanzanie.

Liste des personnes rencontrées au Kenya et en Tanzanie au cours du mois de juillet 2000

1. Liste des personnes rencontrées a Nairobi

NB : ordre chronologique des entretiens.

- M. Kinwanjui, ministère de l'Eau, auxiliaire de M. Rossignol, chargé du projet de Développement des Ressources Humaines pour le ministère des Ressources en Eau, effectué par l'Office International de l'Eau sur Financement du ministère des Affaires Etrangères.
- M. Mbuvi, *Operations Analyst*, Gestion Urbaine, collaborateur de Mme Kariuki, directrice du département *Water and Sanitation Program* de la Banque Mondiale.
- Mme Kinaro, directrice du *Nairobi Informal Settlements Coordination Committee*, Nairobi City Council.
- M. Nganga, responsable du projet de renforcement des compétences des villes secondaires, financé par la GTZ.
- M. Trézeux, directeur de la Maison Française, conseiller culturel et attaché à la coopération, Ambassade de France.
- M. Bocquier, directeur de l'Institut Français de recherche en Afrique, département Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie).

Mme Cavanna, directrice de l'ONG « Maji Na Ufanisi » (Water for Development). Visite sur le terrain des projets de Kibera (gestion communautaire de mini-réseaux).

M. Faustini, Directeur du bureau d'études SEURECA.

M. Alder, Directeur du bureau d'études Matrix Development.

M. Ayon, Directeur de l'ONG « Dandora Welfare Advisory Committee ». Visite sur le terrain du projet d'un groupe de femmes (gestion d'un mini-réseau).

M. Dal Bello, Coordinateur Agence Française de Développement.

Mme Mutulili, Ingénieur, Project Implementation Unit, Nairobi Water and Sewerage Department, Nairobi City Council.

M. Macciani, Directeur du Poste d'Expansion Economique, Ambassade de France.

Recherches bibliographiques au centre de Documentation de la Banque Mondiale.

Liste des personnes rencontrées à Dar-es-Salaam

Nb : par ordre chronologique des entretiens.

M. Materu, Planning and Design Manager, DAWASA.

Mme Ardaens, Attachée au Poste d'Expansion Economique, Ambassade de France.

M. Kessy, Directeur de l'ONG « Tabata Development Fund ».

Mme Kimei, Directrice du « Project Support Unit of the Community Infrastructure Programme », financé par les Nations Unies (« Sustainable Cities », Habitat) et la ville de Dar-es-Salaam, programme «Community Infrastructure Upgrading Programme».

M. Nyenza, Public Participatory and Private Sector Division, Ministry of Water.

M. Lupimo, Direction of Planning, Ministry of Water.

M. Sechu, Directeur du bureau d'études Don Consult.

M. Sabanu, collaborateur, bureau d'études Howard Humphreys.

M. Kayaa, « Senior State Attorney », Ministry of Water.

M. Luisi, Consultant (Hydroarch S.r.l) pour le ministère de l'Eau du projet « Strengthening for Urban Water and Sewerage Improvement in Tanzania » financé par la Communauté Européenne.

M. Ndezi, Directeur de la section Tanzanie de l'ONG « Water Aid ». Visite de trois projets de gestion communautaire en périphérie de Dar-es-Salaam.

Recherche bibliographique au centre de documentation de la Banque Mondiale à Dar-es-Salaam.

Annexe n°9 : Photographies prises au mois de juillet
2000 ; le bidonville de Kibera à Nairobi, les quartiers
périphériques de Dar es Salaam.



L'assainissement est très défaillant.



Les habitations sont construites de tôles et de terre.





Porteur d'eau.

Réservoir et kiosques gérés par une communauté soutenue par l'ONG « Water for Development »



Quartiers périphériques



Les habitations sont construites en dur.



On note l'absence de rue et la mixité sociale.



Forage et réservoir conçu par Water Aid

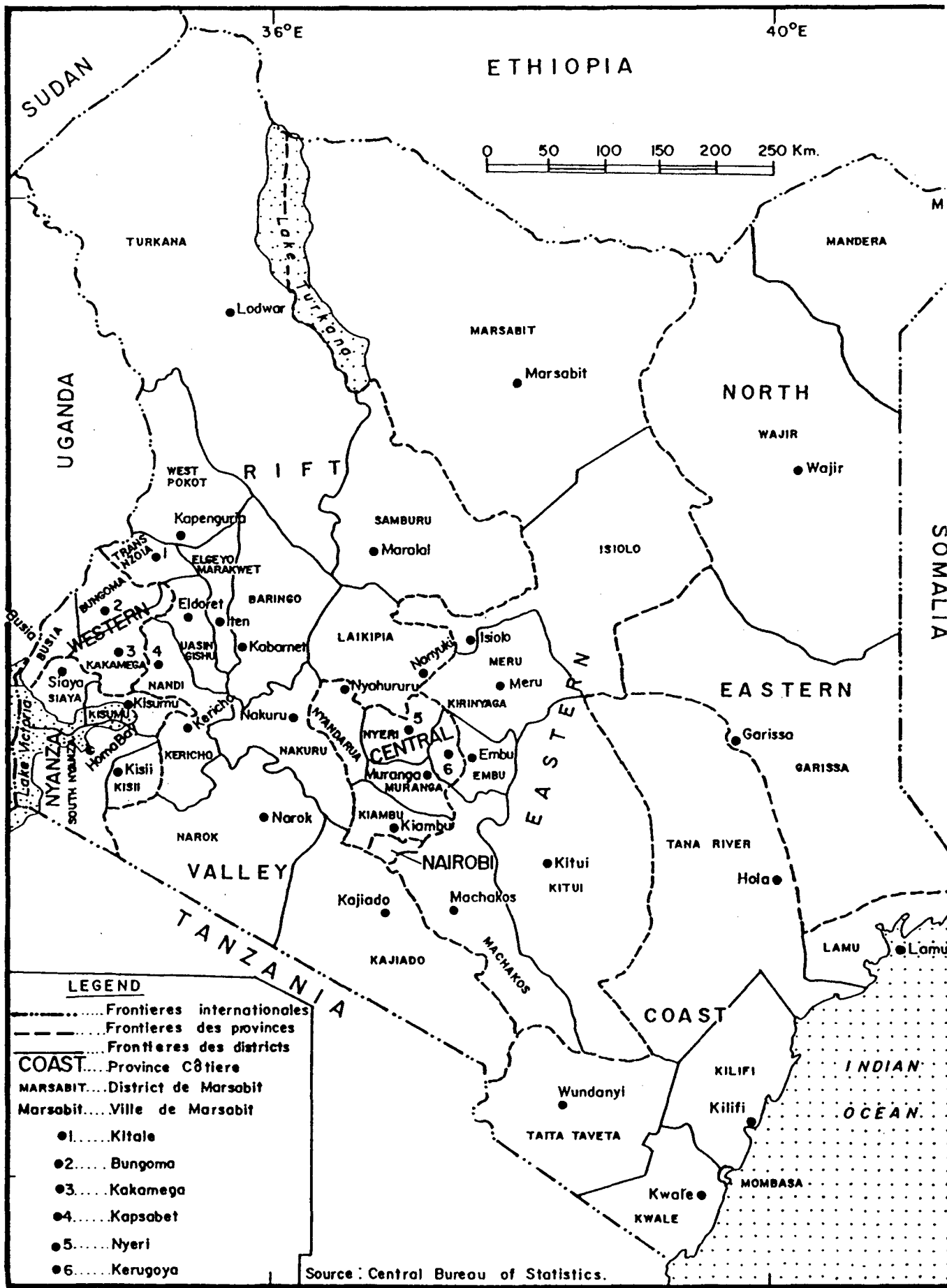


Source traditionnelle



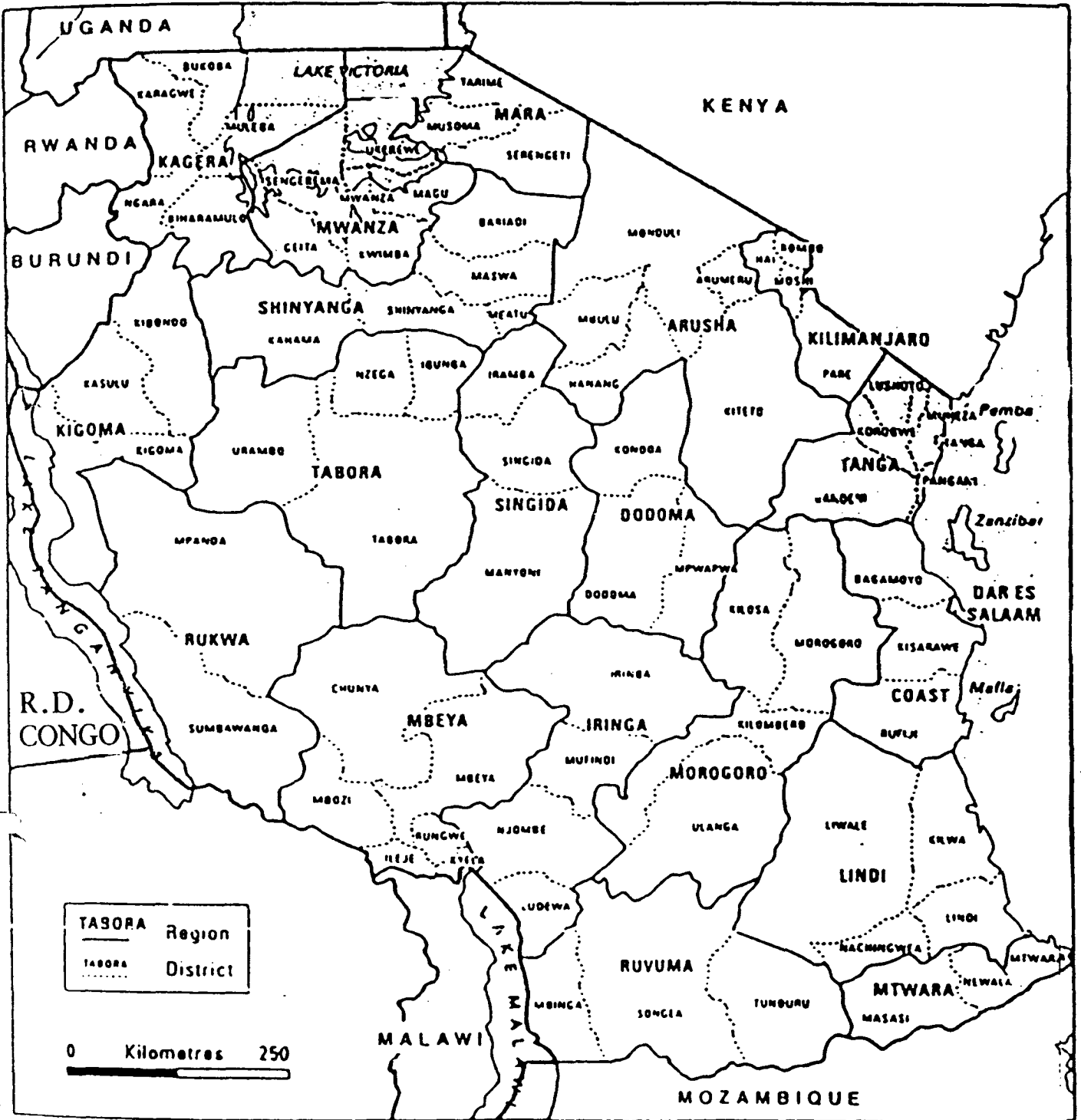
Kiosque à eau de « mini-réseau »

Annexe n°10 : cartes administratives du Kenya et de
la Tanzanie, échelles graphiques.



FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES DU KENYA
SELON LE RECENSEMENT DE 1989

Carte administrative de la Tanzanie



Source : BAROIN, C. CONSTANTIN, F. (dir.)
La Tanzanie contemporaine, KARTHALLA/IFRA, Paris, 1999, 359 p.

INTRODUCTION.....	3
I. INTERROGATIONS SUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE.....	5
A. PREMIER AXE DE RECHERCHE : RESTRUCTURATION ET UNIVERSALISATION DE L'ACCÈS À L'EAU.....	5
B. DEUXIÈME AXE DE RECHERCHE : ATOMISATION GESTIONNAIRE ET FRAGMENTATION URBAINE.....	10
C. DÉMARCHE.....	13
1. <i>Les types de démarche possibles.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Problèmes, évolution de la démarche.....</i>	<i>15</i>
II. LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'EAU AU KENYA ET EN TANZANIE FACE AU PROBLEME DES QUARTIERS PAUVRES (CAPITALES ET VILLES SECONDAIRES).....	18
A. LA SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DE L'EAU.....	19
1. <i>Le secteur de l'eau au Kenya.....</i>	<i>19</i>
1. Cadre institutionnel et dysfonctionnements du secteur urbain de l'eau au Kenya : Quels sont acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de l'eau en zones urbaine et périurbaine ?.....	19
2. La desserte en eau des populations pauvres.....	21
3. Les tarifs officiels.....	22
2. <i>La situation actuelle du secteur de l'eau en Tanzanie.....</i>	<i>23</i>
1. Les acteurs institutionnels.....	23
2. Les services d'eau des villes secondaires.....	24
3. Les projets.....	28
B. LA RESTRUCTURATION DU CADRE LÉGISLATIF DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE.....	29
1. <i>Le Kenya.....</i>	<i>29</i>
1. Bref historique de la gestion de l'eau au Kenya depuis l'indépendance.....	29
2. Kenya : La participation du secteur privé comme solution ? les réformes en cours.....	32
3. La restructuration des services dans les villes secondaires.....	33
4. La délégation de la gestion commerciale du département de l'Eau et de l'Assainissement à Nairobi.....	37
2. <i>Les réformes du secteur de l'eau en Tanzanie.....</i>	<i>38</i>
1. Bref historique du contexte politique de la gestion urbaine après l'indépendance.....	39
2. L'esprit et les objectifs des réformes.....	39
3. La création de services autonomes dans les villes secondaires.....	41
4. Le transfert de la gestion des mini-réseaux aux communautés.....	42
5. La délégation de la gestion de l'eau à Dar es Salaam au secteur privé.....	44
C. CE QUE L'ON SAIT DE LA DESSERTE EN EAU DES POPULATIONS PAUVRES À NAIROBI ET À DAR ES SALAAM.....	46
1. <i>Le contexte urbain.....</i>	<i>46</i>
1. La ville de Nairobi.....	47
2. La ville de Dar es Salaam.....	49
2. <i>Desserte en eau.....</i>	<i>50</i>
1. Nairobi.....	50
2. Dar es Salaam.....	53
3. <i>Quels sont les acteurs présents et les types de desserte dans les quartiers informels ou dans les quartiers non ou mal desservis ?.....</i>	<i>55</i>

1. les kiosques à eau et les points d'eau	55
2. Les exploitants de forages	56
3. Les transporteurs par camions-citernes.....	57
4. Les revendeurs d'eau	58
5. Les organisations communautaires	58
4. <i>Quels sont les tarifs officiels pour l'installation d'une connexion et pour l'eau elle-même ?</i>	60
1. Nairobi	60
2. Dar es Salaam	61
III. SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES	63
INTRODUCTION	63
A. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	64
1. <i>A l'échelle nationale</i>	64
1. La littérature universitaire.....	64
2. La littérature institutionnelle et la littérature grise	65
2. <i>A l'échelle locale : Comprendre le contexte urbain de la pauvreté et des quartiers informels et la politique de l'Etat kenyan et de l'Etat tanzanien face à ces quartiers</i>	67
1. Les capitales : la littérature institutionnelle.....	67
2. La littérature des organisations internationales.....	71
B. COMPRENDRE QUELS SONT LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DU SECTEUR DE L'EAU ET QUELLES SONT LEURS POLITIQUES	73
1. <i>Comprendre le cadre législatif et quelles sont les autorités institutionnelles compétentes dans le secteur de l'eau</i>	73
1. Pour le Kenya.....	73
2. Pour la Tanzanie.....	74
2. <i>Les performances des acteurs institutionnels : la DAWASA, le département de l'Eau et de l'Assainissement de Nairobi</i>	76
1. La DAWASA.....	76
3. Le Département de l'eau et de l'Assainissement de Nairobi	80
3. <i>Les acteurs privés et/ou informels de la desserte en eau à Nairobi et à Dar es Salaam</i>	83
1. Nairobi	83
4. Dar es Salaam	87
C. LES SERVICES RESTRUCTURÉS DES VILLES SECONDAIRES.....	90
1. <i>Les organismes-ressources au Kenya</i>	91
2. <i>Les sources sur les services d'eau en Tanzanie</i>	91
IV. COMPLÉTER L'INFORMATION ET PRODUIRE SES PROPRES DONNEES.	97
A. COMPLÉTER L'INFORMATION	97
B. LES ENQUÊTES DANS LES QUARTIERS PAUVRES.....	99
1. <i>Méthode et précautions à prendre</i>	99
2. <i>Le questionnaire</i>	100
C. PLAN DE TRAVAIL.....	101

CONCLUSION.....	103
V. BIBLIOGRAPHIE.....	104
A. LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES DU SERVICE PUBLIC, LE DEBAT SUR LA DEREGLEMENTATION.....	104
B. L'URBANISATION DANS LE TIERS MONDE.....	106
C. LES SERVICES URBAINS DANS LES PED.....	108
D. LA VILLE : SERVICES URBAINS ET GESTION URBAINE, ENTRE COHESION ET ARCHIPELLISATION,.....	110
E. LA QUESTION DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES PED.....	112
F. BIBLIOGRAPHIE SUR LE KENYA.....	119
1. <i>Ouvrages généraux, littérature publiée.....</i>	119
1. Sur la période coloniale.....	120
2. Sur les problèmes économiques et sociaux depuis l'indépendance.....	120
3. Sur l'Etat, la culture kenyane du politique et de la démocratisation.....	121
2. <i>Sources et documents.....</i>	122
1. Les données économiques.....	122
2. Les textes de loi concernant le secteur de l'eau.....	123
3. Données générales sur le secteur de l'eau.....	123
4. Les études sur les réseaux et les usagers.....	124
5. La privatisation.....	124
6. La pauvreté et les quartiers informels.....	125
7. L'eau et les pauvres.....	126
8. Presse nationale.....	128
G. BIBLIOGRAPHIE SUR LA TANZANIE.....	128
1. <i>Ouvrages généraux, littérature publiée.....</i>	128
1. Histoire de la Tanzanie.....	128
2. Situation économique et pauvreté.....	129
3. Le politique en Tanzanie.....	131
2. <i>Sources et Documents.....</i>	132
1. Situation macro-économique.....	132
2. La pauvreté et les quartiers informels.....	133
3. Textes de loi concernant le secteur de l'eau.....	133
4. Données générales sur le secteur de l'eau.....	135
5. Etudes de réseaux et de leurs performances.....	135
6. Privatisation et restructuration du secteur de l'eau.....	137
7. L'eau et les pauvres.....	138
8. Presse nationale et internationale.....	138
VI. ANNEXES.....	141
TABLE DES MATIERES.....	1